

## SOMMAIRE

- Eléments de la culture matérielle du Pays de Buch au XVIII<sup>e</sup> siècle ..... 1  
(Frédéric DUHART)
- La maison des Darmailhac ..... 23  
(Denis BLANCHARD-DIGNAC)
- Le destin des dunes (Première partie : Le temps des pionniers) ..... 26  
(Fernand LABATUT)
- Pierre Frondaie et Pierre Louÿs : Une difficile collaboration théâtrale  
ou Pierre Frondaie, le tenace (Première partie) ..... 52  
(Jean-Pierre ARDOIN SAINT AMAND)
- Vie de la société ..... 93

### "REGARDS SUR LE PAYS DE BUCH"

(ouvrages parus, en vente en librairie ou par la Société)

- La Révolution à La Teste - 1789-1794  
(Fernand Labatut - 90 F)
- Oeuvres de Guillaume Desbly (80 F)
- La Ville d'Hiver d'Arcachon (2<sup>e</sup> édition)  
(guide itinéraire - 20 F)
- Marais et forêts sur les bords du Lac de Cazaux  
(guide itinéraire - 10 F)
- Le littoral gascon et son arrière-pays (II)  
(actes du colloque - Arcachon octobre 1992 - 100 F)
- Pays de Buch et Côtes du Médoc, par Cl. Masse (30 F)
- La Naissance d'Arcachon - 1823-1857 (2<sup>e</sup> édition)  
(Robert Aufan - 80 F)
- L'ostréiculture arcachonnaise  
(actes du colloque - Gujan-Mestras octobre 1994 - 80 F)
- Osiris, l'oncle d'Arcachon (75 F)  
(Jean-Pierre Ardoin Saint Amand)
- Les origines de l'ostréiculture arcachonnaise  
(Robert Aufan - 20 F)
- Souvenirs d'un directeur des douanes (1855-1904)  
(Jean Paloc - 110 F)
- Le littoral gascon et sa vocation balnéaire  
(actes du colloque - Le Cap Ferret juin 1999 - 90 F)

Directeur de la publication : M. BOYÉ  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2000  
Commission paritaire de presse N° 53247  
28<sup>e</sup> année - Imprimerie Darrigade - Arcachon

Prix : 45 francs



I.s.s.n. 0339 - 7947

NUMÉRO 106

4<sup>e</sup> trimestre 2000



BULLETIN de la  
**Société Historique et Archéologique**  
d'ARCACHON et du PAYS de BUCH

**La Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch** (et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

### COTISATION - ABONNEMENT

- 1) - Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre, quelle que soit la date d'adhésion. Elle se renouvelle par tacite reconduction. Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2) - Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle.  
**Année 2000 : 150 F.** (cotisation de soutien à partir de 200 F donnant droit à des tarifs préférentiels sur les livres et un cadeau).
- 3) - Le paiement s'effectue :
  - soit par virement postal direct :  
**Société Historique et Archéologique d'Arcachon**  
**4486 31 L Bordeaux**
  - soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au trésorier : M. Robert AUFAN, 56 bd du Pyla - 33260 LA TESTE-DE-BUCH.
- 4) - Le renouvellement doit être effectué avant le 31 mars.

#### *PAYS DE BUCH*

*Arcachon – La Teste de Buch – Gujan-Mestras*

*Le Teich – Mios – Salles – Belin-Béliet*

*Biganos – Marcheprime – Croix d'Hins*

*Audenge – Lanton – Andernos*

*Arès – Lège-Cap-Ferret – Le Porge*

*Lacanau – Saumos – Le Temple*

**N.B.** - Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

## ELEMENTS DE LA CULTURE MATERIELLE DU PAYS DE BUCH AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

**« La pieza que los grises anticuarios  
Relegarán al mundo ceniciento »  
J.L. Borges, El reloj de arena.**

Au delà d'une vie quotidienne des habitants du pays de Buch au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'étude de leur culture matérielle, que nous entendons comme l'ensemble formé par les biens, les techniques, les gestes et le corps dans sa globalité, permet de se pencher sur les formes de l'insertion de cette société dans un milieu difficile que dominant le sable et l'eau et dans un environnement humain où le monstre urbain bordelais joue un rôle essentiel. Les poussières d'Histoire que nous procurent les actes notariés, parmi lesquels les inventaires, sont notre principal matériau, toutefois, elles ne sauraient suffire : les observations de contemporains apportent des données précieuses sur cet ancien monde dont les traces matérielles ont été, sauf de rares exceptions, effacées par deux siècles de profonds changements de l'activité économique qui ont bouleversé le paysage. Un jeu d'échelles sous-tend notre étude : nous parcourons les terres et les rivages du Buch en observant les formes de l'intervention de l'Homme dans le géosystème ; nous pénétrons, ensuite, dans les maisons en abordant la culture de l'habitat ; enfin, nous observerons attentivement leurs occupants en examinant quelques unes de leurs pratiques de consommation.

## LA PLACE DE L'HOMME AU SEIN DU GEOSYSTEME

### Le difficile travail de la terre et de la forêt

Sur les terres qu'ils cultivent, les paysans se trouvent engagés dans une lutte perpétuelle contre les autres éléments du géosystème ; les champs, travaillés à l'araire ou pour les plus modestes à la force des bras risquent en permanence d'être envahis par les plantes adventices : en dépit, des passages des *sarclés* attelés et de pénibles heures courbés sur le manche d'un outil à main, ces envahisseurs triomphent parfois, ainsi, « chiendent et autres mauvaises herbes » gâtent bien des labours et colonisent parfois les parcelles de vignes gujanaises qu'ils ruinent alors complètement ; les céréales attirent la convoitise de nombre de ravageurs à l'instar des lièvres et des lapins sur lesquels les habitants de Salles revendiquent, dans leur cahier de doléances, un droit de capture accordé au XVI<sup>e</sup> siècle mais que le sieur de Pichard refuse de leur reconnaître, tandis que les taupes engendrent des dégâts considérables sur ces cultures mal enracinées qui suscitent la fabrication locale de pièges en terre cuite<sup>1</sup> ; si les paysans peuvent contenir au prix d'une lutte quotidienne les assauts de ces rivaux végétaux et animaux, ils se trouvent, en revanche, exposés aux caprices du temps contre lesquels le seul recours est divin ; aussi, quand un orage menace les tiges de seigle alourdies par les grains, d'aucuns invoquent-ils la protection de saint Jean devant un tableau de l'église de La Mothe<sup>2</sup>. Le bétail qui parcourt le *saltus* et dont la fonction principale est de fournir du « fian pour l'engres des terres » se trouve exposé à nombre de périls. La lande qui forme un parcours acceptable, au prix de tâches régulières telles que la récolte au moyen du *dail* du précieux soutrage constitué par le *bruc*, la *brande* et la fougère, celle de la *jaugue* utilisée comme fourrage et l'incinération des bruyères desséchées pour « y faire venir de l'herbe »<sup>3</sup> ; elle reste néanmoins un milieu mal maîtrisé et lorsque P. Saubat « Poulic » mène le troupeau, de plus de deux cents chèvres, des métairies de Tastous, il doit se montrer particulièrement vigilant, car les embûches ne manquent pas sur cet immense parcours tandis que le loup constitue une menace bien réelle dont témoignent diverses battues organisées, sur tout le pourtour du Bassin<sup>4</sup> ; gorgée d'eau ou desséchée par les

fortes chaleurs de l'été, la lande forme un milieu propice au développement de nombreuses maladies du bétail, ainsi, après avoir payé un lourd tribut à la *picotte*, les troupeaux de brebis de M. Lesca, sont décimés par une maladie qui se propage à la suite de fortes inondations et cette âpreté du milieu n'épargne aucun cheptel : les aléas climatiques, à l'instar d'un printemps trop timide ou d'un été à la sécheresse excessive, frappent de plein fouet des *bournacs*<sup>5</sup>. L'exploitation des parcours littoraux est également fort délicate : les troupeaux qui paissent les prés salés sont très exposés lors des grandes marées, ainsi à Lanton, le dix avril 1749, le flux salé noie cinquante vaches, plusieurs chevaux et un vacher, alors qu'un autre ne doit sa survie qu'à ses échasses et son bâton ; quant aux bovins et aux chevaux qui divaguent sur les leytes du cordon dunaire, bien qu'ils ne soient en rien du bétail marron puisque tous portent la marque d'un propriétaire, un M sur une cuisse pour les vaches de J. Ramon, l'ensauvagement de la plupart d'entre-eux témoigne de la faible emprise de l'Homme sur ce monde de sable battu par le vent<sup>6</sup> ; au cours du siècle, la maîtrise sur ces deux milieux côtiers s'accroît mais en dehors du système agro-pastoral : cependant que certains prés salés sont convertis en marais salants, ainsi à Biganos, quelques plantations de pins sont emprises, à la suite de celles pionnières et malheureuses de F. A. de Ruat pour tenter de fixer les masses de sable chauve dont les mouvements représentent une réelle menace pour les communautés, comme à Lège où l'abbé Baurein déplore leur rapidité<sup>7</sup>.

Dans les pignadas matures qui font partie pour l'essentiel du massif de la Montagne de la Teste, puisque les pinèdes créées au détriment de la lande durant le siècle, ainsi les mille huit cents journaux de la forêt de Néser semés à partir de 1767, ne commencent à produire de la résine qu'après quinze à vingt ans de croissance et la plupart d'entre elles n'atteignent leur pleine maturité qu'à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, toute une population s'active : les *hapchots* entaillent les troncs, les scies de quatre pieds de long débitent du bois d'œuvre, tandis que dans les *hourms*, une alchimie poisseuse engendre le *goldron*. Au cœur des taillis de chêne de Mios, se pressent de nombreux charbonniers équipés, à l'instar de J. Dufhil, d'une charrette ferrée où s'entassent sacs et cordes nécessaires à leur métier. Quelques menaces pèsent en permanence sur la forêt et sont d'autant plus effrayantes qu'elles risquent de compromettre son exploitation

sur une longue durée : l'incendie, en dépit des mesures de prévention, reste un péril réel, et outre, le terrible feu qui ravage la Montagne de la Teste en 1716, il existe sans doute bien des petits sinistres localisés ; les blessures de la forêt peuvent aussi être engendrées par une catastrophe climatique, ainsi, lors de l'hiver de 1709, les dégâts ont été suffisants pour qu'un discours particulièrement alarmiste - « il n'est resté que de jeunes plans qui ne donneront de cinquante ans d'ici aucun revenu » - soit développé durant quelques temps, avant d'être nuancé<sup>8</sup>.

Les travaux de l'agriculteur, du pasteur ou du résinier, témoignent des difficultés que l'Homme rencontre pour conserver sa place précaire au sein de ce géosystème qu'il maîtrise bien peu ; toutefois, le Pays de Buch n'est en rien un monde isolé entre mer et lande, en effet, plusieurs de ces productions participent d'une économie régionale : la majeure partie du vin et des produits résineux s'intègrent, par l'intermédiaire de Bordeaux ou du cabotage au départ du Bassin à un commerce maritime, alors que les délicatesses d'un marchand chalossais révèlent qu'un boucher testerin, lui vendait ses cuirs et suifs. La proximité du marché bordelais, où aboutissent notamment les convois de charrettes de charbon de Mios, influe aussi considérablement sur les activités prédatrices locales<sup>9</sup>.

### **La chasse : action sur le milieu et intégration dans l'environnement humain**

La cynégétique du pays de Buch se décline en diverses pratiques qui se situent toutes à la croisée de la participation à l'écosystème et, de par leur symbolique ou leur rentabilité, au fonctionnement de la société. A l'opposé de la lutte pour la survie pratiquée par les paysans et que matérialisent la capture des lagomorphes ou la poursuite d'Ysengrin, se situe la chasse aristocratique ; celle-ci est un élément nécessaire au train de vie noble, aussi lorsqu'il s'agit de vendre la seigneurie d'Arès, la notice insiste sur la présence d'une garenne très considérable et sur « la chasse très abondante en toutes espèces de gibiers ». L'amertume du Captal, en 1756, devant le braconnage dont les jeunes chevreuils sont victimes dans les profondeurs de la pignada et qui « tend à détruire l'espèce » suggère un attrait nobiliaire pour la grande vénerie ; cependant l'aristocratie s'adonne également à d'autres plaisirs cynégétiques dont les effets sont plus considérables au sein de l'écosystème : outre, l'aménagement de garennes complantées de

grands arbres, la petite vénerie et la chasse à tir, ont parfois suscité l'introduction de nouvelles espèces, ainsi, Monsieur de Ruat a introduit le faisan dans ses bois marécageux où il s'est ensuite naturalisé<sup>10</sup>.

Quelques paysans se livrent, à la faveur de la nuit, à une chasse délinquante qui les conduit parfois à tâter de la prison seigneuriale, comme le fait le fils aîné du marinier J. Ravenau, après avoir joué de malchance : surpris par une froide nuit de novembre, en bordure du Bassin, par deux chasseurs qui venus tendre leurs filets sur un crassat, un droit que le Sieur Castaing leur a affirmé, ont entendu quatre à cinq coups de fusils avant de rencontrer le dit Ravenau en compagnie de son puîné, « chacun leurs fusils sur le col et trois canards en main » ; admonestés, les deux frères se défendent malhabilement laissant entendre qu'ils opèrent pour le seigneur ; oublieux de sa mésaventure de la veille et sans doute promptement dénoncé au seigneur au cours de la journée, le frère aîné commet l'erreur fatale en traquant la sauvagine le soir venu : les gardes n'ont qu'à le cueillir en flagrant délit<sup>11</sup> ; aussi d'aucuns préfèrent-ils, le piégeage bien plus discret, notamment à l'aide de collets dont les queues des nombreux chevaux offrent la matière première en abondance. La principale motivation de ces captures à l'insu du seigneur est économique : alors qu'un brassier d'Andernos touche quinze sous, plus la nourriture mais sans la boisson, la vente de quelques canards sauvages à une livre pièce peut améliorer bien des ordinaires<sup>12</sup>.

La proximité du marché bordelais stimule d'importantes chasses aux oiseaux migrateurs que les seigneurs tolèrent ou afferment et qui nécessitent d'importants aménagements : la capture des bécasses, des *palommes*, *roquels* et tourterelles au moyen de filets exigent la création et l'entretien de fenêtres de chasse au cœur des bois, ce qui n'est pas sans poser de problème lorsque ces installations se multiplient ; quant à la chasse aux canards, elle entraîne l'installation à demeure, sur les crassats ou en bordure des lacs d'eau douce, des perches utilisées pour tendre les filets qui sont pour leur part remisés avec les *courdeaux* entre deux campagnes de chasse<sup>13</sup>. Ces techniques de chasse s'avèrent d'un bon rapport : en 1790, la Veuve Peyiehan a pu tirer mille paires de bécasses des différents *béteys* tendus sur son bien et au gré des marées, entre la Toussaint et le Carême, ce sont des charrettes pleines de toutes sortes de canards - sarcelles, fuligules morillon, tadornes, macreuses...-

auxquels se mêlent plongeurs et grèbes qui quittent les pêcheries du Bassin pour le marché bordelais<sup>14</sup> ; en empruntant le même chemin que bien des prises des pêches plus conventionnelles.

### **Techniques, risques et débouchés de la pêche**

Les principales activités halieutiques se déroulent sur les eaux du Bassin et sur celles de l'Océan, à quelques lieues de la côte, toutefois, les étangs d'eau douce autorisent quelques pêches fructueuses, ainsi ceux de Saint-Seurin du Porge où se capturent brochets et anguilles<sup>15</sup>. Du début de novembre à la fin de la dernière semaine de Carême, la grande affaire des marins de la Teste et de Gujan est la pêche au *péugue* ; les bourgeois qui arment les chaloupes, embarcations de quatre à cinq tonneaux dotées d'un gouvernail et de deux voiles, et la douzaine d'hommes qui sert sur chacun de ces navires peuvent attendre un gain important ; cependant, du fait des fréquentes tempêtes hivernales, cette aventure en dehors du Bassin n'est pas sans risque : au cœur de la tourmente, les filets peuvent être perdus, les agrès arrachés, la chaloupe faire naufrage ou sombrer, de nombreux matelots disparaissant alors dans l'*Oceano nox* à l'instar des vingt-deux Testerins et des vingt-six Gujanais happés par une tempête qui dura cinq jours en décembre 1725. Dans les filets, dont le cycle de vie rappelle l'intégration de l'économie du Pays de Buch à celle d'une région bien plus vaste - ils sont produits dans des centres de pêche fluviale, comme Lavignac sur la rive droite de la Dordogne, achetés par l'intermédiaire de marchands bordelais, puis revendus à l'issue de la campagne à des pêcheurs de l'Estuaire, de la Garonne ou de la Dordogne - , les matelots remontent quantité d'espèces parmi lesquelles figurent en bonne place des poissons recherchés comme les turbots, les barbues, les soles ou les grondins, quelques crustacés tels que les homards et les gros crabes mais aussi quantité d'espèces plus communes parmi lesquelles l'ange ou *matran*<sup>16</sup>.

Au rythme des marées et des saisons, diverses pêches se pratiquent sur le Bassin : à la basse mer, certains, munis d'une *houchine de fer à cinq dents* et chaussés de *mastones*, planchettes de bois fixées aux pieds par une courroie, s'aventurent sur les vases découvertes à la recherche de divers coquillages, ainsi les pétoncles, les couteaux et les huîtres, de petits crabes et d'« anguilles d'une grosseur énorme », tandis que d'autres profitent du recul des flots

pour entretenir les *palets* ou installer les *palicots* et recueillir les poissons retenus dans ces pièges surnois ; sur la petite mer, entre Pâques et la Saint-Michel, les équipages, de deux ou trois hommes, des nombreuses pinasses et *tilloles* - bateaux élancés, légers et dépourvus de quille et de gouvernail - jettent leurs filets plombés et remontent chiens de mer, sardines, seiches, congres et bien d'autres espèces ; l'hiver venu, le dragage des huîtres et des coquillages constitue une activité importante dans quelques paroisses, ainsi Le Porge ou Le Teich<sup>17</sup>.

Nous retrouverons une partie de toutes ces prises sur les tables locales, mais la majorité des captures empruntent, chargées sur des charrettes ou confiées à la vitesse des chevaux des chasse-marée, la route qui conduit au Port de la Lune.

## **LA CULTURE DE L'HABITAT**

### **Architectures du Pays de Buch**

Les maisons aux parois de torchis, ainsi celles de l'écart des Argenteyres à Biganos, ne manquent pas en Pays de Buch ; cependant la construction en pierre est aussi fort bien implantée, en effet, elle domine très largement à La Teste, à Gujan et apparaît même dans les paroisses éloignées du Bassin, comme Croix d'Hins et Belin où elle caractérise les plus belles bâtisses<sup>18</sup>. Les moellons qui constituent les murailles sont parfois d'origine locale, ainsi les grès ferrugineux de Salles ou la vallée de la Leyre, toutefois, la plupart des pierres qui s'entassent à proximité des demeures en réfection proviennent du lest des caboteurs, comme le trahit leur nom de *pierres d'arribot* (du verbe *arribar* : arriver) ; la belle pierre de taille qui reste fort rare, n'est utilisée que pour les encadrements de portes et de fenêtres des habitations les plus soignées : la sobre élégance de la façade principale de l'hôtel testerin de Daysson, où elle est employée en quantité, est exceptionnelle<sup>19</sup>. Les tuiles, de facture locale et de qualité souvent médiocre, couvrent de nombreuses maisons parmi lesquelles figurent des logis modestes, à l'instar de certaines métairies, et apparaissent même sur les toits de quelques parcs ;

toutefois, la couverture de ces derniers est ordinairement de chaume, qui intervient également dans la toiture des habitations les plus précaires, ou de *brande*<sup>20</sup>.

Des cloisons édifiées en torchis et soigneusement chaulées séparent les différentes pièces dont le sol est bien souvent en simple terre battue, le carrelage ne s'imposant que dans les belles chambres des intérieurs cossus, ainsi la toute nouvelle demeure d'un marchand drapier prospère<sup>21</sup>. La plupart des bâtisses rurales ne comptent que très peu de pièces comme cette maison du quartier de Castaing, au Teich, composée de deux chambres ; l'activité professionnelle empiète sur cet espace domestique déjà restreint : l'atelier du forgeron d'Audenge occupe une des deux pièces habitables de la maison, aussi les chocs du marteau d'airain sur l'enclume rythment-ils la vie du foyer, tandis que dans les exploitations agricoles, quantité d'outils viennent encombrer le logement, en dépit de l'édification contre la demeure d'appentis, parfois fort sommaires, les *cousteys* ; l'aisance, tant au cœur de la lande que dans les bourgs, se manifeste par un nombre plus important de pièces : centre d'une exploitation importante dont les parcs abritent une cinquantaine de bovins, quatre cent quarante brebis et deux cent soixante chèvres, la maison de M. Laville à Biganos comporte sept chambres, deux chais, une écurie et un grenier. Cependant, même lorsqu'elles sont bien bâties, les demeures n'ont qu'une faible élévation : à La Teste, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, P. Bernadau constate qu'à peine un dixième des maisons « a une espèce d'étage, ou grenier au dessus du rez-de-chaussée » ; l'habitat châtelain ne s'en distingue que mieux, surtout lorsque, comme à Arès, le corps de logis est édifié dans le goût du temps et que les pièces spécialisées s'y organisent sur deux étages<sup>22</sup>. La vie au sein de toutes ces résidences passe par la maîtrise de trois éléments fondamentaux.

### **L'indispensable : l'eau, le feu et la lumière**

Chargée de matières organiques, l'eau jaunâtre et âcre, glaciale en hiver ou tiède en été, que la majorité des ménages tirent de puits creusés à travers l'alias, éprouve avec rudesse les estomacs ; quelques quartiers possèdent des sources qui prodiguent un liquide d'une qualité bien supérieure, ainsi le bourg de Salles est alimenté

en eau minérale et ferrugineuse par diverses fontaines, tandis que le reste de la paroisse ne dispose que de la liqueur puisée dans la nappe qui affleure sous le grès<sup>23</sup>. Dans la maison, l'eau demeure une denrée rare qu'il faut journalièrement aller chercher et ramener dans de lourds seaux cerclés de fer ou de pesantes cruches ; aussi son usage est-il parcimonieux, cependant, les jours de grande lessive, quand le linge sale s'entasse dans le *bugoir* de terre ou de bois, rompent avec cette rareté quotidienne. La fontaine dont la panse de cuivre autorise le stockage d'une eau que son filtre se charge de purifier, est un meuble de prestige qui n'apparaît que dans les plus beaux intérieurs à l'instar de la résidence de Pichard à Salles<sup>24</sup>.

Une cheminée unique, placée dans la salle principale, est au cœur de la vie domestique de la majorité des ménages : elle est l'âtre nourricier où pend la crémaillère, le foyer réconfortant en face duquel la maisonnée aime à s'asseoir sur de petits bancs ou des escabeaux de pin ; la place essentielle qu'occupe la cheminée dans les rituels de prise de possession, le nouveau maître d'une demeure doit, en effet, allumer un feu qu'il éteint aussitôt, rappelle qu'elle occupe une place fondamentale dans la représentation symbolique de la maison et de la vie familiale ; aussi se doit-elle de montrer la prospérité d'un logis : P. Ricaud a sélectionné avec un soin jaloux les belles poutres de chêne qui forment le chambranle de la cheminée de son second domicile. Dans les demeures spacieuses de l'élite économique des bourgs de la Teste et de Gujan, ainsi que dans les châteaux, les cheminées placées dans les pièces consacrées à la sociabilité sont aussi l'objet de toutes les attentions à l'instar de celle du salon de l'hôtel de Daysson qui est parée de boiseries sculptées ; même dans ces habitations, le poêle ne connaît encore à la fin du siècle qu'une diffusion limitée qui est loin de remettre en cause la suprématie des flammes découvertes du foyer : il ne constitue qu'un complément calorifique<sup>25</sup>.

Le pin crépite dans les foyers, quelques sarments ou des fagots issus des taillis s'y mêlant parfois dans les âtres des secteurs qui en disposent ; même dans les communautés qui ont obtenu des droits d'usage concernant le bois de chauffage, ainsi Lanton en 1608, celui-ci reste une denrée que bien des ménages ne peuvent utiliser qu'avec mesure : la pression du marché bordelais, songeons aux charretées

de charbon que consume le monstre urbain, conjuguée à la cuisson de la résine, à l'élaboration du goudron et aux besoins des quelques tuileries locales font que le bois à brûler reste un produit cher ; aussi seuls les mieux lotis peuvent-ils en accumuler d'importantes réserves, comme le marchand drapier P. Desgons qui en conserve quinze charges dans son chai ; en outre, aucun bois n'est gaspillé et les anciennes charpentes d'un moulin prennent le chemin de l'âtre<sup>26</sup>.

Les rayons du soleil ne s'insinuent qu'avec difficulté dans la plupart des maisons paysannes, notamment aux abords de Lacanau, où certaines « n'ont pas une seule croisée et [...] n'ont qu'une porte servant d'entrée commune aux habitants et à la lumière » et dans ces intérieurs, règne une pénombre permanente que les braises rougeoyantes, sur lesquelles cuisent les repas, atténuent quelque peu ; la situation est sans doute meilleure à La Teste où toutes les habitations disposent de « fenêtres fermantes », cependant les seules maisons de ce bourg où la lumière du jour pénètre massivement, par de vastes croisées, conformes aux canons architecturaux de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne sont pas plus d'une dizaine. La plupart des ménages ne disposent que d'un nombre fort réduit de chandeliers et avec ses deux petits exemplaires d'étain J. Lespervier apparaît bien équipé ; dans les foyers opulents, les luminaires plus nombreux et les mouchettes qui les accompagnent s'intègrent au jeu de la représentation sociale : lorsque M. Dumas reçoit, les flammes de cinq chandeliers d'étain irisent la salière de cristal, tandis que les mouchettes s'exhibent sur leur sabot de laiton. La bougie de cire comme la chandelle de suif sont des appareils d'éclairage coûteux que les consommateurs font durer longtemps à l'image de J. Baleste qui les emploie avec tant de parcimonie que les cierges d'une demi-livre qu'elle place sur ses chandeliers, à peine à moitié consumés, sont déjà fort crasseux ; aussi les plus modestes se contentent-ils de chandelles de résine<sup>27</sup>. Les meubles placés dans ces intérieurs structurent la vie domestique.

### **Formes et usages du mobilier**

Les pinèdes fournissent le bois de bonne qualité et peu onéreux - à Belin, en 1779, un pin qui ne produit plus de résine se négocie à trois sous et un arbre en pleine production à une livre - qui compose

l'écrasante majorité du mobilier ; aussi la distinction sociale passe-t-elle par la possession de quelques meubles fabriqués à partir d'autres essences : le noyer dont la sombre teinte est souvent contrefaite en badigeonnant de modestes ouvrages de pin, apparaît dans les demeures cossues où, durant la seconde moitié du siècle, le cerisier, vient le concurrencer avec ses tons chauds qui sont, à leur tour, imités ; d'autres espèces comme le chêne, le châtaignier ou l'*accassia* (en fait, le *Robinia pseudoacacia* L.) sont parfois utilisées, mais, elles ne semblent pas jouir d'un prestige particulier<sup>28</sup>.

Temple de la vie privée, autour duquel se célèbrent les grands événements de l'existence d'un individu, depuis son âge le plus tendre où revêtu de *touailloles* en dentelle, il attendait de recevoir le baptême jusqu'aux derniers honneurs rendus à son cadavre raidi recouvert d'un linsul « enguirlandé de dentelle au milieu », le lit, qui dans les humbles demeures, est de grosse facture, ainsi la couche aux rideaux formés par de vulgaires draps que F. Dubos partagent, à Sanguinet, avec son épouse et leurs très jeunes enfants, représente dans les foyers plus argentés, un investissement social, car le refuge nocturne de l'intimité et aussi au cours de la journée un meuble exposé au regard ; aussi choisissent-ils un robuste châlit de noyer et une garniture autre que la médiocre toile du pays ou que les trop communs lainages verts : chez un marchand drapier gujanais, autour des deux plus beaux lits, placés dans une chambre donnant sur la place publique, pendent des rideaux de cadis bleu pour l'un et rouge pour l'autre, alors que la garniture des autres couches reste un vert des plus conventionnels ; dans la seconde moitié du siècle, la mode des cotonnades chamarrées se diffuse auprès de l'élite économique des bourgs<sup>29</sup>.

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'entassement dans les coffres dont les dimensions varient fortement, reste en usage, pour les grains, les hardes ou le linge ; cependant, le rangement vertical progresse sous les traits du *vaisselier en forme de cabinet* qui devient, durant la première moitié du siècle, un meuble fort courant : le type le plus commun comporte deux portes, toutefois, certains vaisseliers sont aussi dotés de tiroirs sur le milieu ; pendant un long demi-siècle, les authentiques cabinets, parfois peints de vives couleurs, n'apparaissent que dans les bonnes maisons et possèdent généralement des dimensions modestes et des contours simples :

avec ses quatre portes et ses deux tiroirs, l'exemplaire en noyer, où la fille de G. Dorman serre ses habits, se distingue nettement des modèles courants à deux portes et un tiroir au milieu ; les contours galbés de la commode et l'élégance ingénieuse des secrétaires restent encore, au crépuscule du siècle, l'apanage des demeures des plus puissants : une belle commode de noyer dont les cinq tiroirs sont garnis de mains tombantes de cuivre, figure dans une des chambres du château de Belin<sup>30</sup>. A ces meubles de rangement, s'ajoutent ceux qui ont pour fonction exclusive la conservation des aliments : la salinière placée non loin de la cheminée ou du four, le saloir en forme de cuvier et le garde-manger qui dans l'obscurité du chai nous rappelle que les humains ne sont pas les seuls habitants de la maison qu'ils partagent avec les mouches aux larves voraces et leurs concurrents les plus fidèles, les souris et les rats qui résistent bien souvent aux stratagèmes déployés pour les éliminer quand bien même il s'agirait de la mort-aux-rats, comme les fabriciens de l'église de Belin en firent la coûteuse expérience<sup>31</sup>.

Dans les intérieurs paysans et de marins, la sociabilité domestique se concentre autour d'une longue table flanquée de deux *banchelles* et aux abords de l'âtre, en face duquel un ou deux petits bancs ainsi que des escabeaux voire quelques chaises sont installés ; cette table est souvent d'un aspect fort rustique : quelques planches posées sur de simples tréteaux. Dans les logis des maîtres, des gros commerçants et des talents, le mobilier dévolu à la sociabilité est plus varié : à côté des grandes tables, d'autres modèles de formes diverses - rondes, carrées, ovales, etc. - parfois recouvertes d'un tapis et entourées de chaises simplement paillées ou dans les pièces d'apparat des maisons les plus cossues, garnies de moquette ; la diffusion du fauteuil, même au sein de ces groupes sociaux, reste fort limitée et il n'apparaît bien souvent dans les intérieurs que sous la forme d'un unique exemplaire fabriqué dans un beau bois, du noyer chez le chirurgien P. Saberes, mais doté d'une garniture sommaire ; aussi le mobilier nobiliaire avec ses tables marquetées et ses nombreux fauteuils habillés de velours se distingue-t-il aisément<sup>32</sup>.

## CONSOMMER AU QUOTIDIEN, ENTRE SURVIE ET TRAVAIL DES APPARENCES

### « Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour »

Les pâtes préparées avec les farines issues des différents *bleds* constituent le fondement de la ration alimentaire ; pétri dans la concavité d'une maie, mis à reposer dans des *minères* de paille, puis déposé par la *paneyre* sur la sole du four, le pain dont la fabrication, même régulière, appartient aux grands moments de la vie domestique, comme nous le rappelle le notaire Garnung en consignait que le quinze mai 1743, une fournée de pain est en train de cuire lorsqu'il prise les biens de feu J. Lafon, se décline en plusieurs variétés : tandis que, dans les meilleures maisons, la présence de froment et de tamis de soie trahit la confection, au moins occasionnelle, d'un beau pain blanc, sur la majorité des tables, figure un aliment médiocre réalisé avec la sombre mouture de seigle ; l'*escauton*, une bouillie, qui occupe une place essentielle dans l'ordinaire de beaucoup de familles modestes, voit sa composition évoluer au cours du siècle : cependant que le *mil blanc* (*Panicum miliaceum L.*) et le *panis* (*Setaria italica L.*) continuent d'être consommés en abondance sous cette forme, le maïs s'ajoute à ces deux céréales traditionnelles, nonobstant sa diffusion fort lente en Pays de Buch où bien que C. Masse relève déjà son rôle secondaire dans l'alimentation des résiniers, il ne croît que sur de faibles superficies au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Très localement, à la veille de la Révolution, la *patate* est venue compléter l'apport des *bleds*, ainsi au Porge où sa culture commence à se développer sous l'impulsion du curé, dans les années 1780<sup>33</sup>.

Le brouet qui mitonne dans les pots ou les marmites populaires et qui constitue bien souvent le seul complément de la ration céréalière, a une composition des plus frugales : le chou, les raves, les *habines* (*Dolichos unguiculatus L.*), les oignons, les aulx et quelques autres légumes y rencontrent, au gré des ressources de la maisonnée, un morceau de lard ou une rasade d'huile d'olive, un peu de sel et, au moins à la fin du siècle car la chronologie de la

diffusion de ce condiment est fort obscure, beaucoup de poudre de piment relevant le tout ; le potage présenté dans de belles soupières aux palais délicats de l'élite locale qui se montrent sensibles à la finesse des asperges printanières, n'a sans doute que peu de ressemblances avec cette robuste soupe. La connexion du Pays de Buch à l'économie maritime régionale transparait dans la variété des matières grasses utilisées dans sa cuisine : certes, le lard et la graisse de porc dont la production est locale sont les plus prisés des corps gras, mais durant le Carême et toute l'année dans les foyers les plus modestes, l'huile d'olive importée d'Espagne et détaillée par des marchands tels que P. Ricaud, les remplace ; en outre, dans ce pays sans tradition laitière importante, le beurre salé de l'Europe du nord-ouest ou des Iles Britanniques est souvent le seul disponible à un prix raisonnable<sup>34</sup>.

La simple broche et le mauvais gril dont les ménages populaires disposent ne servent que rarement, car, chez eux, la consommation de viande est exceptionnelle et la friture à la poêle ou les bouillonnements de la soupe suffisent généralement à la cuire ; bien des foyers ne disposent du salé de porc, qui compose l'essentiel de cette ration carnée, qu'en faible quantité, en effet, les plus humbles n'élèvent pas le moindre goret, tandis que chez les mieux lotis, le partage avec le maître, les droits décimaux et les offrandes au curé, celui de Belin reçoit ainsi oreilles, côtes et *entrecôtes*, amenuisent les réserves de cochonnailles : la tranche de jambon frit qui, selon l'expression de J. Thore, aiguillonne l'appétit n'est pas, pour beaucoup de travailleurs, un plat quotidien ; la volaille n'apparaît que rarement sur les tables populaires, puisqu'une part importante du croît des basses-cours clairsemées acquittant en partie le loyer et les redevances, cependant, elle produit quelques œufs dont C. Masse juge le goût détestable mais qui améliorent parfois l'ordinaire ; pour une clientèle populaire, le boucher de La Teste débite quelques vaches, sans doute prélevées d'un coup de fusil dans le troupeau qui divague sur le cordon littoral, néanmoins, en dépit du prix peu élevé de cette carne - en l'an V, la carcasse d'une vache « sauvage » vaut entre trente et quarante livres, il est fort probable que son emploi est réservé aux grandes occasions et aux convalescences<sup>35</sup>.

Les fumets de la viande rôtie s'élèvent assez fréquemment au dessus des tournebroches installés dans les cuisines des maîtres ou des talents, alors que dans les poêlons et les casseroles, d'autres chairs mijotent au dessus des braises. Outre les bons morceaux de cochon, tels que les jambons et les épaules qu'ils entassent dans leur saloir, les notables apprécient toute sorte de volailles : la basse-cour réservée à l'usage du curé M. Biroat se compose en août 1771, de huit poules et poulets, de trois canards communs, de trois canards d'Inde, de cinq oisons et d'une dinde et de deux petits dindons ; ces trois dernières espèces se prêtent à merveille à l'engraissement en vue de la préparation de confits, une pratique attestée au moins pour la fin du siècle ; le gibier est fort prisé et pendant que les volières châtelaines se peuplent de tourterelles et de palombes, la gourmandise des élites villageoises les conduit à acheter de toutes sortes de gibiers, depuis la bécassine jusqu'au chevreuil braconné ; la viande de boucherie, bien qu'elle soit plus courante sur ces tables, conserve son prestige ; aussi, figure-t-elle en grande quantité au menu des grandes cérémonies familiales : en 1782, pour le repas qui scelle les fiançailles de F. Roumégoux et de M. Hazera cinq moutons sont sacrifiés aux côtés de vingt poulets, de huit chapons et de quatre canards<sup>36</sup>.

Le poisson et les fruits de mer s'imposent sur les tables de Carême et des jours maigres ; certains coquillages, comme les *coutoires*, qui sont d'un transport et d'une conservation faciles sont alors consommés en abondance autour du Bassin et dans les campagnes avoisinantes, en revanche, l'emploi du poisson frais est fort limité : vite altérée et d'un prix élevé à cause de la proximité du Gargantua bordelais, cette denrée ne figure régulièrement qu'au menu des riverains aisés du Bassin et des étangs, sous la forme de soles, de turbots, de beaux grondins, de brochets... ; un nombre important d'espèces médiocres et peu onéreuses, en l'An II à La Teste, huit espèces ont un prix inférieur à six sous, sont susceptibles de s'intégrer au régime alimentaire du petit peuple des villages de pêcheurs, cependant, les stocks des boutiques gujanaises révèlent que le poisson consommé par les plus modestes consistent surtout, comme pour les métayers de la lande, en morue, sardines et harengs séchés<sup>37</sup>.

Dans les ménages qui disposent d'une certaine aisance, la boisson quotidienne consiste en du vin coupé d'eau ; parmi les vins blancs et rouges produits dans le pays, les meilleurs sont ceux de La

Teste et, à la veille de la Révolution, quelques cabaretiers indéclicats réalisent des bénéfices conséquents en écoulant sous cette appellation une piquette achetée à vil prix ; ces crus locaux, même les *vins noirs* qui « résistent à la mer » quand ils voguent vers la Bretagne, vieillissent mal : ils se boivent surtout dans l'année et ne semblent guère bien vieillir au delà de deux ans, un âge où ils peuvent encore se négocier à un prix satisfaisant, vingt huit écus le tonneau pour le vin rouge de G. Darman, en 1739. Dans les paroisses de l'Eyre rurale, la boisson en usage dans les foyers modestes est, comme le rappellent les partages de pommes prévus par certains baux et la mention de *pommade francque* dans les tarifs des péages de Belin et de Salles, le cidre, vraisemblablement coupé d'eau, tandis que les plus argentés s'abreuvent de vin ; d'aucuns tel P. Mitaut de Mios se contente d'un rustique breuvage préparé avec les cormes qu'ils cueillent dans les sorbiers (*Sorbus domestica L.*) ; quant aux plus misérables, ils ne disposent pour étancher leur soif que d'une eau faiblement vinaigrée<sup>38</sup>.

Tous les curés s'accordent pour dénoncer l'éthylisme excessif qui caractérise lors des fêtes, la sociabilité bruyante des cabarets : le vin a sa part de responsabilité, mais l'eau de vie qui est alors offerte aux gosiers des chalands, ainsi chez L. Lafitte au Teich, cause sûrement plus de ravages ; à l'antipode de la liesse alcoolisée des clients du cabaret, la sociabilité raffinée qui se développe autour du café et très accessoirement du chocolat - des tasses réservées au service de la boisson cacaotée sont mentionnées au château de Salles - ne concerne encore à la fin du siècle qu'une frange fort restreinte de l'élite économique des bourgs<sup>39</sup>. Comme l'alimentation, le vêtement, tout en répondant à un besoin élémentaire, est éminemment culturel.

### **La vêture et ses représentations, images de l'Homme**

Au jour le jour, le vêtement participe de la distinction sociale ; aussi les boutiques testerines et gujanaises offrent-elles une gamme textile étendue à des chalands aux conditions les plus variées, ainsi la draperie de P. Desgons, où une soixantaine de tissus sont proposés, la cuisinière venue quérir les étoffes commandées par son maître croise la veuve endettée ; alors que les achats des plus modestes s'y concentrent sur quelques variétés solides au prix raisonnable, ainsi certains cadis et burats qui n'excèdent pas deux livres, les notables y trouvent de beaux mazamets à quarante huit sous, d'autres étoffes

de laine de qualité, telles le pinchinat et un éventail, qui se déploie au cours du siècle, de toiles aux motifs variés. La vêture quotidienne du plus grand nombre se résume à quelques nippes élimées par l'usage : quelques chemises de grosse toile - les inventaires n'en remarquent rarement plus d'une demi-douzaine, en dépit des faiblesses de cette source dans une évaluation des patrimoines lingers, le proverbe belinois « *n'a que duones camises : une a l'arion / et l'aoute aou kiou* » correspond certainement à une réalité pour bien des prolétaires - qu'accompagnent pour les hommes, une ou deux vestes, autant de paires de culottes et un gilet, et pour leurs épouses, quelques brassières et tabliers ; la blancheur de la chemise, les boutons de laitons qui coûtent, en 1744, six fois plus chers que les simples boutons de fil ou le port, dès la petite enfance, de bas sont parmi de nombreux autres des attributs vestimentaires qui distinguent les membres de l'élite locale. Engagés eux-mêmes dans un cycle de vie complexe qui les fait plusieurs fois changer de mains, songeons aux hardes fatiguées que les Fabriques mettent à l'encan, les habits sont aussi des témoins privilégiés des grands moments de la vie familiale : le costume de noces est réalisé dans des étoffes de bonne qualité, avec un soin tout particulier pour la coiffe et aux jours sombres du deuil, la garde-robe se teinte de noir<sup>40</sup>.

La rustique tenue de travail des pasteurs a attiré l'attention des voyageurs en quête de pittoresque qui décrivent longuement cette vêture de peaux de mouton que complète un long manteau de drap grossier ; plus peut-être que sur ceux qu'ils décrivent, ces auteurs nous renseignent sur leur conception de la civilisation : J.-F. Boudon de Saint-Amans, comme il l'avait fait dans les Pyrénées, voit dans ces costumes des reliquats de l'Antiquité, ainsi le « *berret* est une coiffure [...] d'origine grecque [...] il vint sans doute avec les Phéniciens en Biscaye », néanmoins, la référence antique ne sert plus ici à valoriser une Arcadie préservée, mais à dénoncer le caractère « demi-sauvage » des bergers qui suivent sur l'étendue de la lande « quelques troupeaux décharnés » ; en osant, à propos des *txanques* qu'utilisent les pasteurs sur les parcours humides, la métaphore hardie des « bottes de sept lieues », Saint-Sauveur illustre la capacité de ces auteurs à travestir le réel, en effet, avec lui, les échasses dont les descriptions précises témoignent d'une taille modeste, deviennent « prodigieusement hautes », un petit

arrangement avec l'austère réalité que la fantaisie des dessinateurs romantiques exploite au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. Quelle que soit sa parure, le corps est exposé à nombre de périls.

### **Le sale et le malsain : les soins du corps**

Les voyageurs dénoncent les effluves nauséabonds qui se dégagent des pasteurs, certes, dans cette aversion à l'égard de cette subtile composition où l'odeur de la sueur du corps se mêle à celle du suint de l'habit de peau et à d'autres parfums tout aussi naturels et répugnants, il y a pour une part, le rejet de l'Autre, différent et qui plus est pauvre, mais aussi une réalité objective, car l'ancien régime de la propreté reste, encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et pour une bonne partie du siècle suivant, la règle pour l'écrasante majorité de la population ; cependant, au sein d'une élite fort restreinte les nouveaux gestes de la propreté se diffusent, ainsi à la veille de la Révolution, le seigneur de Salles en est un adepte convaincu : il dispose dans un petit cabinet, de deux bidets et de plusieurs pots ou cuvettes de faïence et de divers meubles à l'usage de la toilette<sup>42</sup>.

Face à la maladie ou à la blessure, le recours à la science coûteuse des médecins qui sont d'ailleurs fort peu nombreux, La Teste n'en compte qu'un en 1731, reste exceptionnel dans bien des ménages ; les familles placent plus souvent le sort des malades entre les mains des chirurgiens qui combattent les infections à coups de lancettes ou de purgations, des pratiques dont les effets peuvent être bénéfiques ou...létaux : le 17 juin 1762, les suites d'une mauvaise saignée conduisent un patient du chirurgien d'Audenge au cimetière ; les risques sont d'autant plus importants que ces chirurgiens sont mal contrôlés, ainsi en 1731, deux des trois chirurgiens de La Teste n'ont d'autre qualification que celle « d'en exercer la fonction » ; les services des empiriques, des « sorciers » sont également très appréciés à l'instar de ceux de l'aubergiste de la Croix d'Hins, en 1826, aussi capable de soigner le bétail que les hommes. Aux yeux de beaucoup, la miséricorde divine reste le moyen le plus efficace pour triompher des malheurs du corps et, lors du culte des saints intercesseurs, la foi sincère se mêle parfois à des superstitions qui conduisent les archevêques à prendre des mesures, comme le fait Champion de Cicé en 1787 quand il propose de murer les espaces qui entourent l'autel

de la Chapelle de Saint-Yves autour duquel les paroissiens d'Audenge ont pour habitude de faire neuf tours après avoir « frotter Saint-Yves » ; d'autres procès verbaux de visites pastorales évoquent des mesures tout aussi spectaculaires, notamment contre les fausses reliques, cependant rien ne peut entraver cette orientation superstitieuse de la religion au cœur des maisons : le petit bénitier ou la croix placés au chevet du lit ou sur le chambranle de la cheminée protègent la maison autant qu'ils aident à prier<sup>43</sup>.

La culture matérielle du Pays de Buch est proche par bien des aspects de celle du cœur de la Grande Lande - problème de l'eau, importance du pin dans les charpentes et le mobilier, emploi des *txanques*, etc. - tandis que la lutte contre le sable et les troupeaux qui hantent la dune évoquent les littoraux du Marensin et du Médoc ; la fenêtre océane que constitue le Bassin lui confère cependant quelques originalités dont la plus remarquable est l'utilisation massive des pierres de lest dans la construction. La proximité de Bordeaux a de nombreux effets sur la culture matérielle locale : le marché urbano-portuaire, qui engloutit quantité de productions locales, facilite aussi la pénétration de divers produits, des plus ordinaires, comme les poissons et les beurres salés aux plus raffinés dont la diffusion reste longtemps, ainsi celle du café, cantonnée au cercle étroit de l'élite.

Intelligence faite matière ou volonté, les objets et les gestes participent bien d'une culture matérielle ; cependant la frontière entre celle-ci et les autres domaines de la Culture est des plus incertaines : alors que les actions du pêcheur sourdent d'une perception du fonctionnement biologique du Bassin et que le marin, quand la chaloupe s'engage dans les passes, ne manque pas de chanter des litanies à la Vierge Marie, la foi se manifeste par quantité de gestes et le culte catholique s'appuie sur un important mobilier qui occupe en 1779, à Mios, douze pour cent de la demeure du Seigneur<sup>44</sup>.

Frédéric DUHART

## NOTES

- <sup>1</sup> A.D.G., IIIE 25222, 29/11/1775 et Gujan, 27/06/1775 ; « Cahier des plaintes, dolances et remontrances... », *B.S.H.A.A.*, n° 58, 1989, p. 43, C. Goglin, « Pièges à taupes ou taupier. », *B.S.H.A.A.*, n° 47, 1986, p.p. 32-35.
- <sup>2</sup> O. de Marliave, *Sources et saints guérisseurs des Landes de Gascogne*, Bordeaux, 1992, p. 169.
- <sup>3</sup> A.D.G., IIIE 25203, Mios, 22/09/1732 et J. Ragot, « Incinérations dans les Landes... », *B.S.H.A.A.*, n° 46, p. 19.
- <sup>4</sup> A.D.G., IIIE 43016, J. Pommiers, Mios, 07/04/1744 et J. Ragot, *Histoire de La Teste...*, La Teste, 1987, p. 86.
- <sup>5</sup> « Les troupeaux de demoiselle Lesca... », *B.S.H.A.A.*, 1981, n°28, p. 35, A.D.G., IIIE 43016, J. Lafon, Mios, 15/05/1743 et A.D.G., C 3052, Gujan, 1757.
- <sup>6</sup> A.D.G., Es 282-GG 33, Biganos, 10/04/1749, IIIE 25206, Acte de permission, Captalat de Buch, 12/03/1743 et les textes cités par J. Sargos, *Jadis...des chevaux et bovins à l'état sauvage...*, 1973, Bibli.M.Bx, Br 50089, p.p. 2-3.
- <sup>7</sup> M. Boyé, « Les marais salants de Certes... », *Trois mémoires d'un précurseur landais...*, Arcachon, 1991, p. 93 et Ab. Baurein, *Variétés bordelaises...*(1786), Bordeaux, 1876, T3, p. 398.
- <sup>8</sup> J. Cavignac, « Le bassin d'Arcachon... », *Arcachon et le Val d'Eyre*, Bordeaux, 1977, p.p. 82-84 et A.D.G., IIIE 43016, J. Dufilh, Mios, 20/04/1743 ; J. Thore, *Promenade sur les côtes du Golfe de Gascogne*, Bordeaux, 1810, p. 19 et C. Huetz de Lempis, « Aspects de la géographie... », *Arcachon et le Val d'Eyre*, Bordeaux, 1977, p. 53.
- <sup>9</sup> B. Ducasse, « Le cabotage de la résine... », *D'Arcachon à Andernos*, Bordeaux, 1997, p. 133 et p. 135 ; A.D.G., IIIE 2503, La Teste, 03/10/1734 et Ab. Baurein, *Variétés...*(1786), Bordeaux, 1876, T3, p. 366.
- <sup>10</sup> P. Labat, « La Baronnie et les barons d'Arès. », *B.S.H.A.A.*, 1986, n° 50, p. 12 et p. 15, J. Ragot, « La chasse... », *B.S.H.A.A.*, 1986, n° 46, p. 30 et J. Thore, *Promenade...*, Bordeaux, 1810, p. 30.
- <sup>11</sup> A.D.G., IIIE 25205, Gujan-Mestras, 27/12/1739.
- <sup>12</sup> J. Dumas, « Etat des denrées et productions locales de la commune d'Andernos... », *B.H.S.S.A.*, 1973, n° 3, p. 23.
- <sup>13</sup> O. Ricau, « Notes sur les défrichements... », *Les Landes dans l'histoire*, Dax, 1978, p. 263 et A.D.G., IIIE 25206, P. Daussy, Gujan, 15/09/1743.
- <sup>14</sup> J. Ragot, « La chasse... », *B.S.H.A.A.*, 1986, n° 46, p. 36 ; Le Masson du Parc, *procès verbal...*, *B.S.H.A.A.*, 1977 et J.F. Boudon de Saint-Amans, *Voyage agricole, botanique et pittoresque...*, Agen, 1818, p.p. 164-165.
- <sup>15</sup> Ab. Baurein, *Variétés...*(1786), Bordeaux, 1876, T3, p. 63.
- <sup>16</sup> Le Masson du Parc, *procès verbal...*, *B.S.H.A.A.*, 1977 ; J. Ragot, *Les pêcheurs du Bassin d'Arcachon...*, Bordeaux, 1983, p. 68 et p. 104 ; C. Huetz de Lempis, « Aspects... », *Arcachon...*, Bordeaux, 1977, p. 61 et H.L. Duhamel du Monceau, *Traité général des pesches...*, Paris, 1769, T1, p.p. 84-85.
- <sup>17</sup> A.D.G., IIIE 25203, P. Ricaud, Gujan, 16/07/1734 et IIIE 25206, J. Malebat, Gujan-Mestras, 15/09/1743 ; Le Masson du Parc, *procès verbal...*, *B.S.H.A.A.*, 1977 ; Ab. Baurein, *Variétés...*(1786), Bordeaux, 1876, T3, p. 63
- et p. 344 et H.L. Duhamel du Monceau, *Traité général des pesches...*, Paris, 1769, T1, p.p. 84-85.
- <sup>18</sup> P. Bernadau, « Voyage de Bordeaux à la Teste (1822). », *R.H.Bordeaux*, 1954, p. 104-106 et A. Gaillard, *Deux paroisses de l'ancien temps Belin et Beliet* (1909), Paris, 1996, p. 184.
- <sup>19</sup> Ab. Baurein, *Variétés...*(1786), Bordeaux, 1876, T3, p. 369 ; A.D.G., IIIE 25204, M. Despeysse, La Teste, 20/02/1735 ; B. Ducasse, « Le cabotage... », *D'Arcachon...*, Bordeaux, 1997, p. 143 et D. Blanchard-Dignac, « La restauration d'un hôtel testerin... », *B.S.H.A.A.*, 1982, n° 34, p. 29.
- <sup>20</sup> A.D.G., IIIE 25203, Mios, 22/09/1732 ; IIIE 43017, Le Barp, 13/05/1743.
- <sup>21</sup> A.D.G., IIIE 25203, Gujan, 12/08/1733 et IIIE 25205, G. Darman, Gujan-Mestras, 30/10/1739.
- <sup>22</sup> A.D.G., IIIE 25222, Le Teich, 31/12/1775, Audenge, 25/11/1774 ; IIIE 43016, Mios, 28/11/1744 ; IIIE 25204, Gujan, 28/08/1737 ; IIIE 43015, M. Laville, Biganos, 20/11/1742 et P. Bernadau, « Voyage de Bordeaux à La Teste (1822). », *R.H.Bordeaux*, 1954, p. 106 et P. Labat, « La Baronnie... », *B.S.H.A.A.*, 1986, n° 50, p. 11.
- <sup>23</sup> M.J. Chambrelent, *Assainissement et mise en valeur des Landes...*, Bordeaux, 1862, p.p. 22-23 ; G. Desbiey, *Mémoire...*(1776), Arcachon, 1991, p. 40 et Ab. Baurein, *Variétés...*(1786), Bordeaux, 1876, T3, p. 371.
- <sup>24</sup> Q934, Pichard, Salles, 4 Vend. An III.
- <sup>25</sup> A.D.G., IIIE 25204, Certes, 25/02/1737, IIIE 25203, P. Ricaud, Gujan, 16/07/1734 et Q 934, Pichard, Salles, 4 Vend. An III et D. Blanchard-Dignac, « La restauration d'un hôtel testerin... », *B.S.H.A.A.*, 1982, n° 34, p. 26.
- <sup>26</sup> A.D.G., IIIE 22624, P. Desgons, La Teste, 01/06/1744 ; IIIE 25203, P. Ricaud, Gujan, 16/07/1734 et R. Aujan, M. Boyé, F. Labatut et J. Plantey, « Le pays de Buch sous la Révolution. », *B.S.H.A.A.*, 1989, n° 60, p. 18.
- <sup>27</sup> J. P. Jourdan, « Aspects de la vie économique et sociale... », *B.S.H.A.A.*, 1983, n° 38, p. 23 ; J.F. Boudon de Saint-Amans, *Voyage agricole...*, Agen, 1818, p. 85 ; A.D.G., IIIE 25222, J. Lespervier, Gujan, 13/01/1775 ; IIIE 22643, M. Dumas, Gujan, 18/04/1784 et J. Baleste, La Teste, 05/06/1784 et Saint-Sauveur, *Voyage à Bordeaux et dans les Landes*, Paris, An VI, p. 22.
- <sup>28</sup> A. Gaillard, *Deux paroisses de l'ancien temps Belin et Beliet* (1909), Paris, 1996, p. 78.
- <sup>29</sup> A.D.G., IIIE 22680, F. Dubos, Sanguinet, 12/02/1736 et IIIE 25204, P. F. Combie, Gujan, 28/06/1736.
- <sup>30</sup> A.D.G., IIIE 25205, G. Darman, Gujan-Mestras, 30/10/1739 et Q 934, 12/Vend/An III.
- <sup>31</sup> A. Gaillard, *Deux paroisses de l'ancien temps Belin et Beliet* (1909), Paris, 1996, p. 166.
- <sup>32</sup> A.D.G., IIIE 43016, P. Saberes, Mios, 23/05/1744.
- <sup>33</sup> A.D.G., IIIE 43016, J. Lafon, Mios, 15/05/1743 ; C. Masse, *Mémoire...*, *B.S.H.A.A.*, n° 78, 1993, p. 68 ; A. Contis, « L'agriculture en Pays de Buch... », *Le littoral gascon...*, T2, Arcachon, 1992, p. 74 et J. P. Jourdan, « Aspects de la vie économique et sociale... », *B.S.H.A.A.*, 1983, n° 38, p. 30.
- <sup>34</sup> J. Thore, *Promenade sur les côtes du Golfe de Gascogne*, Bordeaux, 1810, p. 186 ; P. Labat, « La Baronnie et les barons d'Arès. », *B.S.H.A.A.*, 1986, n°

50, p. 12 ; C. Masse, *Mémoire...*, B.S.H.A.A., n° 78, 1993, p.p. 68-69 et A.D.G., IIIE 25203, P. Ricaud, Gujan, 16/07/1734.

<sup>35</sup> A. Gaillard, *Deux paroisses...* (1909), Paris, 1996, p. 163 ; J. Thore, *Promenade...*, Bordeaux, 1810, p. 186 ; C. Masse, *Mémoire...*, B.S.H.A.A., n° 78, 1993, p. 68 ; A.D.G., IIIE 2503, La Teste, 03/10/1734 et J. Sargos, *Jadis...des chevaux et des bovins...*, 1973, Br 50089, B.M.Bx, p. 3.

<sup>36</sup> J. Ragot, « La chasse... », B.S.H.A.A., 1986, n° 46, p. 30 et A. Gaillard, *Deux paroisses...* (1909), Paris, 1996, p. 132 et p. 218.

<sup>37</sup> Le Masson du Parc, *procès verbal...*, B.S.H.A.A., 1977 et J. Ragot, *Histoire de La Teste...*, La Teste, 1987, p. 79.

<sup>38</sup> « Cayer des doléances des habitants de la Teste... », B.S.H.A.A., n° 58, 1989, p. 28 ; J. Ragot, « La paroisse de Gujan... », B.S.H.A.A., 1976, n° 8 et n° 9, p. 48 et A.D.G., IIIE 25205, G. Darman, Gujan-Mestras, 30/10/1739 ; A. Gaillard, *Deux paroisses de l'ancien temps Belin et Beliet* (1909), Paris, 1996, p. 68 ; A.D.G., IIIE 43016, P. Mitaut, Mios, 28/11/1744 et J. Thore, *Promenade...*, Bordeaux, 1810, p. 187.

<sup>39</sup> E. Suire, « La religion des humbles... », *D'Arcachon à Andernos*, Bordeaux, 1997, p. 167 ; A.D.G., IIIE 25206, L. Lafitte, Le Teich, 26/04/1744 et Q 934, Pichard, Salles, 04/Vend/An III.

<sup>40</sup> A.D.G., IIIE 22624, P. Desgons, La Teste, 01/06/1744 ; IIIE 25205, G. Dorman, Gujan-Mestras, 30/10/1739 ; IIIE 25222, J. Lespervier, Gujan, 13/01/1775 et A. Gaillard, *Deux paroisses...* (1909), Paris, 1996, p. 205.

<sup>41</sup> J.-F. Boudon de Saint-Amans, *Voyage agricole...*, Agen, 1818, p. 35-36 et *Fragments d'un voyage sentimental...*, Metz, 1789, p. 1 et Saint-Sauveur, *Voyage à Bordeaux et dans les Landes*, Paris, An VI, p. 16.

<sup>42</sup> M.-D. Ribereau-Gayon, « Perceptions sensorielles... », *Le littoral gascon...*, T1, Arcachon, 1990, p. 151 et A.D.G., Q 934, Pichard, Salles, 4/Vend/An III.

<sup>43</sup> J. Ragot, *Histoire de La Teste...*, La Teste, 1987, p. 21 ; A.D.G., Es 295, GG 46, Audenge, 17/06/1762 ; P. Bernadau, « Voyage de Bordeaux à la Teste (1822). », *R.H. Bordeaux*, 1954, p. 104 ; O. de Marliave, *Sources...*, Bordeaux, 1992, p. 49 et E. Suire, « La religion des humbles... », *D'Arcachon à Andernos*, Bordeaux, 1997, p. 173.

<sup>44</sup> Ab. Baurein, *Variétés bordelaises...* (1786), Bordeaux, 1876, T3, p. 346 A.D.G., G 659, Mios, 06/07/1779.

## LA MAISON DES DARMAILHAC

Il n'y a pas que dans la ville de Rome que les sous-sols recèlent des trésors archéologiques. Plus modestement à La Teste-de-Buch, en particulier dans le périmètre de l'ex-place de Laby, aujourd'hui place Jean Hameau, les habitats sont anciens et se superposent les uns sur les autres depuis des siècles.

Il n'est pas inutile de le rappeler en un temps où les bulldozers modifient la physionomie de la capitale des anciens Captaux de Buch et font table rase du passé. En témoignent les fondations de la demeure des Baleste-Marichon dont certaines semblaient plus anciennes que celles de la maison récemment détruite qui datait de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.



Linteau de 1713.

En témoignent à l'occasion de cet article les terrains des 21 et 23 rue Pierre Dignac, jadis d'un seul tenant<sup>2</sup>. Il reste encore le linteau de la porte principale de la maison des Darmailhac construite en 1713, lequel rappelle que « Guillaume Darmailhac ma fait »<sup>3</sup>. Ce dernier était bourgeois de La Teste et avait épousé Jeanne Deslix (1684-1748).<sup>4</sup>

Il subsiste aussi une photographie, reproduite sur la couverture du bulletin, où l'on aperçoit à gauche de la maison édifiée sous le

Second Empire par Eugène et Isoline Dignac, née Baleste-Marichon, une petite maison formant une aile, plus ancienne, et faisant pendant à celle de l'hôtel Dignac.

La correspondance de ces deux bâtiments, ceux que l'on aperçoit à travers les feuillages sur la photographie, un pigeonnier détruit sur le terrain Mazodier-Lesca et les chais toujours subsistants datant au moins du début du XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'actuelle propriété Dignac, tous ces éléments incitent à aller plus loin dans l'origine de la propriété.

Le cadastre de 1822 mentionne pour les lots correspondants<sup>5</sup> que la propriété appartenait à l'époque à " Pierre Peychan juge de paix " (Pierre Peyjehan de Francon) et en effet elle ne formait qu'une seule propriété, regroupant la maison aujourd'hui en ruines des Lesca-Mazodier au 21 rue Pierre Dignac, et celle des Dignac au 23 de la même rue.

Un document notarial du XIX<sup>e</sup> siècle avait laissé attribuer à tort l'origine de la propriété Dignac aux Daisson-Jeantas<sup>6</sup> ; il est donc indéniable que c'est Isoline Baleste-Marichon qui l'a apportée à Eugène Dignac lors de leur mariage le 19 août 1862. En revanche, bien que Mme Pierre Lesca soit née Dignac<sup>7</sup>, on savait que les Lesca avaient acquis le terrain du 21 rue Pierre Dignac et n'en avaient donc pas hérité. Par la suite, Mme Pierre Lesca, jugeant la demeure trop ancienne, l'avait fait démolir dans les années 1920 pour édifier plus au centre du terrain l'actuel chalet. Sans avoir retrouvé l'acte de vente dudit terrain, on sait qu'il avait été acquis de Mme Louis David. Or, Suzanne David, épouse du magistrat Louis David, était la fille d'Hermance Peyjehan de Francon<sup>8</sup>, épouse de Pierre-Louis Méran, magistrat ; Hermance était la fille de Pierre-Auguste Peyjehan de Francon (1781-1849) et la petite-fille du juge Peyjehan de Francon aîné (1749-1827), époux de Véronique Darmailhac (1757-1789)<sup>9</sup>. Du côté des Dignac, Isoline Baleste-Marichon était elle aussi la descendante directe du juge Peyjehan de Francon par sa grand-mère Marie Baleste-Marichon née Peyjehan de Francon<sup>10</sup>.

On peut expliquer le morcellement de la propriété Darmailhac apportée en dot par Marie dite Véronique Darmailhac à Pierre Peyjehan de Francon, par le fait que les Peyjehan avaient leur demeure au Francon<sup>11</sup> et que les Baleste-Marichon avaient naturellement la leur. Le terrain fut donc partagé en deux parties équivalentes lors de la succession du juge.

Du côté Darmailhac, Véronique était la fille de Gérard Darmailhac (1725-1772), négociant et greffier du Captalat de Buch, qui épousa le 27 juillet 1751 à La Teste Jeanne Peyjehan de Francon (1720-1769) ; elle est bien la petite-fille du constructeur de la maison Darmailhac en 1713, le sieur Guillaume Darmailhac.

C'est en cette demeure que les Darmailhac accueillaient le captal de Buch Amanieu de Ruat, au XVIII<sup>e</sup> siècle. " Une tradition rapporte que lorsque les Ruat venaient à La Teste, ils aimaient mieux plutôt que de rentrer dans leur triste et froid château (du Teich), habiter une maison construite en 1713 par les Darmailhac, avec lesquels ils étaient grands amis " <sup>12</sup>. Et même apparentés.

En effet, Guillaume Darmailhac avait pour frère Gérard qui avait épousé Marguerite de Podio de Palu (1680-1737), elle-même fille de Jean de Podio de Palu, époux d'Isabeau Castaing (1655-1715). Or les Castaing constituent la famille de souche des Amanieu de Ruat !

Quant à déterminer quelle famille possédait la propriété des 21 et 23 rue Pierre Dignac antérieurement aux Darmailhac, des recherches complémentaires sont nécessaires. Peut-être même faudrait-il procéder à des fouilles archéologiques in situ. De semblables fouilles autour de l'église Saint-Vincent mettraient également à jour les fondations de l'antique forteresse des Captaux de Buch. Ces investigations seraient évidemment passionnantes à suivre. Les verrons-nous un jour réalisées ?

Denis BLANCHARD-DIGNAC

#### NOTES

<sup>1</sup> B.S.H.A.A. n° 97. De surcroît l'auteur a pris des clichés lors de la démolition de la maison des Baleste-Marichon et du creusement des fondations de l'important immeuble moderne qui l'a remplacée.

<sup>2</sup> Cadastre de La Teste-de-Buch en 1822.

<sup>3</sup> Cette pièce d'archéologie se trouve sur le terrain des Lesca-Mazodier au 21 rue Pierre Dignac.

<sup>4</sup> Registres paroissiaux de La Teste-de-Buch.

<sup>5</sup> Lots 700, 701 et 702.

<sup>6</sup> Etude de Maître Eugène Dignac, notaire à Gujan-Mestras.

<sup>7</sup> Fille de Camille Dignac, notaire à Gujan-Mestras, 2<sup>e</sup> fils d'Eugène.

<sup>8</sup> Née en 1818 à La Teste-de-Buch.

<sup>9</sup> Registres paroissiaux de La Teste-de-Buch.

<sup>10</sup> Née le 9 mars 1778 à La Teste-de-Buch, épouse de Pierre-Jean Baleste-Marichon, ancien notaire royal, maire de La Teste à la fin de la Révolution.

<sup>11</sup> Propriété enclose de murs, devenue Brasserie Brühl, détruite sous la municipalité Moga.

<sup>12</sup> A. de Ricaudy, *Revue Historique du Pays de Buch* n° VI, octobre 1929, p. 33.

## LE DESTIN DES DUNES

Première partie

### Le temps des pionniers

La propriété des dunesensemencées a fait l'objet de luttes et de controverses jusqu'au premier tiers du vingtième siècle. En 1932 la commune de La Teste qui prétendait encore recouvrer la propriété des dunes<sup>1</sup> et des lettres que l'Etat occupait depuis l'ensemencement a perdu son procès.

Cet échec mettait définitivement fin à plus d'un siècle d'affrontements qui perturbèrent à plusieurs reprises la vie municipale.

*Le Mémoire sur la propriété des dunes de La Teste* qu'André Ferradou, Professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux rédigea pour la défense des revendications de la commune en 1930 est un plaidoyer établi sur une riche documentation<sup>2</sup>. Nous nous efforçons dans cet article de saisir les motivations des groupes sociaux et des individus très souvent ambiguës en les étudiant dans le contexte historique local à la lumière des héritages de leur passé.

Quand on considère l'importance de l'enjeu, l'étendue et la plus-value de ces sables jadis chauves, aujourd'hui fixés par une forêt magnifique dans des sites de rêve, on mesure l'intérêt de cette histoire.

## I. L'ANCIEN REGIME

En 1787, on l'a vu, François Amanieu de Ruat, à court d'argent, dut interrompre une entreprise, cinq années de travaux prometteurs, une entreprise trop onéreuse que son fidèle et dévoué Jean-Baptiste Peyjehan jeune — le Testerin n'en était pas à sa première expérience — était probablement capable de réussir!

Que d'énergie, d'efforts, de démarches déployés par les De Ruat, que d'espoirs, de déceptions depuis l'achat du Captalat de Buch!

Des concessions même ! En particulier, ainsi que nous le supposions à la fin de notre dernier article, en 1746, la propriété utile de leurs parcelles de forêt usagère reconnue aux propriétaires à l'issue d'un âpre marchandage dans l'espoir d'obtenir leur adhésion et leur contribution financière à l'ensemencement qu'il projetait de poursuivre. Vaine manœuvre ! Son fils François Amanieu allait constater à ses dépens que cette concession, malgré l'importance de la chose, n'avait pas produit l'effet escompté. Les bourgeois, qui ne manquaient pas de se déclarer favorables à ce projet dans les salons bordelais où ils avaient des amis communs, avaient toujours repoussé les propositions du seigneur. Il faut dire que rassembler dans une même entreprise les propriétaires et la population usagère dans le Captalat était une opération aussi difficile à résoudre que la quadrature du cercle!<sup>3</sup>

### L'incompatibilité des intérêts des protagonistes

Ainsi en 1783 les notables demandaient pour collaborer à l'ensemencement que le Captal venait d'entreprendre que le monarque « leur assure tous les fonds qu'ils sèmeront à leur dépens (à leurs frais) sans que les autres y puissent jamais avoir part ». Sept ans plus tôt les « autres » réunis dans une assemblée capitulaire n'avaient accepté le respect des futurs semis et leur préservation qu'en échange de la concession de droits d'usage analogues à ceux qu'ils exerçaient dans la Montagne, dont ils jouiraient dans les nouvelles forêts!

Ajoutons que le monarque avait dans l'arrêt qui inféodait les dunes au Captal l'année précédente reconnu expressément ces droits d'usage dans ces forêts aux habitants. On avait donc à Versailles compensé les droits de la communauté dans les vacants.

## La singularité et l'ambiguïté de l'appel au monarque.

C'était bien pour s'affranchir des contraintes de la « singulière réserve » qui lui interdisait d'ensemencer des dunes et la lande que le père avait adressé son mémoire à l'Intendant Esmangart puis au monarque en 1772. Il l'écrira plus tard, *il souhaitait uniquement « annuler les clauses de ce bail »*, et c'est dans ce dessein sans doute qu'il avait cru bon de ne pas produire l'acte qu'il réduisait dans sa requête à une simple concession.

Cette imprudente démarche et cette dissimulation avaient créé une situation ambiguë, lourde de conflits à venir. Est-ce parce que la requête du seigneur lui parut singulière que le Contrôleur Général Cochin réclama la baillette de 1550 ? Le Captal s'exécuta donc et l'on voit bien que dès 1774 les grands commis du pouvoir monarchique purent se faire une idée exacte des prérogatives des habitants du Captalat. De surcroît, François-Alain Amanieu de Ruat, en proposant dans son mémoire de compenser l'usage pastoral des vacants par des droits d'usage que les habitants exerceraient dans les forêts nouvelles, des droits analogues à ceux qu'ils possédaient dans la Montagne, avait reconnu tacitement l'importance et la légitimité de ces droits!

## Incompréhension et infortune des deux captaux.

François-Alain Amanieu de Ruat n'avait pas, on le voit bien, mesuré la profondeur du fossé qui séparait les propriétaires des usagers dans la montagne, l'hostilité que les générations entretenaient depuis plus de trois siècles dans les trois paroisses. Le captal partageait son temps entre la métropole où il résidait quand il participait à la vie parlementaire et le Teich où il aimait vivre dans le château familial. C'était un homme de loi, un feudiste plus enclin à compiler un terrier pour recenser et exiger toutes les redevances à percevoir dans la seigneurie qu'à se rendre sur le terrain. Juge - la seigneurie était justicière -, régisseurs, receveurs, agents ... accomplissaient leur tâche quotidienne et soigneusement contrôlés rendaient compte au châtelain du Teich.

Dans ces conditions on s'étonnera moins de sa méconnaissance des mentalités respectives des parties, une ignorance imputable aussi sans doute au mutisme d'une population indigène ordinairement hermétique aux étrangers. Ainsi il ne s'était pas

inquiété, semble-t-il, en 1776 quand, ayant reçu l'acceptation des Testerins et des Gujanais aux conditions arrêtées dans les assemblées capitulaires, il avait constaté le refus des Cazalins.

François Amanieu de Ruat n'était pas mieux informé que son père car comme lui il vécut longtemps dans l'espérance d'une contribution générale à l'ensemencement qu'il entreprenait!

Et de surcroît les Ruat furent bien malchanceux! Durant cette période relativement courte — à peine plus de dix années — trois Intendants se succédèrent à Bordeaux, trois Contrôleurs à Versailles, des successions qui survinrent alors que leurs requêtes étaient sur le point d'aboutir. Remis en question chaque fois par les personnels nouvellement installés dans les ministères, le dossier demeurait en attente, tandis que les nouveaux promus ne manquaient pas, pour témoigner de leur connaissance des situations, se ménager la bienveillance du Conseil, d'ajouter des propositions et des informations personnelles qui retardaient la conclusion. Aussi l'intéressé attendit jusqu'en 1782 pour recevoir — quelle déception! — une inféodation qui ne répondait pas à sa demande : *Car la Baillette et la clause dont il avait sollicité l'annulation — il n'était pas fait état dans l'arrêt du conseil de cet acte qu'il avait dû produire à Versailles — étaient donc tacitement prorogées!*<sup>4</sup>

En vérité, dans cette dernière décennie de l'Ancien Régime, a l'insu de François Amanieu de Ruat, le destin des dunes, on va le voir, se jouait à Versailles où l'on suivait avec intérêt les enquêtes préliminaires à la réalisation d'un grand projet sur un territoire qui s'étendait bien au-delà des limites du Captalat de Buch.

## L'INTERVENTION DE L'ETAT

Quand ce grand projet formé par Vauban dès 1678 est repris une fois encore par Versailles, la fixation des sables devient une entreprise « d'intérêt général » dont la mise en oeuvre éventuelle retient l'attention de deux grands serviteurs de l'Etat monarchique, le Directeur des Finances et le Ministre de la Marine.

Il s'agissait comme on sait de relier l'Adour — depuis Bayonne — à la Garonne — jusqu'à Bordeaux — par un canal parallèle au littoral que l'on creuserait de part et d'autre du bassin d'Arcachon où un grand port militaire à l'usage des vaisseaux du Roi serait aménagé.

L'ampleur des travaux à venir exigeait qu'on s'informe sur le terrain et en 1778 Necker et Sartine chargèrent le baron de Charlevoix de Villers de se rendre dans le pays avec mission d'examiner si le vieux projet était réalisable, par quels moyens et dans quelles conditions humaines et financières. La carrière de cet ingénieur de la marine justifiait le choix des deux ministres. Le baron, imbu de cette importante mission allait la remplir avec le sentiment de préparer la réalisation d'une entreprise qui transmettrait son nom à la postérité.

Attaché dans cet article à suivre le destin des dunes du Captalat de Buch, nous ne nous attarderons pas sur les premières péripéties de l'ensemencement que la Révolution allait perturber pour un temps.

Par contre nous nous efforcerons de comprendre dans le contexte de la vie locale les intérêts en jeu, les comportements des groupes sociaux quand de Villers, Clavaux son géomètre, leurs aides et leurs gens s'installèrent dans le pays. Bon gré mal gré il fallut bien supporter leurs enquêtes, satisfaire leur curiosité, accepter des arpentages préliminaires, même participer à des reconnaissances lointaines sur un terrain difficile ; ne pas réagir ouvertement devant ces étrangers trop souvent imbus de préjugés défavorables à l'égard du commun des habitants dont la réputation de gens rudes et rustiques, peu hospitaliers, n'était plus à faire depuis longtemps.

De Villers n'a pas manqué de signaler à l'Intendant ces « gens malintentionnés » qui enlèvent la nuit les jalons de l'arpentage de son géomètre Clavaux et tout porte à penser que le subdélégué auquel il s'adressa par la suite n'intervint pas pour punir les saboteurs.

L'ingénieur a connu l'effervescence que l'affaire Marie Combes entretenait dans la petite ville. Logé chez Gérard Cravey, un commerçant très astucieux, il pouvait mesurer l'inquiétude qui régnait alors dans la bourgeoisie marchande de La Teste — propriétaires, négociants, armateurs — dans toutes les corporations dépendantes du négoce et de l'armement des chaloupes. Tous étaient solidaires et ligués contre le receveur intègre Guillaume Desbiey qui s'appliquait avec un grand zèle à dénoncer et à évaluer les fraudes que tous ou à peu près tous ils avaient pratiquées (et pratiquaient toujours) au préjudice des Fermes de Bordeaux.<sup>6</sup>

Tout nous porte à penser que de Villers a rencontré le bouillant receveur, philosophe éclairé, récent lauréat — 1776 — de

l'Académie Royale des Belles Lettres, Sciences et Arts de Bordeaux pour un mémoire qui témoignait de sa grande connaissance des dunes et des Landes de Gascogne. D'autant plus que Guillaume Desbiey, propriétaire terrien cossu et expérimentateur avisé, qui voyait dans la sylviculture, celle du pin particulièrement, l'un des meilleurs moyens de « tirer parti » de l'immense désert landais, dut l'intéresser au plus haut point.

Par la fixation des sables dunaires était vite apparue à l'ingénieur la première opération des travaux qu'on devait entreprendre et réussir pour assurer l'intégrité du creusement du canal dont il étudiait le tracé, dressant des plans,<sup>7</sup> parcourant les pays de la bordure littorale atlantique, s'informant auprès des populations et des notables de l'endroit.

On voit bien, quand on parcourt les mémoires que l'ingénieur a rédigés à l'intention des deux ministres,<sup>8/1</sup> que François Amanieu de Ruat n'a pas manqué de l'entretenir de ses expériences et de ses projets, des difficultés qu'il rencontrait auprès des indigènes dont il continuait à réduire les prérogatives à une simple concession de pâturage.

Il a donc rencontré également le dévoué Jean-Baptiste Peyjehan, apprécié son dévouement et surtout sa connaissance du milieu et sa foi dans la réussite de l'entreprise.

En 1779 dans le quatrième de ses mémoires de Villers expose cette situation avec une grande justesse et l'on constate sans surprise qu'il fait état d'un « droit concédé en 1550 par Frédéric de Foix » aux habitants ... « avec la singulière clause - l'expression du Captal - cette clause abusive et destructrice ... imposée au préjudice général du bien de l'Etat ». D'autant plus que, rappelle-t-il, ce droit de pacage sera rétabli dans les forêts nouvelles à l'issue de la plantation. Il n'ignore pas par ailleurs les refus répétés des « entrepreneurs » éventuels (les notables) du fait de cette perspective usagère. Il évoque enfin les incendies allumés dans les semis et pour résoudre ces difficultés il préconise l'intervention du Gouvernement.

Cette mesure que les déboires du Captal de Buch lui suggéraient, il la préconise pour toutes les dunes du littoral ( que le canal longera) dans toutes les Seigneuries qui confrontent le littoral atlantique. Mais il réfute les prétentions du Domaine en affirmant avec conviction que les dunes appartiennent aux seigneurs et non à

l'Etat parce que, affirme-t'il, « il est assez prouvé que, bien loin que les dunes soient même originairement des laissés de la mer, on trouve sur cette côte des traces de l'anticipation de la mer. »<sup>82</sup>

Coïncidence ? Cette année 1779 alors que le mémoire de l'ingénieur de la Marine parvient à Versailles la décision tant attendue par de Ruat arrive enfin à Bordeaux, et sa déception, sa colère le conduisent jusqu'à suspecter l'Intendant de Guyenne d'avoir mal soutenu sa requête !

Et Dupré de Saint - Maur, gêné,<sup>9</sup> se décharge en constatant que *le Monarque a probablement retenu la thèse du Domaine* et que, se considérant comme le propriétaire des dunes, il les accense au Captal. Décision d'autant plus amère, voire humiliante, qu'elle fait du seigneur, au même titre qu'un vulgaire roturier, le tenancier des dunes de son captalat !

## **LE GRAND DEBAT**

Nous devons remonter à cette année 1779 parce que cette année là un missionnaire du gouvernement s'oppose ouvertement dans un rapport officiel aux Fermiers du Domaine pour affirmer avec force que les dunes n'appartiennent pas au Roi comme ils le prétendent mais aux seigneurs, dont les prédécesseurs ont été affiévés par leur suzerain.

Ce rapport ne pouvait manquer d'émouvoir les commis du ministre si bien que Necker crut devoir s'informer au début de l'année suivante de l'opinion de Dupré de Saint Maur sur ce sujet. L'intendant à son tour mit en doute les prétentions des Fermiers mais soucieux de se montrer un bon représentant de l'Etat considéra que l'intérêt de l'ensemencement - entendons l'intérêt public - et admirons la souplesse de cette considération plutôt ambiguë, devait inspirer la résolution de l'affaire.

Le grand débat concernant la Propriété des dunes s'ouvre donc à partir de cet épisode de leur histoire. Car le ministre qui incline à penser comme l'ingénieur et l'intendant suspend la discussion et remet la décision à la fin des « opérations préparatoires » que l'ingénieur est encore censé mener à leur terme.

En fait, un an plus tard, Necker démissionne ( le 19 mai 1781) et son protégé de Villers interrompt un second séjour dans les dunes

pour repartir vers Saint-Domingue chargé d'une mission importante par Louis XVI, à la grande satisfaction de Dupré de Saint-Maur qui ne supportait pas l'attitude dédaigneuse de ce baron peu enclin à recevoir ses suggestions.

L'année suivante, nous l'avons vu<sup>10</sup>, le roi consent enfin à convertir l'accensement de 1779 en une inféodation perpétuelle des dunes qu'il réunit donc (!) à la seigneurie du Captalat.

De Ruat retrouve sa terre mais l'acte du 21 mai 1782, loin d'annuler la baillette et sa « clause singulière » *reconnaît aux habitants, dans les forêts qu'on plantera pour fixer les sables*, les droits d'usage qu'ils exerçaient dans les vacants. En conséquence les baux que le Captal peut désormais concéder aux acquéreurs éventuels, notables du pays ou autres, seront comme ceux que Frédéric de Foix accorda aux « ayant pins » dans la première partie du XVIème siècle<sup>11</sup> dans la Montagne, assortis des mêmes droits d'usage!

On peut penser que c'est cette situation qui le priverait à coup sûr de la collaboration des notables en pérennisant la clause d'où venaient tous ses déboires, une situation inacceptable à laquelle il ne parvint pas à se résoudre, qui le conduisit finalement à ne pas faire enregistrer le décret par le Parlement de Bordeaux.

Depuis près de deux années cependant il procédait à l'ensemencement de lettres au voisinage de la Montagne. Ce défaut d'enregistrement, ce refus d'entériner l'inféodation, le mettait dans une situation illégale manifeste. Que serait-il advenu s'il n'avait dû interrompre cette entreprise en 1787 faute de capitaux ? Tous les juristes qui se sont penchés sur cette affaire n'ont pas manqué de s'étonner de cette carence à n'en pas douter volontaire du conseiller qui siégeait à ce Parlement. Nous pensons que cette volonté évidente d'interrompre l'enregistrement laisse supposer que le Captal tenace projetait d'adresser une nouvelle requête à Versailles pour obtenir du monarque la reconnaissance pure et simple de ses droits antérieurs, ces droits de propriétaire féodal soutenus récemment par l'ingénieur de la Marine et l'Intendant de Guyenne. Dans cette dernière décennie de l'Ancien Régime des événements imprévus l'en empêchèrent !

Pouvait-il savoir qu'en rendant caduc l'acte d'inféodation du 21 mai 1782 il permit à l'Etat, sous la Monarchie de Juillet en 1848,

de rejeter les prétentions de sa fille « la demoiselle de Ruat de Buch » à recouvrer ces sables ? <sup>12</sup>

Par contre Louis XVI n'avait pas contesté la validité de la baillette de 1550 dont il n'avait pas été question dans la requête du Captal. Cet acte était comme le souligne André Ferradou un bail à fief nouveau — collectif — en bonne et due forme concédé par Frédéric de Foix aux habitants et à ce titre il reconnaissait la propriété utile des vacants à leurs descendants! <sup>13</sup>

On va voir que, dans le cours de circonstances tout à fait exceptionnelles, la baillette que les de Ruat contestaient avec tant de constance depuis 1713 allait encore traverser sans dommage la période révolutionnaire.

## II. TURBULENCES REVOLUTIONNAIRES

Les événements révolutionnaires allaient compliquer encore cette situation déjà fort ambiguë quand les droits féodaux furent définitivement abolis (la clause de leur rachat disparaissait) par l'Assemblée législative le 25 Août 1792.

A La Teste, l'ensemencement interrompu à la fin de 1789, Brémontier toujours dynamique avait confié la surveillance des semis à un garde étranger au pays, un familier de Jean-Baptiste Peyjehan, en attendant la reprise des travaux qu'il sollicitait avec force démarches auprès des nouvelles autorités, le Directoire du District et celui du Département installés dans la métropole.

En juin 1791, après avis favorable du premier, il obtint du Département cette réouverture des chantiers qu'il avait tant désirée.

Les Administrateurs, conscients de l'importance de l'entreprise, chargèrent alors la Municipalité de La Teste de recenser les propriétaires éventuels de parcelles de sable dans les dunes qu'on inviterait « à concourir à ces travaux » les assurant du concours de l'Administration « qui ne (pouvait) se charger de tous ces ensemencements ».

Les premiers édiles de la commune que les usagers de la Montagne avaient portés au pouvoir municipal l'année précédente - au grand dam des Propriétaires - trouvaient ainsi un droit de regard sur cette reprise, l'occasion de régler leurs comptes avec leurs adversaires de toujours rejetés dans l'opposition. <sup>14</sup>

Avec Jean-Baptiste Peyjehan d'abord qui était devenu en 1787 le second de Brémontier et son garde Arnaud Robert. Peyjehan jeune, homme de confiance du Captal dont il avait géré les intérêts avec beaucoup de zèle dans la paroisse, était aussi le plus actif des quatre syndics des propriétaires dans la forêt qu'il connaissait d'ailleurs mieux que personne. Il faudrait plusieurs mois à Brémontier, pris en porte-à-faux entre les deux parties, pour saisir le contentieux séculaire qui compromettait l'avenir de son entreprise !

Avec une habileté maligne les édiles manœuvrèrent pour obtenir la « renonciation à toute propriété dans les dunes » sur les sables de la mère de Peyjehan — qu'ils accusaient d'ensemencer ses propres parcelles — et aussi celles de tous les détenteurs de baux illégalement concédés par les Captaux ! Ils y parvinrent au début de 1792 pour plusieurs d'entre eux et notamment pour le citoyen Taffard - ci-devant de la Ruade dont la renonciation dénote, s'il était nécessaire, la dureté du conflit d'intérêt qui opposait depuis toujours ces notables à la communauté : conditionnelle, elle impliquait que ces sables ne seraient jamais concédés à la commune !

Il faut dire qu'un mois auparavant, le 19 décembre 1791, la municipalité usagère n'ayant pas répondu à son enquête (elle comptait bien tirer parti des renoncations plus tard), le Département avait conclu à une mauvaise volonté générale et arrêté que l'absence de production de ses titres de propriété par un propriétaire de sables serait considérée comme une renonciation. De surcroît il envisageait l'éventualité des droits de la Nation et demandait à l'Assemblée Nationale de renoncer, le cas échéant, à ces droits en sa faveur « en considération des dépenses qu'il avait consenties pour l'ensemencement. »

Brémontier, exaspéré par les manœuvres tortueuses de la Municipalité, avait sans doute inspiré cette décision et aussi la renonciation conditionnelle de Taffard. Dans les deux camps, à La Teste, personne n'avait fait état de la baillette de 1550 : les leaders faisaient peu de cas des intérêts des habitants au point que les édiles, pour parvenir à leurs fins, avaient envisagé un moment le renoncement de la commune! C'est que l'enjeu véritable de leur combat politique était, nous l'avons montré dans un ouvrage antérieur, la Forêt usagère!

Heureusement pour les habitants le Département n'adressa pas sa requête à l'Assemblée Nationale ; cet arrêt n'eut pas de suite et la situation dans les dunes demeura pendante.

Pendante sans doute parce qu'au printemps de 1792 les fonds du Département étant épuisés, les travaux s'étaient interrompus, les renonciations étaient devenues sans objet pour l'instant.

Ils reprirent le 20 septembre suivant, Brémontier et Jean-Baptiste Peyjehan ayant trouvé dans la protection d'une batterie que le Capitaine Bazignan installait sur la dune de la Roquette pour interdire l'entrée du Bassin aux flottes ennemies, une raison impérative d'ensemencer les sables environnants. L'opération militaire se termina deux mois et demi plus tard, le 5 décembre ; l'ensemencement, poursuivi jusqu'au début de Juillet 1793 s'arrêta, pour longtemps cette fois.

La municipalité Pierre Cravey ayant perdu les élections municipales le 30 Décembre, la municipalité Fleury (les propriétaires) s'était installée dans la maison communale depuis le 3 Janvier 1793.

### Une journée historique

Nous nous arrêtons un instant sur le 16 Décembre 1793 (le 26 frimaire de l'An 2) qui fut à La Teste une véritable « Journée des dupes ». Ce jour là les Commissaires des Représentants du Peuple à Bordeaux en mission dans la commune, contre l'attente des anciens édiles qui les avaient sollicités, non seulement ne châtièrent pas la municipalité Fleury pour ses compromissions girondines mais encore conduisirent - pour ne pas écrire obligèrent - les deux parties à se réconcilier.

Tallien et Ysabeau désiraient que la paix règne enfin dans cette commune turbulente qui contribuait quotidiennement au ravitaillement en poisson de la métropole.<sup>15</sup>

Epargné ainsi par la Terreur qui redoublait alors dans la grande ville, le conseil municipal qui a frôlé ce jour la catastrophe ne se souciera pas désormais des manœuvres de ses adversaires. Dès le mois suivant, en Janvier 1794, sur les instances de Jean Fleury, il délibère sur la revendication des terres vaines du Captalat en application de la loi du 10 juin 1793 qui attribue aux communes les landes et vacants attenants à leur territoire, leurs communaux.

Le destin des dunes est donc désormais entre les mains de ces notables (parmi lesquels des juristes avertis) qui n'hésitent pas à inviter le Captal à produire les actes qui prouvent la légitimité de ses droits de propriété sur ces landes

Désabusé par tant de déboires, de Ruat qui sortait de la prison des Orphelines où il avait sans doute craint de perdre la vie, répondit à cette mise en demeure (à laquelle les édiles testerins avaient associé ceux de Gujan) par une renonciation à ces droits, le premier Mai.<sup>16</sup>

Les tergiversations du conseil municipal de Gujan repoussèrent finalement le partage des communaux entre les deux communes qui eut lieu deux ans plus tard à l'été 1796.

Le 16 Décembre 1793, l'échec de ceux qui avaient insidieusement provoqué l'intervention des Représentants du Peuple à La Teste a consacré pour plus d'un siècle l'autorité des notables de la Commune sur les affaires municipales. Désormais ils seront les interlocuteurs de l'Etat, en particulier quand il s'agira de défendre les intérêts de la commune dans les sables ensemencés.

Avec André Ferradou<sup>17</sup> nous nous étonnerons cependant que la municipalité Fleury n'ait pas songé à invoquer la baillette de 1550 au cours des démarches qu'elle accomplit pour régler la question des communaux dans le Captalat. Nous remarquerons que les édiles n'informèrent pas leurs adversaires de la renonciation du captal. En sorte que ces derniers qui revendiquaient le retour à la communauté de la totalité des terres vaines et l'abrogation des baux illégalement concédés, ne purent songer à réintroduire cette revendication réduite à la restitution des parcelles dans leur instance! (la procédure avait repris le 12 avril 1794, deux semaines avant la renonciation du ci-devant seigneur).

Le 27 Fructidor de l'An II les arbitres, en conséquence, n'eurent pas à considérer cette question. On pourrait donc invoquer plus tard la validité de la Baillette qui avait sans dommage traversé les turbulences de la Révolution testerine.

### Et le contentieux demeure

Mais la question primordiale de la propriété des dunes de La Teste, toujours pendante, opposerait maintenant les Domaines à la commune, un contentieux beaucoup plus argumenté que ceux qui naîtront plus tard entre l'Etat et les autres communes littorales, un

contentieux qui redonnerait vie à ces démarches imprudentes des derniers captaux, aux rapports nombreux des intendants et des ingénieurs missionnaires, à une abondante correspondance entre Versailles et Bordeaux toujours présents et archivés dans les dossiers de l'Administration et du Département.

Quel que fût le statut que l'on retiendrait, propriétés de l'Etat ou propriétés de la commune, avec les aliénations qui pourraient intervenir dans le contexte du financement de l'ensemencement dans les nouvelles forêts dunaires, toutes les parcelles à venir seraient grevées au profit des habitants de droits d'usage analogues à ceux dont ils jouissaient depuis toujours dans la Montagne. Ces droits, on s'en souvient, avaient été garantis aux communautés par le seigneur en 1776, et en 1782 par le monarque.

Qu'allait-il advenir de ces prérogatives au cours du siècle suivant quand s'achèverait l'œuvre grandiose ?

### **La victoire des notables**

L'arbitrage du 27 fructidor qui mettait les deux parties hors de procès en maintenant le statu quo dans la forêt usagère n'apaisa pas pour autant les luttes municipales. Les adversaires poursuivirent leur combat pendant deux années encore, une lutte sans merci que l'évolution des événements politiques (malgré quelques poussées des jacobins et des royalistes durement réprimés), favorable aux modérés en définitive, finit par interrompre dans l'indifférence d'une population désabusée.

Les efforts de la municipalité (le maire Jean Fleury et le procureur Baleste Marichon en tête) pour obtenir la mise en jugement des leaders des « Hommes libres » qu'ils accusaient de terrorisme n'eurent finalement pas d'effet car leur grand ennemi, Nicolas Cravey, de retour dans la commune se défendit énergiquement en dénonçant leur opportunisme girondin et la tiédeur de leurs convictions. Si bien qu'il rendit ses accusateurs suspects au pouvoir en place et les mit dans l'obligation de se défendre à leur tour!<sup>18</sup>

Nicolas Cravey prit alors le parti de rejoindre Paris où il comptait quelques amis bien placés. Ses dénonciations répétées aboutissent si bien que Jean Fleury en septembre 1796 crut bon de démissionner de la présidence de l'Administration municipale du canton et de s'exiler à Bordeaux pour un temps et, qu'à la fin de

l'année suivante, son frère Alexis qui l'avait remplacé fut destitué par le Directeur Barras.<sup>19</sup> Cette destitution fut le dernier épisode de ces règlements de compte. Nicolas éloigné, la vie communale allait perdre toute sa vigueur quand le Consulat succéda au Directoire.

Les notables réconciliés, toujours opportunistes purent désormais continuer sans opposition — et pour longtemps encore — à présider au destin de la commune. Pour l'heure, tous en étaient conscients, il importait avant tout de sauvegarder le terroir en fixant les dunes!

### **III. LA REPRISE DES TRAVAUX**

La fixation des dunes depuis toujours paraissait une opération impossible, un véritable travail d'Hercule, et tous s'interrogeaient : quel peuple génial avait pu, au début des temps, accomplir cette prodigieuse tâche, créer cette Montagne que les sables grignotaient maintenant ?

Les premiers semis du captal — entrepris soixante ans après ceux de son grand-père — avaient conforté l'espoir des autorités bordelaises au point que Versailles avait pu poursuivre un ensemencement qui restait une expérience pour l'instant. Plus ou moins sceptiques, pourtant, tous attendaient de voir pour se prononcer. Mais l'interruption des travaux aux heures les plus tragiques de la Révolution avait ruiné pour un temps les espérances de Brémontier et de son second emportés malgré eux dans les turbulences des luttes municipales.

Il convient de reconnaître la persévérance du Directoire du district qui ne cessa pas dans ces années terribles de s'intéresser à ces semis appointant un garde pour veiller à leur préservation, observant à ce sujet les avis des édiles, en accord avec le Directoire du département. Et de noter surtout que dans ces circonstances Brémontier osa soutenir Jean-Baptiste Peyjehan attaqué dans son « honneur par les édiles ».

### **La certitude efface l'incrédulité**

Les deux hommes ayant échappé à la tourmente, l'ingénieur qui savait si bien mettre ses compétences en valeur fut reconnu par toutes les autorités comme le maître d'œuvre incontestable. Par de multiples démarches, assorties de rapports nombreux et des

correspondances continues où il invoque sans cesse l'intérêt public et prédit une véritable apocalypse à très court terme, il était parvenu à retenir l'attention des administrateurs dans la métropole et aussi celle de l'Académie de Bordeaux qui comptait d'ardents physiocrates parmi ses membres.

Pour convaincre les sceptiques et emporter la décision de Paris il importait de montrer l'efficacité des méthodes mises en œuvre en conduisant sur le chantier interrompu des responsables députés par ces autorités : ils purent constater la santé d'un jeune pinhadar que les gardes avaient préservé de la vaine pâture. Heureuse surprise, émerveillement, à l'incrédulité initiale succédait maintenant la certitude du succès !

Dès septembre 1795 le Directoire du Département invitait la Convention et les instances parisiennes à décider la reprise de l'ensemencement en attestant la réussite des semis et leur démarche aboutit à l'impression prometteuse d'un mémoire rédigé en 1790 par Brémontier.

Déjà se dessine une rivalité potentielle. Le Conservateur des Forêts Guyet-Laprade, au retour d'une visite des semis, tout en saluant les mérites de Brémontier n'a pas manqué de s'étonner que l'ensemencement qui relève de son Administration ait été confié aux Ponts et Chaussées. En tout état de cause, tous ces commis de l'Etat s'accordent maintenant pour évoquer les profits qui résulteront pour la Nation de la création d'une vaste forêt mais on constate qu'ils font de moins en moins cas des prérogatives des habitants. Brémontier, infatigable, continue sans désemparer de militer pour la reprise à Bordeaux et à Paris. Il sait bien que la question de savoir à qui appartiennent les dunes reste pendante et l'ambiguïté de cette situation ne lui échappe pas, mais pour emporter la décision il joue sur deux registres différents suivant les lieux et les interlocuteurs.

Dans le pays il ne manque pas d'avancer en priorité l'intérêt des communautés littorales, le danger couru par les riverains et bien que sachant qu'elle est tout à fait improbable il approuve la perspective de la participation des propriétaires envisagée par le Directoire du Département dès 1796.

A Paris, pour obtenir l'adhésion de la Société d'Agriculture de la Seine dont il connaît l'influence sur le gouvernement, il n'hésite pas, chiffres à l'appui, à évoquer le temps où l'Etat s'étant

« remboursé de sa première dépense .... jouira presque (?) complètement des produits de cette entreprise », soit « quatre ou cinq millions de revenus » !<sup>20</sup>

En cette fin de siècle c'est un concert général de rapports, de pétitions, de vœux qui émanent des notables — un mémoire très pertinent, fort élogieux pour Brémontier de Jean Fleury, les propositions de l'irascible Taffard de la Ruade qui mobiliserait la population et prédit la disparition du bourg dans les cinquante années à venir — et aussi des recommandations des administrations. Par le canal du préfet de la Gironde ils parviennent jusqu'à Paris où les Conseillers d'Etat acquis à l'entreprise les rapportent au gouvernement consulaire.

### **Les décrets enfin !**

Le 13 Messidor de l'an IX (2 Juillet 1800), les Consuls arrêtent « des mesures pour continuer de fixer et planter en bois les dunes des côtes de la Gascogne en commençant par celles de La Teste d'après les plans présentés par le citoyen Brémontier, ingénieur en chef et le préfet de la Gironde » (Article I). Tel fut l'aboutissement de plus de sept années d'efforts accomplis avec une volonté inébranlable pour reprendre les travaux interrompus après l'achèvement du chantier ouvert pour protéger la batterie du Sud installée sur la dune de La Roquette en 1793.

Une Commission placée sous l'autorité du Préfet de la Gironde et présidée par Brémontier dirigera et surveillera les travaux ainsi que l'utilisation des fonds ( 50 000 francs ) affectés annuellement à la plantation et à la protection . Le préfet nommera les quatre autres membres de la Commission, un inspecteur et un garde qui résideront à la proximité des travaux (Article 3).

Brémontier avait su gagner l'estime et la confiance du Préfet Dubois. Ce haut fonctionnaire n'avait pas hésité à se rendre à La Teste quatre mois auparavant. Il y avait été reçu par Jean-Baptiste Peyjehan et avait pu juger de son dévouement et de ses compétences. Le 17 thermidor ( 5 Août 1801) il nomma le second de l'ingénieur inspecteur des travaux, une nomination qui ne fut sûrement pas du goût de tous les Testerins.<sup>21/1</sup>

Mais la reprise de l'ensemencement que les deux hommes avaient tant souhaitée marqua très vite une pause puisque

interrompue dès le début des travaux pendant neuf mois de l'année (1801/1802) au cours desquels Brémontier allait connaître encore quelques soucis!

### **Préséances et contestations**

Dès la nomination des membres de la Commission en effet, le Conservateur des Forêts Guyet-Laprade blessé dans son amour propre de n'être qu'un de ses membres, revendiqua le partage de la présidence que son Administration obtint du Gouvernement le mois suivant. Un arrêté modificatif enleva donc à Brémontier fort ému comme on pense par cette décision la maîtrise absolue de l'ensemencement que la querelle interrompait jusqu'à nouvel ordre.

L'affaire cependant se dénoua à son avantage du fait de la renonciation du Conservateur dont l'amour propre était sauf désormais. L'ingénieur des Ponts et Chaussées retrouva son autorité et cette fois, enfin les travaux reprirent définitivement. Brémontier n'était pas au bout de ses peines pour autant ! Une rivalité préfectorale s'était fait jour entre la Gironde et les Landes qui réclamaient à leur tour pour obtenir le contrôle des travaux qui interviendraient pour fixer les dunes littorales landaises. A cette fin, curieusement, les Landais entreprirent de contester la notoriété du maître d'œuvre pour ruiner son autorité. Le secrétaire général de leur préfecture, Tassin, se rendit, en Juillet 1802, sur la terrain à La Teste où il examina attentivement les chantiers, interrogea les ouvriers, l'adjoint de Peyjehan, Dubos, qui crut bon de répondre avec force détails à ses insidieuses questions, les habitants. La préfecture publia le rapport du secrétaire qui non seulement mettait en doute les mérites de l'ingénieur mais encore le présentait comme un plagiaire et pour tout dire un usurpateur.<sup>22</sup>

Selon Tassin, c'est Jean-Baptiste Peyjehan qui avait démontré l'efficacité de ses pratiques et notamment de la couverture fort ingénieuse des semis grâce à laquelle la plantation avait réussi. On imagine sans peine le courroux et les inquiétudes d'un homme qui revendiquait déjà la gloire d'avoir sauvé le pays en concevant et en appliquant les procédés de la fixation des dunes !

Nous ne nous attarderons pas sur cette querelle, nous contentant de remarquer qu'à l'époque, déjà, d'autres contemporains ne se sont pas privés de contester cette prétention. Souvent, on le

sait, la réussite d'une entreprise exceptionnelle, quand la certitude de sa pérennité éteint les critiques et l'incrédulité, suscite l'envie et la jalousie des contemporains. Car l'association du nom du réalisateur à l'œuvre accomplie lui confère une immortalité, la notoriété et la reconnaissance des générations à venir.

### **Nicolas Brémontier et Jean-Baptiste Peyjehan**

A travers ces péripéties de la difficile reprise de l'ensemencement des dunes, il nous paraît plus intéressant d'appréhender la nature des relations qui s'étaient établies avec le temps entre Nicolas Brémontier et Jean-Baptiste Peyjehan.

Ils s'étaient rencontrés dès 1787, sous l'Ancien Régime, par l'entremise du Captal François Amanieu de Ruat et de l'Intendant Dupré de Saint Maur et depuis ils poursuivaient avec la même volonté les essais préliminaires qui aboutissaient à une indéniable réussite maintenant. Leur étroite collaboration était bien connue, Brémontier avait sollicité tous les décideurs éventuels non sans souligner, déjà, ses compétences et se faire un mérite de la chose. On peut penser que le Secrétaire de la Préfecture des Landes avait formé le dessein de perturber cette situation que le décret de Messidor avait en quelque sorte ratifiée officiellement en portant l'ingénieur à la Présidence de la Commission des Dunes et en nommant son second Inspecteur des travaux.

En tout cas la manœuvre était habile. A la place de Peyjehan, la plupart des hommes n'auraient pas manqué de saisir l'occasion de sortir d'un anonymat injuste en confirmant ouvertement les assertions de Tassin. Le conflit d'amour propre qui s'ensuivrait conduirait sans aucun doute à une rupture.

Cette rupture n'intervint jamais, l'inspecteur n'ayant jamais revendiqué aucun mérite.

En 1885 le Docteur Auguste Lalesque aîné dont l'épouse était la petite-fille de Jean-Baptiste, a publié dans une étude dédiée au grand-père un fragment d'une lettre que Brémontier adressa à son second au moment de la publication du funeste rapport de Tassin (Brumaire de l'an XI, Octobre 1802). Il demande à « son cher concitoyen et ami » de l'informer sur les essais de Clavaux et de Sarlat (des collaborateurs de de Villers, prédécesseur de Brémontier) au nom de leur « attachement » réciproque.

Deux mois plus tard c'est au Conseil Général ( municipal ) de La Teste qu'il demande de certifier ses mérites de « premier expérimentateur et planificateur » et toujours sous sa direction que c'est à la confection seule de cette grande et superbe entreprise que nous (la commune) lui devons la Conservation de nos édifices, de nos maisons, de nos propriétés, et de notre port que ... etc. ». Et le Conseil répond à cette requête en reproduisant le modèle rédigé par l'ingénieur.

Dans la lettre de reconnaissance qu'il adresse aux édiles quelques jours plus tard, il s'attribue encore plus de gloire : un homme qu'il ne nomme pas ( Tassin ) a cherché « à ( lui ) ôter le mérite d'avoir formé le projet utile de sauver ( leurs ) possessions et les territoires de plus de 30 communes de l'invasion d'un ennemi qui n'avait jamais été efficacement combattu ». De l'inspecteur des travaux on ne trouve aucune mention dans cette correspondance.<sup>23</sup> Et pour cause !

Alors, le maire Marichon jeune, propriétaire d'un troupeau de 108 vaches n'arrêtait pas de se plaindre auprès du Préfet de la Gironde de la « méchanceté » de Jean-Baptiste Peyjehan qui s'ingéniait à interdire aux bêtes l'accès des lettres herbeuses qu'il isolait sciemment par des sables ensemencés au mépris des droits de pacage des habitants. Et tous les propriétaires de troupeaux, solidaires, ne voyaient maintenant en l'inspecteur des travaux, leur concitoyen, leur ancien syndic, qu'un fonctionnaire malveillant dont ils souhaitaient ouvertement la révocation !

Longtemps encore, dans les dunes, ceux qui possédaient des bêtes verront d'un mauvais oeil l'ensemencement qui réduit chaque jour le domaine de la vaine pâture ancestrale. C'est le Docteur Auguste Lalesque lui-même qui s'en plaindra le dernier dans un mémoire qu'il rédige en 1863 !

C'est en qualité de Président de la Commission que Brémontier défendit Peyjehan devant le préfet et le lava de toute suspicion en déclarant que l'inspecteur avait scrupuleusement suivi ses directives et son plan agréés par la Commission. Il lui écrivit ensuite pour le rassurer quant à la conservation de ses fonctions. Il l'avait défendu déjà devant les Administrateurs du Directoire de district en 1791 alors que la municipalité usagère l'accusait d'ensemencer les sables de sa mère.

Après le décès de Jean-Baptiste qui survint six mois plus tard (il était âgé de 50 ans) le 30 décembre 1803, son gendre Pierre Déjean qui lui succéda rencontra les mêmes difficultés que son beau-père.

### Jean-Baptiste Peyjehan

Homme de confiance du dernier captal, syndic et trésorier de l'Association des propriétaires usagers,<sup>21/2</sup> à ce double titre ce riche bourgeois de La Teste fut toujours mal aimé, voire détesté par les Testerins. Ils ne lui pardonnaient pas les poursuites engagées contre les fraudeurs dans la Montagne, les procès et les amendes,<sup>21/3</sup> une gestion trop zélée des intérêts du seigneur et de ses prérogatives féodales.

Aussi fut-il dès la révolution municipale le premier des notables offerts à la vindicte publique par les nouveaux édiles. Trois ans plus tard malgré ces déboires, il ne se mêla pas aux querelles et ne participa point aux règlements de compte qui suivirent la chute de Robespierre. Toujours fidèle à la monarchie, déçu sans doute par l'opportunisme de la Municipalité Fleury et du procureur Baleste-Marichon, il semble qu'il vécut alors à l'écart de la vie politique locale !

Ne tenant aucun compte des dénonciations calomnieuses de ses ennemis, les Administrateurs du Directoire de District et ceux du Département qui ne lui avaient pas retiré leur confiance reconnurent les compétences et le dévouement d'un homme consciencieux qui, à plusieurs reprises, n'avait pas hésité à avancer des fonds quand l'Administration tardait à régler le coût des premiers ateliers.

Adolescent, Jean-Baptiste Peyjehan avait été à bonne école. Il avait pu suivre l'évolution du chantier des semis effectués sur le promontoire d'Arcachon par son père en 1763 (Jean-Baptiste avait alors 10 ans) qui parvint à reconstituer la forêt dans sa parcelle de Bernet. Tout porte à penser qu'il le seconda même car les travaux durèrent neuf années.<sup>24</sup> Il dut alors mesurer la grandeur de cette entreprise et les promesses d'autres réussites à venir. Alors naquit, avec le désir sincère de sauver le bourg, les terroirs, la forêt qui l'anima durant toute son existence, une réelle vocation pour la fixation des dunes.

Intelligent, curieux et perspicace, il ne pouvait manquer de s'informer de tout ce que les anciens avaient pu entreprendre dans

le pays mais aussi dans le Born et le Marensin (où, négociant, il se rendait pour ses affaires) pour essayer de sauver des parcelles grignotées par les dunes ou, au moins de retarder l'ensablement. Dans cette lutte séculaire quelques pratiques avaient abouti à des réussites. En témoignaient les vignes de Capbreton, la Montagne d'Arès ensemencée par le seigneur Jean-Baptiste de Laville au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, <sup>25</sup> les expériences des frères Desbiey à Saint-Julien en Born, les pratiques des Landais dans la lande en lisière des forêts galeries <sup>26</sup>, la récente réussite de son père .....

C'est bien lui qui, contrevenant aux directives de Brémontier las de voir que le vent emportait les graines hors des clayonnages, les couvrit de branchages ingénieusement assemblés, fixés solidement par un dispositif rustique, après les avoir « croisées » avec des graines de genêt, d'ajoncs et autres récoltées dans les sous bois des environs. Mais il n'a jamais revendiqué l'invention de cette couverture et même il a écrit dans une correspondance que cette pratique s'inspirait d'expérimentations très antérieures à l'intervention de l'Etat monarchique.

Conquis par l'efficacité de la méthode, Brémontier l'adopta et s'en attribua la paternité avec « la confection seule (de la) grande entreprise ».

Peyjehan ne réclama pas une part de cette gloire. Il s'investissait pleinement dans sa mission d'inspecteur des travaux, assuré désormais que l'entreprise, étendue à toutes les dunes littorales, irait à son terme. Il avait si longtemps attendu la reprise ! Veillant à la mise en route des chantiers et à leur bonne progression dans les sables, c'est dans cette certitude qu'il initiait son gendre Pierre Déjean avec l'espoir légitime de voir l'époux de sa fille Marie lui succéder. <sup>27</sup>

En 1818 Pierre Déjean poursuivait la mission de son beau-père quand Louis XVIII érigea sur la dune de Pachou un cippe qu'il dédiait à Nicolas Brémontier, « l'Ingénieur général des Ponts et Chaussées ( qui ) fixa le premier — en 1786 ! — les dunes et les couvrit de forêts ». Ce roi qui prétendait vivre alors la vingt-deuxième année d'un règne qui n'en comptait en vérité que trois — amputées même des Cent Jours — vouait donc aux orties de la Mémoire les semis des derniers Captaux, ceux de Pierre Peyjehan, les mérites des Directoires du district et du département et les années décisives au cours desquelles le Consulat et l'Empire arrêtaient

l'ensemencement général étendu à tous les départements maritimes de la France (arrêt de 1810 que nous évoquerons bientôt). Louis XVIII se posait en continuateur de son frère Louis XVI et s'introduisait avec lui au côté de l'Inspecteur Général dans le Panthéon des bienfaiteurs de l'humanité en prenant une part de leur gloire !

En 1885 le Docteur Auguste Lalesque aîné souligne avec force le caractère « peu véridique » de l'inscription gravée sur le marbre rose du cippe, mais pas plus que Nicolas Brémontier, Jean-Baptiste Peyjehan n'a pas été, comme il l'affirme ensuite « l'auteur absolu de la conquête définitive remportée sur les dunes ». <sup>28</sup> Les rancunes locales, on le sait, ont longue vie et en 1818 alors que le préfet Tournon dévoilait le marbre, personne dans l'assistance, notables ou gens du peuple, ne rendit hommage au bourgeois testerin qui avait à leur jugement placé l'intérêt public au dessus des intérêts de certains de ses concitoyens.

L'Ingénieur Principal des Ponts et Chaussées méritait bien de passer à la postérité mais il est regrettable que le souvenir de celui qui fut, avec une modestie qui n'eut d'égale que sa loyauté, son indispensable collaborateur ait disparu dans l'indifférence des contemporains.

### La fin d'une époque

Elevé au grade d'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées Brémontier quitta Bordeaux dès 1803, l'année où son fidèle second, devenu son ami, s'éteignit. Le double langage qu'il n'avait cessé de tenir depuis 1786 à La Teste, dans la métropole, à Versailles, à Paris, s'était avéré judicieux. Bien que la gestion et le partage des communaux fussent au premier plan des relations intercommunales dans le Captalat, la question de la propriété des dunes n'avait pas été débattue par les habitants.

Mais en 1804 alors qu'une jeune forêt levait dans les sables, quand le succès de l'ensemencement ne faisait plus de doute pour personne, la récolte des premières résines mit en évidence dans le pays l'importance des profits qui résulteraient de la plantation d'un pinhadar aussi considérable !

A la fin de 1810, au couchant du gros bourg (une petite ville de 2500 habitants!) désormais préservé de l'ensablement, les

premiers chantiers achevaient la jonction de la Montagnette à la Montagne et à la Petite Forêt d'Arcachon. Mais au-delà des festons de cette verte couronne encore étroite, jusqu'au front de mer, aux confins du sud, la majeure partie du massif dunaire étendait à perte de vue ses croupes chauves. Des milliers d'hectares de sable restaient encore à ensemençer!

La commune avait tout naturellement pris la place du Captal et se comportait en propriétaire de ces vacants. Elle percevait des droits de pacage sur les troupeaux de ses voisins et les propriétaires de Sanguinet, de Salles, du Barp et autres s'acquittaient comme sous l'Ancien Régime. De leur côté les agents de l'Etat et les gardes veillaient jalousement au respect des semis et à la protection des jeunes plants et les affrontements étaient fréquents. Plus encore que la vaine pâture relativement maîtrisée, l'errance des vaches et des taureaux à demi sauvages dans les dunes exaspérait les forestiers.

A Bordeaux, dans la Commission des Dunes<sup>28</sup> où l'inspecteur des Ponts et Chaussées Didier avait remplacé Brémontier et partageait à présent la présidence avec le Conservateur des Forêts Guyet-Laprade heureux de retrouver sa part de la gestion de l'ensemencement. Cette commission posait ouvertement maintenant le principe que les sables pour lesquels on ne paie pas d'impôt sont la propriété de l'Etat et suggérait au pouvoir impérial une appropriation pure et simple du massif dunaire.

Dans les sphères du Gouvernement par ailleurs s'affirmait de plus en plus la conception « d'une grande propriété nationale » une position arrêtée depuis toujours par les Domaines.<sup>29</sup>

A La Teste des notables qui pensaient avoir quelques droits dans les sables se prenaient à rêver de parcelles de pinhadar. Quelques démarches en restitution de parcelles récemment recouvertes incitèrent sans doute les Conseillers d'Etat qui élaboraient le décret promulgué le 14 Décembre 1810, à considérer, préalablement à l'ensemencement des dunes étendu à tous les départements maritimes, « le cas où les dunes seraient la propriété des particuliers ou des communes » !

L'Etat avait entrepris depuis 1786 la fixation des dunes du littoral gascon et supportait les énormes frais de l'ensemencement. Qui, en définitive, récolterait les fruits de cette magnifique entreprise ?

L'année précédente Brémontier s'était éteint à Paris. En 1814 l'Empire s'effondra et les travaux s'interrompirent pour quelques années. Le Temps des pionniers était révolu. Le Temps des convoitises avait commencé.

Fernand LABATUT

## NOTES ET REFERENCES

- <sup>1</sup> Fernand Labatut, *Il y a deux cents ans Le Pays de Buch*, BSHAA No 62, 4<sup>ème</sup> Tr 1989, pp 4-42. Voir l'évocation des paysages avant l'ensemencement.
- <sup>2</sup> André Ferradou, *La propriété des dunes de La Teste*, Gounouilhou Bordeaux, 1930. Le texte de ce mémoire est accompagné d'une documentation de 171 pages.
- <sup>3</sup> Fernand Labatut, *Préludes à l'ensemencement des dunes* (2<sup>ème</sup> partie BSHAA No 103, 1<sup>er</sup> Tr 2000, pp 68, 94 et No 104, 2<sup>ème</sup> Tr 2000 ( voir en particulier pp 8-11 et 85-96 «Vingt années de conflits Communautaires »).
- <sup>4</sup> Fernand Labatut, *Préludes*, op cit, pp 92-95.
- <sup>5</sup> Fernand Labatut, *La Révolution à La Teste (1789-1794)*, Graphica Arcachon 1988. Chapitre VII Les difficultés, l'ensemencement des dunes, pp 101-109.
- <sup>6</sup> Michel Boyé a consacré de nombreuses pages à Guillaume Desbiey. On retiendra ici *L'affaire Combes (1777-1784)* BSHAA No 37, pp 38-39 et *La fiscalité à l'exportation des produits résineux*, BSHAA No 44, 2<sup>ème</sup> Tr 1985, pp 18-23.
- <sup>7</sup> Il faut voir le magnifique plan projet de canal exposé au Musée Aquarium d'Arcachon relatif à l'ouvrage projeté par l'ingénieur de Villers.
- <sup>8/1</sup> Les procédés envisagés dans le 5<sup>ème</sup> mémoire sont à l'évidence le fruit d'une enquête minutieuse menée dans toutes les communes littorales.
- <sup>8/2</sup> Document retenu par André Ferradou (p 91) avec quelques extraits des mémoires et notamment du Quatrième particulièrement intéressant quant à la propriété des sables, une conception probablement partagée à l'époque par tous les seigneurs concernés par le projet.
- <sup>9</sup> Lettre du 2 juin 1779 où l'Intendant évoque « la Nouvelle Régie » (elle venait d'être créée par Necker) qui soutenait avec beaucoup de zèle les intérêts du monarque.
- <sup>10</sup> Fernand Labatut, *Les Préludes*, op cit, pp 91-92 : « Un captal désabusé mais tenace ».
- <sup>11</sup> Fernand Labatut, *Aux sources du clivage usager dans le Captalat de Buch* ( la naissance des deux catégories d'usagers dans la Montagne), BSHAA No 90, p 17-36.
- <sup>12</sup> Arrêt du 31 août 1848. La Cour de Bordeaux fonde sa décision sur le non accomplissement des formalités d'enregistrement de l'Arrêt du 21 mai.
- <sup>13</sup> *Baillettes et transactions qui règlent les droits d'usage* réunies et publiées par Michel Seinlary aîné Gounouilhou Bordeaux 1903. pp 7-11, Procuration et

baillette à fief nouveau du 23 mai 1550 (dont l'acte de dépôt du 19 février a disparu, subtilisé par on ne sait qui).

<sup>14</sup> Fernand Labatut, *La Révolution à La Teste* ; la levée des nouveaux impôts fut l'occasion pour les édiles de fixer pour les propriétaires une lourde Contribution du Quart pp 93-100.

<sup>15</sup> *La Révolution*, op cit, pp 176- 179. L'intervention des Représentants du Peuple qui marque le tournant décisif de la crise.

<sup>16</sup> *Arbitrage du 27 fructidor An II* où les arbitres constatent que le 23 germinal le Capitaine s'est départi de l'instance en raison de l'abolition des droits féodaux devant le juge de paix Gaube.

<sup>17</sup> André Ferradou, *Mémoire...*, p 180. Les propriétaires et les édiles ne rappellent pas non plus la transaction de 1746 . Il faut attendre, au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle les revendications du notaire Jean Dumora et « *l'Opinion* » du Docteur Lalesque (1856 -1863) pour qu'on reparle de la Baillette de 1550.

<sup>18</sup> ADG 4L 152, 5<sup>ème</sup> registre des correspondances de la municipalité. Le maire Jean Fleury adresse aux Représentants du Peuple composant le Comité de Sûreté Générale de la Convention une très longue lettre le 3 Fructidor de l' An III, dans laquelle il réfute les accusations de Nicolas Cravey en relatant, non sans justifier la passivité des édiles à l'époque, les exactions des « terroristes » et du Club des Hommes Libres dans la commune. Il s'attache à établir les « impostures » qui conduisirent à la nomination du général.

<sup>19</sup> Robert Aufan dans un article récent, BSHAA No 101, 3<sup>ème</sup> Tr 1999, pp 74- 90, a retracé les odyssees de *Quatre Testerins au Service de la République* qu'il a découvertes au fil d'une longue quête dans les Archives Historiques de l'Armée de Terre. Les lecteurs ont pu suivre l'étonnante carrière de Nicolas Cravey dont nous avons perdu la trace, Jacques Ragot et moi, à partir de la réaction thermidorienne. Il éclaire cette page d'histoire par une minutieuse généalogie de la famille Cravey. Les trois autres militaires étaient ignorés jusqu'à ce jour. On comprend mal le silence des édiles quand on voit que les Sallois ne manquèrent pas de célébrer les mérites de leurs volontaires dans la même période.

<sup>20</sup> Brémontier était parvenu à convaincre notamment le conseiller Cretet, le préfet de la Gironde Dubois, les Sociétés d'Agriculture de Bordeaux et de Paris qui reprennent point par point ses arguments dans leurs rapports et leurs correspondances afin de provoquer la décision consulaire.

<sup>21</sup> Notables et population nourrissaient à l'endroit de Peyjehan un fort ressentiment motivé par des griefs différents mais tenaces, familiaux, fiscaux, corporatifs....

<sup>21/2</sup> *La Révolution à La Teste*, op cit, p 51. Au fil des pages du Registre des délibérations et dépenses des propriétaires dont il est le premier trésorier apparaissent de nombreux procès dont il répertorie avec soin le coût, réglant les frais de justice, les indemnités consenties aux témoins, payant les gardes assumant les recrutements toujours difficiles. Il incarne donc la répression des fraudes aux yeux de l'usager. Docteur A.Lalesque aîné, *Nicolas Brémontier et Pierre Peyjehan Jeune*, Ed. Garnier 2<sup>ème</sup> édition Arcachon, 1886, p 11, il cite l'affirmation de Tassin qui célèbre les mérites de l'Inspecteur des travaux : « L'essai du citoyen Peyjehan réussit au-delà même de ses espérances, et ...le citoyen Brémontier adopta, dès lors, le procédé du bourgeois de La Teste, en faveur duquel il semblait pencher déjà depuis le mois de mai 1788 ». De son côté dans une communication

au cours du *Congrès de Bordeaux* de l'Association française pour l'avancement des Sciences en 1895, l'Inspecteur des Forêts A. Granjean (Extrait des actes du Congrès, p 11) rapproche (après Dulignon-Desgranges) deux extraits respectifs des mémoires de De Villers (3, 4 et 5) et de Brémontier (le premier rédigé neuf années plus tard) qui présentent des similitudes et attestent les emprunts relatifs aux procédés préconisés par le Baron.

<sup>23</sup> Le Docteur A. Lalesque publie à l'issue de son plaidoyer en fac simulé les autographes des propriétaires du modèle adressé par Brémontier à la municipalité et la lettre du 5 pluviôse An II dans laquelle il leur exprime « tous les sentiments de reconnaissance » qu'il éprouve à leur endroit.

<sup>24</sup> Robert Aufan, *La Naissance d'Arcachon*, BSHAA No 81, 3<sup>ème</sup> Tr 1994, p 24 rappelle une situation foncière très souvent oubliée : il s'agissait d'anciennes forêts privées, non usagères de surcroît.

<sup>25</sup> Jean Dumas, *Les droits d'usage à Arès jusqu'à la Révolution Française*, BSHAA No 22, 4<sup>ème</sup> Tr 1979, pp 13-15 .

<sup>26</sup> Jacques Sargos, *Histoire de la forêt landaise du désert à l'âge d'or*: L'Horizon chimérique, Toulouse 1997 p 126-129.

<sup>27</sup> Le Docteur Auguste Lalesque, op cit, p 37, évoque avec émotion le souvenir de son beau-père, son « honorable carrière, (l') homme intelligent et très laborieux ».

<sup>27/2</sup> Il faut dire que huit années auparavant, le 25 septembre 1878, la ville d'Arcachon avait inauguré dans un rond-point de la ville d'hiver un buste en bronze de Brémontier, une inauguration trop bruyante au jugement du Docteur A. Lalesque qui écrit « ici comme à La Teste, la place du monument n'est pas exempte de quelque ridicule ».

<sup>28</sup> En 1808 une Commission des Dunes réclamée par le préfet des Landes fut créée.

<sup>29</sup> Fernand Labatut, *Préludes à l'ensemencement des dunes*, SHAA No104 2<sup>ème</sup> Tr 2000, p 91. En 1779 les Domaines avaient empêché l'inféodation des dunes au dernier Capitaine de Buch.

## Pierre Frondaie et Pierre Louÿs : une difficile collaboration théâtrale ou Pierre Frondaie, le tenace...

### Avant-propos

Notre bulletin est envoyé chaque trimestre à tous nos adhérents qui sont un peu plus de six cents. Il va de soi que les études qu'il contient sont destinées à l'ensemble de ces lecteurs. Mais une fois n'est pas coutume, j'ai travaillé à celle qui suit en pensant plus particulièrement à l'un d'entre eux : le Docteur Robert Fleury.

J'ai lu en effet avec beaucoup de plaisir et d'intérêt son très documenté dernier ouvrage : *Le mariage de Pausole*, édité à la fin de l'année dernière chez Christian Bourgois. Et j'ai été très impressionné par la couverture médiatique inattendue mais combien méritée qui l'a accompagné. Laquelle a été aussi importante, *Le Monde*, *L'Express*, *Le Point*, qu'éclectique, puisqu'elle s'est étendue jusqu'au si prestigieux magazine *Vogue*. Qui s'est fendu d'une photographie, il est vrai un peu ancienne, de l'auteur !

Ainsi force nous est de reconnaître que notre maire honoraire est devenu, au fil des ans bien sûr mais surtout au fil de ses recherches et de ses publications, le « spécialiste » de Pierre Louÿs, auteur sans doute oublié, mais combien toujours sulfureux. De Pierre Louÿs et de son entourage tant familial que littéraire, les deux étant assez intimement liés, dans lesquels gravitaient des gens comme José Maria de Heredia, sa fille Marie de Régner, en

littérature Gérard d'Houville mais aussi Henri de Régner, Jean de Tinan, Maurice Maindron, René Doumic, Claude Farrère ou encore Augusto Gilbert de Voisins.

Mais je remarque qu'au milieu de tout cet aréopage, le Docteur Fleury semble manifester un certain ostracisme à l'encontre d'un autre écrivain dont il ne parle jamais ou pratiquement jamais : Pierre Frondaie. Celui-ci a pourtant adapté pour le théâtre deux romans de son auteur favori : *La Femme et le Pantin* et *Aphrodite*. Il est vrai qu'il est de bon ton de considérer ce Pierre Frondaie comme un littérateur tout à fait secondaire sinon médiocre : « l'ineffable Pierre Frondaie, ce d'Annunzio en papier mâché<sup>1</sup> ». Mais personnellement je préfère me souvenir qu'il a écrit *L'Homme à l'Hispano*, porté à l'écran avec un certain succès et à deux reprises, l'une en 1926, par Julien Duvivier avec Jean Murat<sup>2</sup> dans le rôle principal et l'autre en 1933 quand Jean Epstein en a fait une version parlante. Mais il est une autre chose qui me rend Pierre Frondaie éminemment sympathique : c'est qu'il ait choisi d'habiter pendant presque un quart de siècle notre chère cité.

Ce qui fait de lui le plus arcachonnais des écrivains français.

Il a commencé en effet à préciser *Arcachon*, à la fin de ses romans comme lieu où ils avaient été écrits, à partir de 1924, justement pour cet *Homme à l'Hispano*. Dès l'année suivante, après avoir loué<sup>3</sup>, en ville d'hiver, la villa « *Les Sablines* », il substituera à cette mention d'*Arcachon* le nom de sa nouvelle maison.

Alors qu'il n'avait pas atteint la trentaine mais qu'il était déjà sûr de sa valeur, il avait lancé un jour au déjeuner une boutade que son secrétaire – à la belle époque tout homme de lettres se devait d'avoir un secrétaire – avait scrupuleusement notée dans son journal :

« *Pendant le déjeuner, Monsieur Frondaie a manifesté le désir que sa vie fût plus tard racontée par un imbécile, qui ait vécu auprès de lui.* »

Personne de cette qualité ne s'étant jamais proposé pour cette tâche exaltante, il s'était résolu, au soir de sa vie, à rédiger lui-même ses mémoires qui furent publiés sous forme d'articles dans un grand quotidien parisien. Et qui furent interrompus par sa disparition soudaine. Tout cela fait qu'il n'existe pas de biographie

de Pierre Frondaie, laquelle intéresserait au premier chef les Arcachonnais qui se passionnent volontiers pour l'histoire de leur ville et de ceux qui l'ont habitée. La réalisation d'un tel travail nécessite bien sûr de posséder un savoir-faire reconnu en la matière et d'être astreint à une activité professionnelle qui laisse le loisir de s'y consacrer. Deux choses dont peut se prévaloir le Docteur Fleury qui a déjà montré avec son ouvrage consacré à Marie de Régner qu'il maîtrisait, on ne peut mieux, ce genre littéraire qu'est la biographie et dont l'activité professionnelle allégée qui s'oriente lentement vers une retraite bien méritée laisse espérer des moments de liberté propice à la recherche et à la réflexion.

Et à défaut de biographie, peut-être pourrait-il nous donner un *Pierre Frondaie à Arcachon* comme il l'a déjà fait dans le passé pour Gabriele D'Annunzio ou tout dernièrement pour François Mauriac ?

Pour l'encourager dans cette voie, j'ai choisi de lui proposer, par l'intermédiaire de ce bulletin de la *Société Historique d'Arcachon et du pays de Buch* dont je sais qu'il le lit avec attention chaque trimestre, une petite étude sur les relations entre son auteur favori, Pierre Louÿs et cet Arcachonnais d'adoption qu'était Pierre Frondaie. En forme d'hommage, aussi maladroit soit-il, s'il veut bien l'accepter comme tel. Et pour lui dire, à la veille de ses quatre-vingts ans qu'il fêtera au printemps prochain, toute mon admiration.

Pour cela, je suis parti de l'une des rares études publiées sur Pierre Frondaie. Celle-là l'a été en 1985, dans un numéro intitulé *Pierre Louÿs et le Cinéma* du très élégant mais aussi très confidentiel bulletin des *Amis de Pierre Louÿs* (numéro que j'ai eu beaucoup de mal à me procurer et j'ai dû faire pour cela l'acquisition, parmi les invendus, de l'exemplaire sur vergé numéroté 2/50<sup>4</sup>, c'est dire le peu d'audience qu'il a rencontré si déjà le numéro deux n'avait pas trouvé preneur...). Cette étude, dont le titre exact est : *La fin orageuse des relations entre Pierre Louÿs et Pierre Frondaie*, est signée de Bertrand Mathieu que je ne connais pas mais dont je sais qu'il est lui aussi un grand spécialiste de Pierre Louÿs pour l'avoir choisi comme sujet de sa thèse universitaire, soutenue en 1983<sup>5</sup>. C'est Jean-Paul Goujon qui me l'a appris par la lecture de la biographie qu'il a consacrée à Pierre Louÿs chez Seghers, en 1988. Biographie dont le dédicataire n'est autre que le Docteur Fleury, s'il vous plaît !

La première note de cette étude précise : « *Les deux lettres que nous présentons in extenso ne constituent qu'une faible partie de la correspondance échangée entre P. Louÿs et P. Frondaie. Il faudra attendre la publication d'autres documents épistolaires pour éclairer davantage les relations entre les deux écrivains.* »

Voilà qui non seulement laisse la porte ouverte à de nouvelles investigations mais demeure une véritable invite restée trop longtemps négligée.

Et la lecture du *mariage de Pausole* m'a poussé à essayer de réparer cette négligence...

### **La Femme et le Pantin.**

Bertrand Mathieu présente la rencontre, en 1909, des deux hommes comme celle d'un jeune écrivain qui monte, Pierre Frondaie, venu au secours d'une ancienne valeur déclinante à l'inspiration défaillante, Pierre Louÿs.

Rien n'est moins sûr. A cette époque, toujours d'après cet universitaire, le premier jouit d'un renom tout neuf apporté à la fois par une première pièce et un premier roman. La pièce, de 1906, aurait bénéficié de la participation de Sarah Bernhardt elle-même – elle y aurait tenu le premier rôle – et se serait appelée : *La nuit perverse*. Le succès avait dû en être très limité puisque je n'ai pas pu trouver un seul écho de ce spectacle. Et pour cause. Si cette pièce, trois actes en vers, avait bien été « reçue » par Sarah Bernhardt, pour son théâtre, elle n'a jamais été jouée ! D'ailleurs Pierre Frondaie lui-même ne fait jamais référence qu'à une seule réalisation théâtrale antérieure à sa collaboration avec Pierre Louÿs : deux actes en vers intitulés *Rose Flamberge* et créés aux Escholiers, salle modeste s'il en est, pour être repris au Théâtre des Arts en 1907. Quant au roman, *Les Fatidiques*, publié l'année suivante, je veux bien croire qu'il ait rencontré quelque succès mais certainement insuffisant pour faire de son auteur un auteur à la mode. Le suivant, *Tu seras roi*, n'a pas laissé beaucoup plus de souvenirs.

Et d'abord qui est Pierre Frondaie ? De son véritable nom, il s'appelle René Fraudet et il est né à Paris. Le 25 avril 1884, quelques neuf mois avant Sacha Guitry. Il ne viendrait à personne l'idée de comparer l'œuvre de ces deux hommes de théâtre. Pourtant, il y a un point sur lequel Pierre Frondaie n'a rien à rendre à son rival : s'il

a fallu à Sacha Guitry pas moins de cinq mariages pour ne pas s'assurer de descendance, Pierre Frondaie n'a eu besoin de convoler qu'à quatre reprises pour atteindre au même résultat ! Pour le reste, qui ne doit pas manquer d'intérêt, remettons-nous en à son éventuel futur biographe...

A quoi ressemble-t-il ? L'actrice Béatrix Dussane l'a connu quand elle n'avait encore que quatorze ans et lui dix-huit mais que déjà ils s'intéressaient tous les deux au théâtre. Nous sommes au Conservatoire, un jour d'examen et les élèves attendent leur tour pour auditionner devant le jury :

Bien abritée entre ma mère et Jenny Thénard, je m'efforçais de ne pas me laisser gagner par la surexcitation générale, et j'attendais, dans une paix relative, ma « réplique ». Thénard avait désigné à cet office un jeune homme de ses élèves, fort beau et fort assuré de l'être, fier de son élégance vestimentaire et de ses allures désinvoltes qui s'avivaient çà et là d'un humour inattendu. Il allait plus tard faire carrière d'homme de lettres sous le nom de Pierre Frondaie, mais il n'était encore que le jeune fils du tapissier Fraudet<sup>6</sup>.

En 1909, Pierre Louÿs par contre déjà célèbre par la publication de plusieurs œuvres remarquées, se bat à Tamaris-sur-Mer avec un roman, *Psyché*, dont il aurait eu l'idée dès 1895, mais auquel il se serait attelé sérieusement que depuis 1906 sans parvenir à le terminer. D'ailleurs, il mourra avant de l'avoir fait. Cette panne d'inspiration littéraire n'est pas sans conséquence fâcheuse sur sa situation financière. Il se met alors en tête que seul le théâtre, par les sommes importantes qu'il permet d'enregistrer rapidement, serait à même de le débarrasser, au moins provisoirement, de cette impécuniosité endémique. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres et avant de faire jouer une pièce faut-il encore l'écrire ! Ecrire, justement ce dont il n'est plus capable. Peut-être suffirait-il de convaincre un directeur de théâtre de lui consentir une avance confortable ? Mais voilà, il n'en connaît pas.

A force de tergiversation, sa situation financière de préoccupante devient catastrophique, quand :

Sentant l'abandon se faire autour de lui, [Pierre Louÿs] se livre à un premier tri dans les volumes de sa bibliothèque. Il envisage d'en préparer

le catalogue, lorsqu'il reçoit la visite d'un jeune homme venu lui proposer une adaptation théâtrale de *La Femme et le Pantin*. Cela fait naître en lui une lueur d'espoir. Il autorise Pierre Frondaie à tirer une pièce de son plus beau roman.<sup>7</sup>

Pierre Frondaie dans le rôle du solliciteur ? Bertrand Mathieu reprend à son compte le même scénario :

Ce fut avant son départ pour Tamaris, où il comptait donner à son récit l'épilogue satisfaisant, que [Pierre Louÿs] reçut la visite de Pierre Frondaie, venu au hameau Boulainvilliers lui proposer l'adaptation théâtrale de *La Femme et le Pantin*<sup>8</sup>.

Jean-Paul Goujon leur emboîte le pas, mais en transposant la rencontre de Paris à Tamaris :

[Pierre Louÿs] songe alors à vendre une partie de sa bibliothèque, mais reçoit à Tamaris, où il est en vacances depuis mars, la visite d'un jeune écrivain, Pierre Frondaie, qui lui propose d'adapter à la scène *La Femme et le Pantin*<sup>9</sup>.

Cela me semble assez invraisemblable. Je pense plutôt que cette soi-disant démarche de Frondaie est une légende entretenue par Robert Cardinne-Petit, un temps secrétaire de Pierre Louÿs, qui écrit par exemple dans l'un des ouvrages qu'il lui a consacrés :

Un auteur dramatique avait réussi à arracher au maître l'autorisation, qu'il barguignait à accorder par ailleurs, de tirer une pièce de *La Femme et le Pantin*. Il se présentait chez Pierre Louÿs, sous le patronyme de Fraudet<sup>10</sup>.

Cardinne-Petit n'aimait pas Frondaie, qui le lui rendait bien d'ailleurs. Sa mémoire lui fait souvent défaut et au moment de ces faits, en 1909, étant âgé d'à peine une dizaine d'années, que pouvait-il en savoir ?

Plus tard, il écrira un article que je n'ai pas été capable de retrouver mais qui avait mis fort en colère Pierre Frondaie dans lequel il affirmait que celui-ci s'appelait de son véritable nom Pierre Fraudat, qu'il avait réalisé *La Femme et le Pantin* après avoir livré *Aphrodite* ou encore que Pierre Louÿs lui aurait dit que Regina Badet avait été admirable dans le rôle de Chrisis, alors qu'elle ne l'a jamais joué...

Et pourquoi diable Pierre Frondaie se serait-il d'abord arrêté à *La Femme et le Pantin* qui n'avait tiré qu'à vingt cinq mille

exemplaires quand *Aphrodite* avait rapidement dépassé les cent mille ?

Il est beaucoup plus probable que ce soit, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, Pierre Louÿs, lui-même, qui ait approché Pierre Frondaie pour lui demander de l'aider à se sortir de ce mauvais pas. C'est en tous les cas ce que ce dernier laissera sous-entendre dans sa *Préface à l'usage des lecteurs curieux* qu'il placera en prologue de son roman *Montmartre* :

Les chapitres de *L'Incorrigible* – titre prévu pour un roman – devinrent les quatre actes de *Montmartre*. Je devais, dans la même année, sur l'invitation de Pierre Louÿs, tenter la même transmutation avec *La Femme et le Pantin*<sup>11</sup>.

« *Sur l'invitation de Pierre Louÿs !* » Encore qu'il faille faire très attention aux allégations de Pierre Frondaie qui montre trop souvent une propension certaine à arranger les événements à son profit<sup>12</sup>. Nous rencontrerons plusieurs exemples de ce travers.

J'ai cependant eu la chance de dénicher une lettre de Pierre Louÿs à Pierre Frondaie qui explicite les relations de ces deux auteurs dans cette affaire. Elle est datée du 31 août 1909, mais je ne sais pas si elle a été postée de Paris ou de Tamaris :

Cher Monsieur

Il a été entendu entre nous que nous collaborerions à une pièce tirée de *La Femme et le Pantin*. Je vous ai remis le premier acte terminé, et je vous ai indiqué le plan des actes suivants. En vous laissant libre de le développer comme il vous plairait. Quand vous aurez achevé votre part de collaboration, je reprendrai votre manuscrit pour établir la pièce telle que je la voudrais si je la signais seul ; puis nous reverrons ensemble tout le drame et nous le signerons de nos deux noms.

Comme je me trouve être à la fois l'auteur du roman et l'un des deux auteurs de la pièce, le partage des droits de représentation se fera par tiers. Néanmoins nous partagerons par moitié les droits de publication en revue ou en librairie.

Permettez-moi d'insister sur mon dernier mot : la date. Vous serez prêt le 30 septembre, m'avez-vous dit en me quittant. Si vous voulez que la pièce soit prise pour la saison prochaine (octobre-avril), c'est l'extrême limite. Je voudrais surtout que d'ici là vous puissiez vous consacrer entièrement à la pièce en laissant de côté tout autre projet de livre ou de drame.

Je crois que vous jouez là-dessus une assez grosse partie de votre avenir dramatique, et je ne la vois pas encore gagnée d'avance à moins que vous ne viviez seul avec nos personnages, sans avoir en même temps l'esprit occupé par une autre action, un autre milieu et d'autres vies imaginaires.

Est-ce trop vous demander que de vous demander cela ?

Cordialement vôtre

Pierre Louÿs.

Ne parlez de notre accord à personne avant que la pièce soit, non seulement achevée, mais prise par le théâtre qui la jouera. Vous savez comme moi que pour le public, toute pièce dont on ne nomme pas d'abord le directeur, passe pour un ours<sup>13</sup>.

Le ton et la façon dont Pierre Louÿs insiste dans sa lettre pour que son nouveau collaborateur se consacre exclusivement à la rédaction de cette pièce « *en laissant de côté tout autre projet de livre ou de drame* » montre bien qu'il est en position de demandeur. Au même moment, en effet, Pierre Frondaie envisageait, ou avait même commencé, la rédaction de sa prochaine pièce qu'il appellera *Montmartre*. Et la recommandation contenue dans le post-scriptum laisse croire que Pierre Louÿs compte sur son associé pour démarcher le théâtre qui devra présenter au public le prochain résultat de leur collaboration.

Pierre Frondaie se met dare-dare au travail. Je crois pouvoir dire que pour suivre à la lettre les recommandations de son commanditaire, il s'enferme dans une maison de la campagne parisienne : la villa « *Les Hirondelles* » à Bois-le-Roi. Mais il prend son temps et cette nonchalance ne fait pas les affaires de Pierre Louÿs dont les besoins financiers, on l'a vu, ont un caractère particulièrement pressant. Ce qui ne l'empêche pas d'essayer d'être agréable à son jeune associé. D'abord en lui conseillant d'échanger un patronyme quelque peu péjoratif contre le pseudonyme de « Pierre Frondaie ». Robert Cardinne-Petit nous l'explique :

– Je lui conseillais tout de suite de changer son nom, me conta le maître. Fraudet n'allait pas du tout. Cela, d'abord, sonnait mal et prêtait aux quiproquos.

« De Fraudet, je fis Frondaie. Frondaie disait l'esprit parisien alerte, loyal, vigoureux. Il l'accepta, ravi<sup>14</sup> ».

Ensuite, en l'aidant à publier, si l'on en croit cette précision extraite d'un avant-propos d'une réédition ultérieure d'un ouvrage

de Pierre Frondaie :

Les vingt contes que nous publions ici sont les seuls qui aient jamais été écrits par Pierre Frondaie : parus vers 1910, ils sont tous de 1905. Alors, celui qui devait devenir l'auteur célèbre de *l'Homme à l'Hispano* et de *l'Eau du Nil*, ne pouvait prévoir sa fortune littéraire et il n'avait qu'une fois vingt ans.

C'est Pierre Louÿs qui, tout d'abord, connut ces contes et les envoya aux journaux. Il voyait en certains d'entre eux – comme les *Trois petits champs de la vieille*, pour n'en citer qu'un – de vrais morceaux d'anthologie<sup>15</sup>.

La lettre précédente de Pierre Louÿs nous apprend aussi que non seulement le premier acte était entièrement de sa main mais qu'il entendait bien avoir un droit de regard sur les autres pour éventuellement les « reprendre ». Ce qu'il fera d'ailleurs. Et Jean-Paul Goujon de nous raconter que de plus en plus impatient, au moins autant que ses créanciers, Pierre Louÿs déçu par une première mouture du travail de Frondaie décide de monter derechef à Paris pour reprendre le travail de son collaborateur. Abandonnant au passage une épouse laissée en otage à l'hôtelier en garantie d'une note chaque jour plus élevée et jamais payée. La pièce avait pris beaucoup de retard et cela sans doute parce que Frondaie avait continué en parallèle, malgré les recommandations qui lui avaient été faites, de s'occuper de sa propre pièce, *Montmartre*, dont la première sera d'ailleurs présentée au Vaudeville dès le 21 novembre 1910.

Agacé, Pierre Louÿs sans même en tenir informé Pierre Frondaie, finit par apporter lui-même la pièce à Firmin Gémier en insistant pour qu'elle soit jouée au plus tôt. Pierre Frondaie approche alors Polaire, pour lui confier le premier rôle :

Un beau matin, à mon appartement des Champs-Élysées, se présenta un jeune homme dont le nom, tout d'abord, ne me dit pas grand'chose : Pierre Fraudet – qui devait par la suite, prendre le pseudonyme de Pierre Frondaie. Il arriva comme une trombe (il arrive toujours comme une trombe) et, sans autre préambule, me dit d'un ton autoritaire (il a toujours un ton autoritaire) :

– Je viens de terminer *la Femme et le Pantin*, d'après le roman de Pierre Louÿs... La pièce est reçue par Gémier, et vous créez le rôle de Concha Perez... Cette pièce admirable vous est destinée : vous allez incessamment entrer en répétitions.

Je me doutais bien, parbleu, que si l'œuvre dramatique répondait aux qualités du roman, elle ne pouvait être que remarquable.

– Mais, objectai-je, vous me semblez ignorer que j'ai attendu cette pièce pendant deux ans, que je répète *Maison de danses* au Vaudeville, et que nous passons dans quelques jours à peine !

Tout cela n'était pas pour l'embarrasser :

– Aucune importance ! assura-t-il, plus péremptoire encore... Vous n'avez qu'à lâcher Porel et *Maison de danses* et venir au Théâtre Antoine : on vous attend...

– Excusez-moi ; monsieur, mais je n'ai pas pour habitude de manquer à mes engagements... Faites-vous donc une raison : *la Femme et le Pantin* attendra ; voilà tout !

– A moins qu'on ne la fasse créer par une autre ! riposta-t-il rageur.

Effectivement, ce fut, on s'en souvient, Regina Badet qui joua le rôle de Concha, mais la pièce n'en passa pas moins un an plus tard<sup>16</sup>.

C'est Pierre Louÿs qui imposa dans le rôle principal, Regina Badet, plus danseuse qu'actrice, dont il avait fait sa maîtresse au début de 1906 quand elle débutait à Paris dans l'opéra *Aphrodite* que Camille Erlanger et Louis de Grammont avaient tiré de son roman éponyme. Elle venait de Bordeaux où elle était née le 9 octobre 1896 et où elle avait commencé sa carrière. Elle s'y était encore fait remarquer dans la célèbre fête des vendanges de 1909 où elle dansait dans *Bacchus Triomphant* de ce même Camille Erlanger.

Regina Badet que Pierre Louÿs préfère ainsi, tant à Polaire qu'à Colette, qui toutes les deux n'auraient pourtant pas ménagé leurs efforts pour faire valoir leurs propres arguments, tout à fait digne d'intérêts, si l'on en croit leurs contemporains.

Le 24 septembre 1910, il écrit à Pierre Frondaie :

Tamaris sur Mer  
Grand Hôtel  
Samedi 24 sept<sup>bre</sup>.

Mon cher ami,

Je n'écris pas parce que je suis très souffrant. Le mois où nous sommes est le plus mauvais que j'aie encore passé ici ; et cela m'inquiète

à propos de la pièce. Il faudrait que ce second acte fût arrangé. Je suis trop malade pour y travailler ; mais comme d'autre part, on ne peut pas attendre, je vous écrirai dans huit jours pour vous dire si je perds l'espoir de me rétablir à temps pour le refaire. Dans ce cas, on le laisserait tel qu'il est...

Erlanger m'a écrit il y a quinze jours. Je crains bien que lui non plus ne puisse attendre longtemps. S'il savait que vous avez écrit deux pièces en quatre ou cinq actes depuis que vous [avez] accepté ce livret ! Que dois-je lui répondre ? Dites-le-moi vite. J'en suis assez anxieux.

Amicalement à vous.

P. L<sup>17</sup>.

Décidément, Pierre Frondaie était très sollicité puisqu'en plus de *Montmartre* et de *La Femme et le Pantin*, il travaillerait à un livret d'opéra commandé par Camille Erlanger !

En attendant, les premières répétitions de *La Femme et le Pantin* débutent enfin dans les premiers jours d'octobre 1910 et Pierre Louÿs arrive à Paris en provenance de Tamaris, le 28 novembre suivant, pour assister aux dernières. La répétition générale est prévue pour le 7 décembre (elle avait été repoussée de 24 heures pour permettre à la presse d'y assister alors que la répétition générale d'une autre pièce, *La Fugitive*, était déjà programmée pour le 6 décembre au Gymnase) et la première pour le lendemain, le jeudi 8. Mais nous sommes au théâtre, et il faut s'attendre à un coup... de théâtre. Lequel éclate dans la journée du 1<sup>er</sup> décembre :

### Mais quelqu'un troubla la fête...

On répétait *La Femme et le Pantin* depuis deux mois. M. Gémier, passionné, mettait en scène ; M. Pierre Frondaie approuvait... Mme Regina Badet, néophyte étonnait ses nouveaux camarades, les comédiens, quand M. Pierre Louÿs arriva – il y a quelques jours – à Paris, et accourut au Théâtre Antoine.

On fit fête au brillant écrivain. Mais les visages de tous se rembrunirent quand Pierre Louÿs, sortant un manuscrit de sa poche déclara :

– Je vous apporte un nouveau deuxième acte !

Etonnement de Gémier.

– Mais, nous sommes à huit jours de la première. La mise en scène est définitivement établie. Nous répétons dans le décor et avec les accessoires. Les rôles sont sus. Nous ne pouvons pas recommencer !

– Oh ! dit Pierre Louÿs ! Si vous saviez comme le deuxième acte que je vous apporte est supérieur à celui que vous répétez ! Je vous lirai ça demain, voulez-vous ?

Il fallut bien accéder au désir de Pierre Louÿs, et se remettre de nouveau au travail<sup>18</sup>...

Les choses s'envenimèrent. De part et d'autre les mots d'interdiction, d'huissier, de procès fusèrent et pourtant, tout finit par s'arranger. Pierre Louÿs l'expliqua dans *Excelsior* :

Quand mon collaborateur Pierre Frondaie et moi avons lu la pièce à Gémier, nous lui avons dit que nous lui apportions les actes I, III et IV définitifs et un acte II provisoire.

Cet acte entièrement écrit par mon collaborateur, avait de fortes qualités dramatiques, mais il me paraissait présenter un Don Matéo, une Concha Perez autres que ceux de mon roman. Il avait donc été convenu avec Pierre Frondaie et avec Gémier que je remanierais complètement le deuxième acte. Malheureusement, je suis tombé malade à l'époque où les répétitions allaient commencer : je n'ai pu me mettre au travail que le mois dernier, et quand j'ai apporté mon texte, le 28 novembre, Gémier m'a répondu qu'à son regret certaines raisons particulières l'empêchaient de retarder la première du *Pantin* et qu'il n'avait pas matériellement le temps de monter en une semaine un acte nouveau.

– Alors, il a été décidé qu'on jouerait l'acte de Pierre Frondaie ?

– Oui, sans aucun changement<sup>19</sup>.

Et le même jour, Pierre Louÿs écrivit à Pierre Frondaie :

Lundi 5 décembre.

Mon cher Frondaie,

Les usages veulent que l'on partage à la fois les places et les fleurs selon la proportion des droits d'auteur ; c'est-à-dire, que si vous avez moitié moins de places, par contre les fleurs vous coûtent moitié moins cher.

J'irai demain chez la fleuriste de la société à qui je signerai un bon sur la rue Henner<sup>20</sup>, si j'ai reçu mon service dans l'intervalle. Venez signer le bon vous aussi vers 6<sup>h</sup>½ ou 7<sup>h</sup> chez la même fleuriste. [...]

J'ai l'intention d'envoyer :

1 corbeille de 100\* à Regina Badet et 1 corbeille de 30\* à chacune des autres actrices.

Cela vous convient-il ?

Bien à vous

P.L<sup>21</sup>.

La première avait lieu comme prévu trois jours plus tard et la pièce rencontrait mieux qu'un succès d'estime. Au même moment, Pierre Frondaie, auteur comblé, voyait ainsi deux de ses pièces, *Montmartre* et *La Femme et le Pantin*, jouées sur deux des plus importantes scènes parisiennes. Ce qui lui permettra de dire :

Ainsi, j'eus la bonne fortune, propre à étonner un jeune homme, de m'emparer simultanément de deux grandes scènes de Paris<sup>22</sup>.

Le rôle principal de *Montmartre* était tenu par Polaire, peu rancunière, qui se consolait ainsi de n'avoir pas été retenue pour *La Femme et Le Pantin*, malgré les faiblesses dont elle n'aurait pas été avare à l'égard de Pierre Louÿs...

Quant à Pierre Frondaie, bien que notre premier malentendu ait été, somme toute, plutôt grave, il ne m'en tint pas longtemps rigueur.

Il me lut un jour *Montmartre* et je fis accepter cette œuvre au Vaudeville par Porel. Il m'en confia le principal rôle, le personnage de Marie-Claire.

La pièce connut une réussite considérable : c'était un peu comme une « Dame aux Camélias » moderne.

J'ai interprété *Montmartre*, tant à Paris qu'en province ou à l'étranger, près de sept cents fois, toujours avec un égal succès. Beaucoup de gens, même, ne séparaient plus mon nom de la pièce. « Il faut voir Polaire dans *Montmartre* » disait-on. Loin de s'en réjouir, l'auteur sembla prendre ombrage d'une réussite, qui ne pouvait, cependant, que contribuer à la fortune de son œuvre. Il ne me pardonna pas ce qu'il considérait sans doute comme une injure à son prestige personnel ; il se laissa aller à quelques petites mesquineries, indignes de son talent, auquel, du reste, son caractère revêche a souvent nui<sup>23</sup>.

De son côté Regina Badet réussissait la gageure de ne pas la faire regretter, en portant littéralement la pièce sur ses épaules. La critique le reconnaissait en ne tarissant pas d'éloges sur elle :

Il pourrait se faire que la danse de Mlle Regina Badet – un vrai poème ! – attirât tout Paris boulevard de Strasbourg : dans cette danse, Mlle Regina Badet exprime avec un talent idéal le désir, la séduction, la jouissance et à part l'exhibition... plastique, que l'on peut, plus ou moins goûter, mais qui nous permet de croire que l'on assiste à un de ces spectacles tant recherchés par les touristes qui visitent l'Espagne, j'estime sans fard que Mlle Regina Badet, danseuse exquise et originale, s'est révélée mime accomplie, admirable de sincérité<sup>24</sup>.

Je ne sais pas qui de Pierre Frondaie, Pierre Louÿs ou Firmin Gémier avait eu l'idée de cette « exhibition... plastique », où Regina Badet laissait apercevoir un sein qu'elle avait fort joli. Mais cette exhibition n'allait pas être étrangère au succès de la pièce. Pareil procédé avait déjà été utilisé, en 1906, à l'Opéra Comique dans *Aphrodite*. Mary Garden qui tenait le rôle de Chrysis l'explique dans ses souvenirs :

Nous jouions à bureaux fermés. Tout le monde voulait assister à ce spectacle, pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec la musique. [...]

Je ne portais qu'un voile et l'on tenta, par un éclairage, savant de me donner l'apparence d'une complète nudité<sup>25</sup>.

Dès la fin du mois de décembre, le respectable sénateur René Bérenger, le bien surnommé *Père la pudeur*, président de la *Ligue contre la licence des rues*, se portait volontaire pour endosser le rôle du père fouettard : Couvrez ce sein que je ne saurais voir !

Ce qui inspirait aussitôt à Pierre Louÿs ce petit quatrain satirique :

Le bruit court sous la cathédrale  
Que Bérenger, cet esprit saint,  
Préfère au monoplan Morale  
Le monoplan de-peur-du-sein<sup>26</sup>.

A cette époque que l'on disait belle, l'aviation était un sport très à la mode et les noms des constructeurs d'aéroplanes comme celui des frères Morane<sup>27</sup> ou d'Armand Deperdussin étaient dans tous les journaux.

Ce censeur demandait au Parquet de diligenter une enquête. On dépêchait au spectacle un commissaire de police, chef de la brigade mobile, qui commettait un rapport dans lequel il faisait remarquer qu'à son sens un grand nombre de spectatrices portaient des « déshabillés » plus indécents encore que celui de l'actrice. L'affaire en restait là, non sans que la presse en fasse des gorges chaudes, permettant ainsi à la pièce d'atteindre les 160 représentations...

A la 150<sup>ème</sup>, Pierre Louÿs écrivait une lettre à un correspondant non précisé mais dans lequel je crois reconnaître Auguste Bréal. Celui-ci s'occupait d'une *Société française de bienfaisance de Séville* qui avait en charge la gestion d'une école où les cours étaient dispensés dans notre langue :

Jeudi 12 octobre [1911]

La somme de deux cent neuf francs dont je vous ai remis le bon avant-hier ne représente que ma souscription personnelle. J'ai oublié de vous dire, – mais vous le saviez, je pense, – que Gémier et Pierre Frondaie ont abandonné comme moi leurs bénéfices de directeur et d'auteur, le soir de la 150<sup>e</sup>.

J'ai eu grand plaisir à causer avec vous après tant d'années écoulées depuis notre dernière rencontre.

Ecrivez-moi quelquefois quand vous serez revenu dans la ville de nos communes prédilections, et croyez-moi votre bien sympathique dévoué.

Pierre Louÿs<sup>28</sup>.

Ce qui montre tout à la fois que le bénéficiaire savait être patient, – la cent cinquantième avait été donnée dès le samedi 25 mars 1911 –, que Pierre Louÿs, même dans la difficulté, pouvait être généreux et qu'enfin les représentations de la pièce arrivaient à leur terme compte tenu de la modicité des droits payés à leurs auteurs. A titre de comparaison, un peu plus d'un an plus tard et un mois après la première de *L'Homme qui assassina*, où là aussi il devra partager les droits dus aux auteurs, Pierre Frondaie encaissera en moyenne 4 000 francs par jour du théâtre Antoine !

Après Paris, Pierre Frondaie va s'ingénier à faire jouer la pièce sur plusieurs scènes de province ou même de l'étranger. Une lettre à son agent écrite de l'*Hôtel de l'Univers* à Tours nous montre le genre de négociations qui précédaient ces représentations :

Cher Monsieur,

Mademoiselle R. Badet m'écrit qu'étant à Arcachon, elle voudrait jouer la F. et le P. à Bordeaux, trois fois à la fin du mois.

Elle ne nomme pas le théâtre. Renseignez-vous. Si c'est Grandet ou un autre, c'est onze pour cent, un dédit, l'assurance que la pièce sera jouée dans les décors indiqués par le texte.

Ceci dit, je ne demande qu'à être agréable à Mlle Badet, et à donner la préférence au directeur qu'elle a choisi – mais que moi j'ignore encore.

Bien amicalement votre.

Pierre Frondaie<sup>29</sup>

Après Bordeaux il y aura aussi Lyon, Marseille, Nice et puis Tunis et Bruxelles. A chaque fois, il faut discuter du montant des droits d'auteur qui s'élèvent de 8 à 12 % de la recette. Pour Bruxelles

la répartition de ceux-ci sera différente puisque Pierre Louÿs devra se contenter de 7/12<sup>ème</sup> contre 5/12<sup>ème</sup> pour Frondaie. Le choix d'une scène anglaise et américaine semble avoir été particulièrement épineux. Surtout pour l'Angleterre où Pierre Frondaie craignait de « lâcher la proie pour Londres ! »

Toutes ces transactions ne préjugent cependant en rien de la réalité des représentations correspondantes. Mais elles permettent de considérer que Pierre Frondaie avait rempli et au-delà le contrat que lui avait confié Pierre Louÿs.

### Aphrodite.

Cette première expérience de collaboration avait dû, somme toute, lui laisser un bon souvenir puisque très vite il allait conduire de front, toujours dans le même esprit, deux nouvelles collaborations avec deux auteurs différents. La première avec Claude Farrère, autour de son roman *L'Homme qui assassina*. Et la seconde, toujours avec Pierre Louÿs, mais à partir de son récit d'*Aphrodite*.

Ainsi, Pierre Frondaie, auteur reconnu devenait-il un homme très occupé. D'autant plus qu'aux deux projets précédents, il ajoutait l'intention de s'engager seul dans la réalisation d'une troisième pièce, celle-là tout à fait originale et au doux titre de *Blanche Câlène*.

Il se trouve maintenant dans la situation qu'avait décrite Bertrand Mathieu. Le succès de ses deux pièces précédentes rend plausible qu'il ait fait l'objet d'une nouvelle sollicitation de la part de Pierre Louÿs. Je possède le brouillon, de sa main, d'une lettre plus tardive destinée au directeur d'un journal ayant publié un article malveillant de Robert Cardinne-Petit à son endroit. Et dans cette lettre, il se défend des insinuations qui sont portées contre lui :

J'ai la preuve, dans une lettre amicale, que Louÿs m'a demandé d'écrire une *Aphrodite* pour le théâtre, sans tenir compte de celles qui existaient déjà.

Un projet de contrat est établi, devant Marcel Ballot<sup>30</sup>, président de la puissante *Société des Auteurs*, le 31 mai 1912. Mais à Pierre Louÿs et à Pierre Frondaie vient se joindre un troisième larron en la personne de Cora Laparcerie, directrice de théâtre. Dont la présence ici est à elle seule la preuve de la toute nouvelle audience de Pierre Frondaie.

Cora Laparcerie, née à Morcenx (Landes), avait été élevée au couvent des Sœurs de l'Assomption de Bordeaux. Coquelin, de passage dans cette ville, l'avait remarquée et avait persuadé ses parents de la laisser partir à Paris. Elle y avait débuté une carrière théâtrale, en 1896, d'abord à l'Odéon où elle était restée quatre ans puis était passée ensuite successivement aux théâtres Antoine, Sarah Bernhardt et de la Porte-Saint-Martin, pour prendre, en 1909, la direction des Bouffes-Parisiens qu'elle abandonnera en 1913 au profit de celle de La Renaissance.

Elle est surtout nantie et généreuse. Et elle va le montrer. Les termes de ce projet de contrat nous apprennent que Pierre Louÿs a, cette fois encore, lui-même écrit le plan de la pièce et qu'il se réserve de faire ou de demander à Pierre Frondaie, qui accepte, toutes corrections, additions ou suppressions qui lui paraîtront nécessaires, soit après lecture du manuscrit, soit pendant la répétition. Chat échaudé craint l'eau froide..., on n'est jamais trop prudent !

Il est prévu que le texte de la pièce sera communiqué à Pierre Louÿs le 30 novembre 1912 et à Cora Laparcerie, le 31 décembre suivant.

La répartition des droits se fera comme pour *La Femme et le Pantin* : les droits issus du théâtre : 2/3 pour Pierre Louÿs et 1/3 pour Pierre Frondaie, ceux attachés à la publication, soit en revue soit en librairie, seront partagés pour moitié entre les deux hommes.

Cora Laparcerie leur versera, à la signature officielle de l'accord, une avance de 12 000 francs à valoir sur leurs futurs droits, mais cette somme ne sera remboursable qu'après la cinquantième représentation. Si la pièce n'atteignait pas cette durée, elle leur resterait acquise.

Ce projet sera concrétisé, le 16 novembre 1912, par l'établissement d'un traité définitif comprenant au moins huit articles reprenant pour l'essentiel les mêmes clauses. C'est un document que je n'ai pas pu retrouver et nous verrons qu'il n'y a pas qu'à moi qu'il fera défaut. Il est accompagné, le même jour, d'un petit contrat de deux pages en bonne et due forme, sur papier timbré, en trois exemplaires, un pour chacune des parties. Exclusivement consacré aux stipulations relatives au versement de l'avance. Une seule modification a été apportée à ce sujet par rapport au projet initial, mais elle est de taille : les 12 000 francs d'avance sont versés pour

moitié le jour de la signature et les 6 000 restants ne le seront qu'à la remise du manuscrit. Les signatures sont précédées du *lu et approuvé* traditionnel. Cora Laparcerie a signé Coralaparcerie-Richepin, puisqu'elle est l'épouse de Jacques Richepin, fils de Jean Richepin.

Il ne reste à Pierre Frondaie qu'à se mettre une nouvelle fois au travail. Assez rapidement, il propose à Pierre Louÿs une première ébauche en prose qui n'a pas l'heur de plaire à celui-ci et se remet à son ouvrage, cette fois en vers :

Je l'ai écrite en vers, car j'estime, et Pierre Louÿs est de cet avis, que le vers s'adapte mieux à la réalisation scénique d'*Aphrodite*<sup>31</sup>.

Peut-être aussi, mais ce sont les mauvaises langues qui le disent, parce que le public serait plus facilement enclin à faire montre d'une politesse résignée à écouter une mauvaise pièce quand elle est en vers.

Mais la remise du manuscrit définitif, une fois encore, va se faire attendre. L'accouchement semble avoir été particulièrement difficile. Pierre Frondaie a du mal à honorer tous ses engagements en même temps. Le 19 décembre 1912 a lieu la première de *L'Homme qui assassina* que Firmin Gémier a monté au théâtre Antoine. Tout cela n'a pas pu se faire sans qu'il y consacrat un minimum de travail.

Et puis je crois savoir qu'il a utilisé la rentrée d'argent que cela a entraînée pour venir faire un tour sous nos latitudes où il aurait eu recours aux services du Garage Moderne, avenue du Château, et du photographe Raoul Lafont, 260 boulevard de la Plage.

Le 20 janvier 1913, la nouvelle responsabilité de Cora Laparcerie au théâtre de la Renaissance nécessite la signature d'un avenant, en plein accord avec nos deux auteurs qui ne peuvent que se féliciter de cette promotion inespérée (1100 places pour la Renaissance contre 850 pour les Bouffes-Parisiens), sous la forme d'un sous-seing privé, entre Cora Laparcerie et son mari Jacques Richepin, ès qualité de gérant du théâtre. Contrat aux termes duquel Cora Laparcerie s'engage à faire sa rentrée pour la saison 1913-1914, à La Renaissance dans la pièce *Aphrodite*. Une vilaine phrase explique comment sera déterminée la durée pendant laquelle la pièce sera représentée :

Votre pièce sera maintenue sur l'affiche tant que pendant une semaine de représentations la somme des bénéfices du théâtre sera équivalente à la somme de vos droits d'auteurs pendant la même semaine<sup>32</sup>.

Le dernier délai pour la remise du manuscrit est reporté au 30 mai 1913. Un post-scriptum précise qu'un retard dépassant deux mois dans la remise de ce manuscrit, n'aurait pour seule conséquence que de reporter l'exécution du dit contrat à la saison 1914-1915.

Trois jours plus tard, Pierre Frondaie et Pierre Louÿs se rendront auprès de Cora Laparcerie pour que leur soit remis un exemplaire de ce contrat, puisque le secrétaire du premier écrira dans son carnet à cette date-là :

« M. Frondaie et M. Pierre Louÿs ont définitivement signé leur traité à la Renaissance pour *Aphrodite*. Le soir sommes allés voir jouer *Les Flambeaux*. Pierre Frondaie est sorti du théâtre furieux en déclarant que *Bataille* était un con et qu'on n'avait pas le droit d'emmerder les gens pendant 3 actes, que vraiment ce *Bataille*<sup>33</sup> se prenait pour le roi. Enfin, Frondaie a failli prendre une crise de nerfs dans sa voiture. »

Deux mois se passent sans autre péripétie significative autour de cette œuvre en gestation. Pierre Frondaie en profite pour faire enfin jouer sa nouvelle pièce, *Blanche Câline*, dont la première est donnée au théâtre Michel, le 3 avril 1913.

Le même mois, le cinéma et son argent entrent dans la vie des deux écrivains. C'est le point de départ d'une longue affaire. Le cinéma connaissait depuis quelques années ses premiers balbutiements et André Billy raconte dans son livre de souvenirs, *L'époque contemporaine*, ses premières relations avec les écrivains :

En 1909, la Société des Gens de lettres participa à la révision de la Convention de Berne pour la protection des droits d'auteur. La même année, le cinéma fit officiellement son entrée dans la profession littéraire : la Société traita avec la Société cinématographique des Auteurs et Gens de lettres et avec les établissements Gaumont. En 1914, les sociétaires furent astreints à déclarer leurs contrats de cinéma et les droits perçus par eux dans les maisons de films<sup>34</sup>.

Ainsi, quand en 1911, la librairie des Annales avait publié le texte de la pièce *La Femme et le Pantin*, elle n'avait pas manqué de préciser sur une page de garde : « Droits de reproduction, de traduction, d'adaptation, de représentation de cinématographie et de récitation réservés pour tous les pays ».

Le 28 avril 1913, alors que la pièce *Aphrodite* est loin d'être terminée, Pierre Frondaie signe, de son propre chef, une convention avec la *Société Cinématographique des Auteurs et gens de Lettres* représentée par Pierre Mortier, dans laquelle, lui-même et Pierre Louÿs, dont l'avis ne semble pas avoir été recherché, concèdent à cette société le « droit exclusif » de « tirer d'*Aphrodite* », d'après le roman et la pièce, « des scènes destinées à être représentées sous forme de projections cinématographiques... »

Le projet de cette pièce avait été engagé, à l'évidence, dans le seul but d'en obtenir un revenu financier. La démarche de Frondaie s'inscrit donc parfaitement dans cet objectif. L'apport d'argent qu'elle laisse espérer sera cependant insuffisant pour dissuader l'épouse de Pierre Louÿs, traumatisée par l'abandon dont elle avait fait l'objet dans un hôtel non payé, d'engager une procédure judiciaire qui débouche, le 29 juillet 1913, sur la prononciation d'un divorce aux torts partagés. L'épouse divorcée s'installe à Arcachon. Alors qu'au même moment, Pierre Frondaie occupe la villa *Pasteur* du boulevard de la plage.

Le 20 septembre suivant, Pierre Frondaie récidive et vend, à moitié avec Pierre Louÿs, les droits cinématographiques de la seule pièce, *La Femme et le Pantin*, à Georges Lévy dit Lordier. Ces contrats étaient limités dans le temps sans que je parvienne à en connaître la durée.

Mais avec l'hiver, les directeurs du théâtre de la Renaissance commencent à montrer quelques signes d'impatience. Le 1<sup>er</sup> décembre, l'associé de Cora Laparcerie, Robert Trébor, inaugure un échange de correspondance assez peu amène par une première lettre dactylographiée et au ton plutôt comminatoire envoyée à Pierre Frondaie, en séjour au *Palace Hôtel* de Bruxelles :

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1913.

Mon cher Ami,

Je suis de plus en plus surpris de n'avoir aucune nouvelle de vous. Je vous ai écrit, je vous ai télégraphié, et vous ne m'avez toujours pas renvoyé le manuscrit.

Nous en avons un besoin absolument urgent. Si dans vingt-quatre heures, je n'ai pas reçu tout le manuscrit, je fais toutes mes réserves sur l'époque à laquelle votre pièce pourra passer.

Croyez, mon cher Ami, à<sup>35</sup>...

Le lendemain, il s'amadoué dans un billet manuscrit :

Mon cher ami,

Vous me ferez le plus vif plaisir en m'envoyant un manuscrit d'*Aphrodite*.

Certes je ne demande pas un texte « ne varietur », mais un simple manuscrit schématique.

Bien amicalement à vous<sup>36</sup>.

Un mois plus tard, le ton monte à nouveau dans une lettre du même, à nouveau dactylographiée :

Paris, 8 janvier 1914.

Mon cher Ami,

Je tiens à vous avertir officiellement que nous répétons le 17 janvier, à 1 heure, *Aphrodite*.

Nous avons besoin, pour la mise en scène, et pour les engagements, de commencer par les premiers actes.

Il faudra, en effet que, dès le premier jour, nous donnions les rôles aux artistes engagés spécialement et à ceux qui font partie de notre troupe.

Nous comptons donc que vous nous remettrez, le 17, avant 1 heure, les quatre premiers tableaux, avec les rôles copiés.

Vous avez dit que vous vouliez écrire une nouvelle version de ces quatre tableaux ; nous y avons consenti très volontiers, bien que nous fussions contents de votre première version ; mais nous ne voudrions pas que ce travail, que vous vous imposez volontairement, soit cause pour nous du moindre retard.

Nous avons, en effet, une responsabilité considérable, et nous tenons essentiellement à donner la générale d'*Aphrodite* le 28 février, au plus tard.

Nous comptons, donc absolument que vous nous remettrez les deux premiers actes, c'est-à-dire les quatre premiers tableaux le 17 janvier.

Dans le cas où cette nouvelle version ne serait pas prête, nous répéterons l'ancienne version, et vous seriez très aimable, alors, de faire copier les rôles de cette ancienne version.

Toutes nos dispositions sont prises avec Ronsin et Poiret pour que nous puissions commencer à répéter généralement le 20 février.

Vous savez les sacrifices considérables que nous faisons pour monter *Aphrodite*. A ces frais, il ne faudrait pas encore ajouter de nombreux relâches qui, joints aux autres, rendraient l'affaire absolument désastreuse.

Croyez, mon cher Ami<sup>37</sup>,...

Et voilà les avocats qui montrent le bout de leur nez, ou plutôt de leur plume. C'est à celle du sien que Pierre Frondaie confie la réponse à faire à Robert Trébor :

10 janvier 1914.

En réponse à la lettre que vous lui avez adressée le 8 janvier 1914, Monsieur Frondaie me charge de vous répondre ceci :

1°) Il est heureux d'être avisé officiellement que les répétitions d'*Aphrodite* commenceront enfin le 17 janvier.

2°) Il pense aussi qu'il faut absolument commencer les répétitions par les premiers actes afin qu'il puisse juger si les interprètes que vous lui proposez conviennent aux rôles, et s'il n'y a pas lieu de modifier la distribution, soit en ce qui concerne les artistes de la troupe, soit en ce qui concerne les engagements spéciaux sur lesquels, je vous le rappelle, vous devez aux termes de notre traité général, être d'accord avec les auteurs.

3°) Comme vous le lui demandez, Monsieur Frondaie vous remettra le 17 janvier avant 1 heure les 4 premiers tableaux avec les rôles copiés.

4°) Il vous prie de remarquer que le seul texte que vous pourrez mettre en répétition est celui dont lui-même se déclarera satisfait. D'après les termes de votre lettre, cela, d'ailleurs ne fait pas question. Je ne vous rappelle donc que pour mémoire, que les auteurs sont toujours maîtres de modifier leur texte jusqu'à la 1<sup>ère</sup> représentation.

5°) Monsieur Frondaie prend acte que vous donnerez la représentation générale d'*Aphrodite* avant le 28 février, – *Aphrodite* devant être, d'après votre contrat avec ses auteurs, la première nouveauté jouée à la Renaissance après les représentations dues par traité à Monsieur Tarride.

6°) Vous dites dans votre lettre que toutes vos dispositions sont prises avec MM. Ronsin et Poiret ; mais il va sans dire que maquettes et costumes doivent être soumis aux auteurs assez à temps pour que toutes les modifications qu'ils jugeront utiles soient faites, – ce qui résulte également de votre traité général et de votre contrat passé avec mes clients pour lesquels ce point est d'une importance capitale.

7°) Enfin Monsieur Frondaie estime avec vous qu'il est désirable, pour la Renaissance comme pour les auteurs, qu'*Aphrodite* ait un grand succès<sup>38</sup>.

Celui-ci récidivait le 7 février, cette fois en recommandé :

7 février 1914.

## RECOMMANDEE.

Mes chers Directeurs,

Les Auteurs d'« *Aphrodite* » me prient de vous faire très amicalement observer qu'aux termes de votre contrat leur pièce devait être la première nouveauté que votre Direction donnerait cette saison-ci.

Etant donné que Monsieur Trébor a affirmé à Monsieur Frondaie que le spectacle actuel ne resterait pas à l'affiche plus d'un mois et que dans sa dernière lettre il fixait le 27 février comme date extrême de la création d'« *Aphrodite* », mes clients ne veulent pas, quant à présent se prévaloir de cette clause de leur traité, mais ils se voient obligés de faire toutes réserves pour le cas où ce spectacle serait représenté plus longtemps. Il reste bien entendu que si cette éventualité se produisait, ils seraient en droit de revenir sur la concession amiable et provisoire qu'ils vous font à ce sujet.

Veuillez agréer<sup>39</sup>...

Devant ce qu'ils sont bien obligés de considérer comme une démonstration de mauvaise volonté sinon de mauvaise foi, Cora-Laparcerie et son associé Robert Trébor se résolvent à en appeler à l'arbitrage de Marcel Ballot :

Paris, le 9 février 1914.

Cher Monsieur,

Nous vous prions de faire très amicalement observer aux auteurs d'*Aphrodite* que jusqu'à présent nous avons appliqué dans l'esprit le plus large le traité précis qui existait entre eux et nous.

Dans ce traité il était dit que le manuscrit devait nous être remis au plus tard le 30 mai 1913. Or, un manuscrit d'*Aphrodite* nous a été remis au mois de septembre, et conformément à notre contrat, à cette date, nous avons versé aux auteurs d'*Aphrodite* les 6.000 francs représentant le solde des 12.000 francs prévus au contrat.

Postérieurement à cette date Monsieur Pierre Frondaie nous a fait savoir que le manuscrit qui était en notre possession n'était qu'un scénario très détaillé et non le manuscrit qui serait représenté.

A cette époque, nous étions en droit d'exiger le remboursement des derniers 6.000 francs qui ne devait avoir lieu qu'après remise du manuscrit définitive.

Dans un esprit de conciliation, et par amitié pour les auteurs nous n'en avons rien fait.

A cette époque, Monsieur Frondaie nous a fait savoir définitivement son intention d'écrire *Aphrodite* en vers. Nous avons consenti très volontiers à cette transformation de la pièce, mais en précisant bien que nous entendions ne pas subir de ce fait le moindre retard. Or, actuellement, à la date du 10 février, nous ne sommes en possession que de 5 tableaux, et il nous en manque encore trois, qui, non seulement nous sont nécessaires pour la mise en scène, mais encore sont réclamés par les décorateurs, les costumiers et le musicien qui exigent la communication immédiate de la pièce tout entière en nous prévenant dès maintenant qu'ils déclinent toute responsabilité que leur apporte l'absence de ce manuscrit.

Nous tenons également à faire toutes nos réserves pour le retard apporté à la générale d'*Aphrodite*, et dont seuls sont responsables les auteurs. Dès maintenant nous vous prions de prévenir les auteurs d'*Aphrodite* que, non seulement, nous ne pourrions être prêts par leur faute le 27 février, mais encore que nous nous réservons, au cas où la pièce de Mlle d'Orliac ne tiendrait pas l'affiche jusqu'à la première d'*Aphrodite*, de faire une reprise du *Minaret* avec le concours de Mme Cora Laparcerie pour nous permettre d'attendre jusqu'à la première d'*Aphrodite*.

Croyez, Cher Monsieur<sup>40</sup>...

A l'évidence, les directeurs craignent que les auteurs s'ingénient à les pousser à la faute. Le sous-seing privé du 20 janvier 1913 comportait effectivement, en post-scriptum, une clause de dédit qui ne s'appliquait pas en cas de retard de livraison du manuscrit mais qui, dans le cas contraire, pouvait être invoquée si le théâtre n'inscrivait pas la pièce en priorité à son programme. Cette clause risquait de donner quelques idées aux auteurs. De là leur prêter l'intention de la faire jouer...

Un dédit de cinquante mille francs est d'ores et déjà prévu pour celle des parties qui manquerait à l'une des clauses du présent contrat ; ce dédit est irréductible et fixé à forfait comme clause pénale.

Cinquante mille francs, une belle somme ! Je ne connais pas la réponse de Marcel Ballot à cette lettre, je ne sais d'ailleurs pas s'il y en eût une. Celui-ci devait avoir, en effet, bien d'autres chats à fouetter puisque à la même époque, il se murmurait que son épouse légitime accordait quelques faveurs tant au Ministre des Finances qu'était Joseph Caillaux qu'au directeur du *Figaro* qu'était Gaston Calmette. Et tout cela allait très mal finir dans un scandale épouvantable, pas plus tard que le mois suivant.

Mais les Dieux étaient décidément contre cette pièce sur laquelle les ennuis continuaient à s'accumuler. Toujours l'avocat des auteurs :

Cher Monsieur,

Monsieur Frondaie me dit que vous avez perdu le manuscrit d'*Aphrodite* qui vous avait été remis selon les termes de votre contrat, ainsi que je vous le rappelais dans ma lettre d'hier.

Je vous adresse, de sa part, celui que vous lui demandez dans votre lettre du 2 courant<sup>41</sup>...

Et comme pour la pièce précédente, voilà qu'au dernier moment, l'acte II pose problème. Mais cette fois Pierre Louÿs se fait plus compréhensif. Il l'écrit à Pierre Frondaie :

Vendredi soir

Cher ami,

Plus j'y réfléchis et plus je suis d'avis de laisser le second acte tel qu'il est.

Dites-vous bien que tout Paris a déjà vu à l'Op. Com. La Jetée, le Temple, l'Orgie, l'Atelier et la Mort, c.à.d. presque toute la pièce. Votre II est *entièrement nouveau* pour le public : drame, personnages et décor. C'est une nuit d'Orient un acte où l'on respire au milieu d'une action où l'on étouffe à force de passion, de violence et de sang versé. Il est nécessaire comme l'andante au milieu d'une symphonie.

Et (toujours comme dans une symphonie moderne) le thème du drame y revient sans cesse et l'action s'y précipite, sans altérer la volupté calme du paysage. Ne coupez rien dans ce tableau, si ce n'est quelques répliques de Melitta. Une longue coupure ici, gênerait non seulement le tableau mais toute la pièce.

A vous.

P. L.<sup>42</sup>

La première d'*Aphrodite* était enfin programmée pour le 17 mars 1914. Cora Laparcerie faisait les choses en grand puisque l'on s'accorde à penser qu'entre la musique d'Henry Février, les décors de Ronsin, la statue d'*Aphrodite* commandée tout exprès à Auguste Rodin et les costumes de Paul Poiret, elle n'avait pas dépensé moins de cent mille francs<sup>43</sup>.

Les répétitions étaient assez animées. Quinze ans plus tard, Paul Poiret s'en souvenait encore :

Je ne peux pas oublier, dans cet ordre, les nuits passées à « La Renaissance » aux répétitions d'*Aphrodite*, qui n'étaient qu'une longue

discussion entre l'adaptateur, Pierre Frondaie, et Cora Laparcerie. Le véritable auteur, Pierre Louÿs, n'y vint qu'une seule fois, et on ne l'entendit pas. « Je vous emm... Madame » criait Pierre Frondaie en levant sa canne, et cette pauvre Cora faisait semblant de se formaliser et se retirait dans sa loge où elle remaniait la pièce défectueuse.

L'adaptateur, qui avait toutes les exigences et toutes les grossièretés, imposait que le Phare d'Alexandrie fût dans le lointain et qu'il fût praticable pour qu'on y fit monter des hommes. On vit donc sur une petite tour des personnages grande nature, comme dans les tableaux de Giotto. Le public de la première ne goûta pas la plaisanterie. Ronsin et moi étions les seuls à nous amuser<sup>44</sup>.

Au cours de l'une d'entre elles, lors de la présentation de la statue de Rodin d'après les uns, pour des invectives de coulisses d'après les autres, pour des propos de femmes d'après d'autres encore, des témoins furent échangés entre Pierre Frondaie et Jacques Richepin. Une rencontre, à l'épée de combat, fut organisée, la veille même de la première, qui coûta un peu de sang répandu par Pierre Frondaie.

L'après-midi même, Henriette Caillaux tirait à coup de pistolet sur Gaston Calmette qui mourait dans la nuit. Cet événement exceptionnel devait occulter quelque peu cette première tant attendue. Au cours de laquelle curieusement, l'auteur ne se faisait guère remarquer. Il laissait ce soin à son épouse qui le faisait pour lui :

On se montrait fort, dans une loge de balcon, Mme Frondaie<sup>45</sup> équipée en Walkyrie et moulée dans une cuirasse de jais du plus curieux effet. Avec ses cheveux courts et bouclés, la femme de l'auteur d'*Aphrodite* semblait un très jeune héraut d'armes qui aurait ôté un instant son casque<sup>46</sup>

Ce qui lui ressemble bien d'après ce portrait proposé par Liane de Pougy :

Nous allons déjeuner au *Cèdre*, en face, depuis que nous n'avons plus de cuisinière. On déjeune bien ; on voit Steinilber amical et plein de sollicitude et à la fin du repas voilà Michelle (Frondaie, l'actrice, femme de Pierre Frondaie, l'auteur dramatique) qui arrive fine et hautaine accompagnée par un jeune capitaine aviateur, Paul Bléry<sup>47</sup>. On cause : Paris, potins. Michelle est une pâle et frêle petite chose, une lame d'acier solide et flexible. Elle est sèche, méfiante, mauvaise disons-le, oui, elle est aigrie et fielleuse, mais une allure, un chic... Elle avait un costume ravissant. J'ai toujours envie de ce qu'elle porte. Elle m'a promis de me commander exactement le même costume (600 francs chez Linker)<sup>48</sup>.

J'ai eu la chance de retrouver le cahier dans lequel le secrétaire de Pierre Frondaie (ou lui-même ou son épouse ?) avait méticuleusement rassemblé toutes les coupures de presse traitant de cet événement. Pour une raison que je n'ai pas su deviner, ce recueil s'ouvre sur une critique du 20 mars, qui n'est à la fois ni la première publiée, ni la plus favorable, ni même issue du journal le plus prestigieux. Elle est signée de Guy de Téramond<sup>49</sup>, homme de lettres parisien qui savait les bienfaits d'Arcachon pour être l'heureux propriétaire de deux villas en ville d'hiver où il avait déjà écrit au moins un roman, sinon plusieurs, comme le fera plus tard Pierre Frondaie.

Peut-être est-ce seulement le hasard ou une simple coïncidence qui a placé là cette critique, mais elle a pour elle de donner une vision aussi complète qu'amusante de cet événement très parisien, même si son caractère négatif n'est pas repris, loin s'en faut, par l'ensemble des autres qui sont, à une très large majorité, très favorables :

Est-il bien utile de rappeler le sujet du roman célèbre de M. Pierre Louÿs, d'où est tirée la pièce de M. Pierre Frondaie ?

L'amant de la reine d'Alexandrie, le beau sculpteur Démétrios, idole de toutes les femmes de la cité, s'éprend de la courtisane Chrysis, parce qu'elle seule l'a dédaigné.

Elle lui impose, avant de lui appartenir, de commettre trois forfaits : voler le miroir de Rhodopis, le peigne de la grande prêtresse Touni et le collier de perles de la déesse Aphrodite.

Mais quand il a accompli ces trois actes et qu'elle vient s'offrir à lui, Démétrios la repousse à son tour. Il ne l'écouterait que si elle se montre au peuple, parée de ces objets.

Chrysis obéit et le peuple croit d'abord voir Aphrodite sortir de nouveau des flots. Puis, bientôt reconnue, la petite courtisane est jetée en prison ou elle boira la ciguë, tandis que Démétrios s'exilera. M. Pierre Frondaie, qui est un adaptateur habile, a tiré neuf tableaux en vers de ce roman et les directeurs du Théâtre de la Renaissance nous les ont présentés avec tout le luxe qu'ils ont pu imaginer.

Et cependant malgré tout le bluff du lancement, notes, duels, vernissages, malgré tout l'exhibitionnisme, l'alexandrinisme, le parisianisme, le poietisme, le rodinisme dont il fut si exagérément abusé, malgré la musique, les décors, les sièges authentiques, la figuration nombreuse et congrûment dévêtue, tout cela ne nous a guère semblé ni très intéressant, ni très sensationnel, ni même très artistique.

Il manquait, en vérité, quelque chose à ce spectacle, ce quelque chose que l'on trouvait justement dans l'œuvre de M. Pierre Louÿs, cette pure et rayonnante beauté, que l'auteur de la pièce en cinq actes, pris entre les directeurs, les costumiers, les décorateurs et l'interprétation, n'a pas pu, malgré tout son talent, lui conserver.

Aussi, ne nous apparaît-il point que le théâtre de la Renaissance soit parvenu à faire beaucoup mieux que ces music-hall où, plusieurs fois par saison, on nous représente des orgies antiques, cadres propices aux plus osées exhibitions : disons tout, cette hardiesse dans le décolletage qui avant-hier soir, n'alla plus même jusqu'à la témérité, plus même jusqu'à la licence, mais jusqu'à l'extrême limite, puisqu'on crucifia, sous nos yeux, une femme complètement nue que Madame Laparcerie dut couvrir, à l'avant-scène, d'un coin pudique de son péplum pour arrêter les protestations naissantes, n'a qu'un rapport très lointain avec l'art dramatique.

Il se peut que les bureaux de location s'en ressentent !

L'interprétation n'a pas non plus, beaucoup servi le poète. Du haut en bas de l'affiche, c'est à qui massacrera de son mieux les vers de M. Frondaie. Il n'y en a pas un peut-être qui n'ait eu un sort. Ils sont cependant, parfois souples, chantants et d'un rythme agréable. M. Pierre Frondaie est-il un grand poète ?

Certainement non. Mais il rime avec abondance et facilité, et s'il a employé le langage des dieux pour son adaptation, j'imagine que c'est par respect littéraire pour l'œuvre qu'il mettait au théâtre, de même qu'il y a des divinités qu'on ne peut qu'adorer à genoux.

Quant à la musique de scène, elle était de M. Henry Février. L'éloge de ce charmant musicien n'est plus à faire. Nous espérons que nous entendrons sa suite d'orchestre quelque jour, dans un concert. Nous l'avons mal écoutée, hier soir : qu'allait-elle faire dans cette galère alexandrine ?

J'ai dit que l'interprétation était médiocre. C'est surtout parce que la plupart des artistes ne semblaient ni à leur place ni dans leurs rôles. Mme Cora Laparcerie (Chrysis), a beaucoup trop précipité son débit. Sa voix, trop grave, n'a pas été d'un heureux effet dans les couplets du rêve de Démétrios.

Je n'ai pas bien compris pourquoi une salle un peu houleuse avait manifesté au premier acte contre Mme de Pouzols (Bérénice) ; elle déclame son rôle avec charme et ingénuité ; M. Jean Worms (Démétrios), m'a semblé trop romantique, mais à la voix sonore et le geste ample ; Mmes Alice de Tender, Paule Rolle et Lhéry sont très belles ; elles disent un peu moins bien le vers, mais elles sont si simples, si gracieuses, qu'on leur pardonne aisément ; applaudissons également Mmes Tessandier, Paule Andral, MM. Puylagarde et A. Sydney et bien d'autres encore dont l'énumération m'entraînerait trop loin.

Guy de Téramond<sup>50</sup>.

Où l'on constate que l'on a conservé les bonnes vieilles méthodes pour s'assurer du succès ! Le sein nu de Regina Badet est ici avantageusement remplacé par la mise en croix de Mlle Derny, aussi nue qu'il est possible de l'être.

Que des écrivains sans talent spéculent pour atteindre au succès, sur l'attrait de spectacles licencieux, on ne saurait s'en étonner. Mais quand d'indéniables artistes cherchent systématiquement dans les sujets les plus risqués une popularité de mauvais aloi, il est permis de leur rappeler qu'il y a encore d'honnêtes gens parmi les amateurs de théâtre<sup>51</sup>.

Ah ! la crucifixion de cette mademoiselle Derny, quelle affaire !

L'exquise danseuse Derny, dont les lignes sont si pures que l'apparition de son corps nu sur le bois du supplice parut presque chaste<sup>52</sup>.

Un souvenir pénible, celui du crucifiement de l'esclave, que la salle, pourtant bien disposée, a failli ne pas laisser passer sans murmures<sup>53</sup>.

Les amateurs eurent là ce piment de voir la gracilité nue d'un jeune corps, dressée sur les bois du supplice<sup>54</sup>.

Le festin orgiaque chez Chrysis avec sa crucifixion d'une jeune esclave nue, épisode vaguement sadique<sup>55</sup>.

La fête chez Bacchis et l'admirable supplice de la belle esclave mise en croix (c'est le plus beau moment de la soirée)<sup>56</sup>.

Mlle Derny est positivement nue, et j'ose dire qu'elle a le droit de l'être. Son corps charmant est si net et si chaste, qu'à la fin du cinquième tableau, quand pour saluer le public elle est descendue de la croix où des nègres venaient de la clouer, nous avons trouvé presque inutile la générosité de Mme Cora Laparcerie, qui lui a cédé la moitié de son manteau d'or<sup>57</sup>.

La nouvelle pièce de M. Pierre Frondaie ne relève pas du critique, mais de la préfecture de police. Nous espérons que M. Hennion ne nous obligera pas à lui indiquer plus clairement son devoir<sup>58</sup>.

Effectivement, par acquit de conscience Célestin Hennion, Préfet de Police, envoyait le chef de son secrétariat se rendre compte de visu de ce supplice scandaleux. Un temps, le bruit courut Paris que Cora Laparcerie serait obligée de retirer cette scène de son spectacle, mais il s'avéra sans fondement.

Depuis *La Femme et le Pantin*, il est vrai que les ballets russes, pour ne citer que ceux-là, avaient grandement contribué à faire reculer les limites où commence la licence...

Ce qui n'empêchera pas quelques esprits chagrins de profiter de l'événement pour taxer, une fois encore, l'œuvre de Pierre Louÿs de littérature pour adolescents tourmentés et vieux messieurs frustrés...

Le bruit de la première s'étant quelque peu estompé, la vie de tous les jours reprenait ses droits. Pierre Frondaie envoyait un projet de préface, destinée à la publication du texte de la pièce, à Pierre Louÿs qui lui répondait par une longue missive :

Dimanche soir.

Eh bien, vous avez du toupet, cher ami. Non seulement vous écrivez dans votre préface que si je suis encore vivant « ce n'est qu'une question de temps » – charmante désinvolture – ; mais vous faites insérer des échos où vous critiquez les auteurs qui passent leurs soirées dans les coulisses. Vous êtes gentil ! Comme on n'a vu que moi dans les coulisses du théâtre depuis deux mois, on n'a pas à chercher qui vous voulez dire. Puisque vous les méconnaissiez, laissez moi vous apprendre que les coulisses sont un endroit délicieux où l'on flâne fort agréablement et où vous seriez charmé de passer vous-même votre temps si vous n'étiez pas retenu par des engagements antérieurs dont je suis, pour ma part, délié. Je n'ai qu'un regret c'est de penser que la fin de la pièce approche (on parle de clôture pour le 14) et qu'à la fin de la semaine prochaine je ne pourrai plus mériter vos attaques publiques.

Il y a eu, depuis votre départ, quelques changements de distribution. Derny a été remplacée par Isis, assez bonne, et même meilleure. Au contraire celle qui joue maintenant Théano ne fait pas oublier Alice de Tender. Dans l'intérêt de la pièce, j'ai attiré l'attention de la direction sur une artiste de grand avenir (celle précisément dont vous m'avez envoyé le portrait par hasard) ; sur ma demande on lui a donné d'abord la grande vedette sur les affiches, puis le « nom lumineux » sur la façade ; puis on l'a fait descendre du 5<sup>e</sup> étage où elle était fort mal pour lui offrir une loge d'étoile à l'entresol et cela a fait quelque tapage au théâtre ; enfin elle a obtenu à la place de sa petite panne, le second rôle de la pièce. Ce n'était que justice. Elle y a débuté ce soir avec un très grand succès. Je vais maintenant faire quelques démarches au ministère pour lui faire avoir la légion d'honneur. Cela lui est bien dû.

Il n'y aura pas de tournée cette saison, mais il y en aura dans six mois *si vous arrangez la pièce* : condition formelle, me dit-on. Il faudrait que votre arrangement fût remis *le plus tôt possible* parce que ces projets sont toujours arrêtés longtemps à l'avance. Dans ce cas la tournée durerait cinq mois ; on partirait avec les costumes et

peut-être sans les décors. Voulez-vous me répondre tout de suite à ce sujet puisque c'est par mon entremise que vous correspondez avec la direction.

Vous m'avez télégraphié de ne pas donner le bon à tirer chez Fontemoing. Je vous aurais volontiers demandé de ne pas le donner vous seul au Monde Illustré. Ce premier texte que je viens de voir est criblé de fautes. D'abord des tas de fautes d'orthographe dans les noms propres et c'était si facile à éviter si l'on m'avait soumis l'épreuve. Songez que tous ces noms grecs ont une signification et ne veulent plus rien dire du tout si l'on change leur aspect. En outre : des tas de vers faux. Dès la 1<sup>ère</sup> page, un de 13 syllabes. Dès la 2<sup>e</sup>, un de 11 et ainsi de suite. Si le Mercure Français n'en donne pas la liste vous aurez de la veine ! Dites au moins qu'on m'envoie une épreuve de l'édition en volume. Et puis pourquoi Chimairis et Tessandier sont-elles omises dans la liste des personnages ?

Combien de temps comptez-vous rester à Don Juan les Pins ?

Présentez mes respects à la marraine de cette funèbre solitude si semblable à un cimetière et dont j'ai conservé un souvenir lugubre. Vous avez sans doute tous deux des âmes inaccessibles à la mélancolie puisque, même là-bas, vous ne regrettez pas le merveilleux printemps que vient de nous donner Paris.

Mille reproches et amitiés.

PL.<sup>59</sup>.

« Dans l'intérêt de la pièce, j'ai attiré l'attention de la direction sur une artiste de grand avenir ». Dans l'intérêt de la pièce et surtout dans le sien, puisqu'il avait fait de cette demoiselle Jeanne Moriane, de son vrai nom Jeanne Montaud, sa nouvelle maîtresse. (Elle était entre autre l'amie de cette Nelly Béryl, maîtresse de Louis-Jean Malvy, dont elle héritera bientôt du manteau d'hermine...). Et parce qu'elle est devenue sa maîtresse et qu'il est lui-même chevalier de la Légion d'honneur, décoration qu'il a d'ailleurs eu beaucoup de mal à obtenir, il considère tout naturellement qu'elle mérite à son tour pareille distinction.

Mais le duel qui avait opposé Pierre Frondaie et Jacques Richépin avait laissé d'autres traces que la seule cicatrice de la légère blessure faite au bras de l'auteur. Alors que la coutume exigeait qu'une franche et virile réconciliation clôturât l'échange sur le terrain même, le procès verbal rédigé par les témoins précisait que les deux protagonistes ne s'étaient pas réconciliés.

Il ne faut donc pas s'étonner que dans une telle ambiance les auteurs n'hésitent pas à chercher des poux dans la tête des directeurs du théâtre par l'intermédiaire de leur avocat qui se fend d'une nouvelle lettre :

16 mai 1914.

Mes chers Directeurs,

Les auteurs d'« *Aphrodite* » me prient de vous rappeler que par la convention du 20 janvier 1913, vous vous êtes engagés à ce qu'« *Aphrodite* » soit maintenue sur l'affiche aussi longtemps que la somme des bénéfices réalisés par le théâtre pendant une semaine de représentations, serait équivalente à la somme des droits d'auteur payés pendant la même semaine.

Mes clients me prient donc de vous demander communication des pièces de comptabilité qui nous permettront de vérifier si cette clause a été régulièrement appliquée.

Croyez, mes chers Directeurs<sup>60</sup>,...

A l'évidence, la manne s'était asséchée trop vite. On a beau être artistes, on peut quand même se comporter, à l'occasion, comme des contrôleurs du fisc. Et pour faire bonne mesure, on demandait à un ami, sans doute député, d'appuyer cette revendication par une démarche amicale auprès de ce bon Marcel Ballot. Ce qu'il faisait depuis sa villégiature printanière du *Grand Hôtel du Parc* de Châtel-Guyon :

Grand Hôtel du Parc  
et Hôtel des Princes

18 mai 1914

Monsieur,

En me chargeant pour vous de ses très affectueux compliments, Monsieur Frondaie me prie de vous dire qu'il est étonné de n'avoir pas encore reçu de réponse à ses lettres concernant *Aphrodite* :

Il s'agissait, *vous vous le rappelez*, de deux questions :

1°) Comme par traité avec la Direction de la Renaissance, il est dit que les représentations d'« *Aphrodite* » ne peuvent être arrêtées que si durant une semaine la somme des frais est supérieure au total des recettes, Monsieur Frondaie vous demandait la marche à suivre pour contrôler les frais du théâtre.

2°) Monsieur Frondaie désirerait savoir si vous avez reçu une réponse à votre câblogramme expédié en Amérique pour la cession

d'*Aphrodite*, car il compte absolument sur cette affaire. Les pourparlers avec l'Allemagne avancent-ils ?

Enfin pour clore...

Jacques Dunaime<sup>61</sup>.

Les droits théâtraux s'étant trop vite épuisés, il est temps de se tourner vers les droits cinématographiques. Il semble ici être fait allusion à leur cession à l'étranger. Droits sur lesquels, comme nous allons le voir, Pierre Frondaie comptait vraiment « absolument ». Il était déjà sans doute question de les céder à quelque américain ou allemand, mais on devine de ce qu'il sera advenu de ces « pourparlers avec l'Allemagne », dans les deux mois qui ont suivi. Et durant lesquels Pierre Frondaie et Pierre Louÿs vont se rencontrer à deux reprises, la première au Fouquet's et la seconde chez Claude Farrère. C'est Pierre Frondaie qui, dans le journal de son secrétaire d'alors, nous a laissé le récit de ces deux entrevues :

Jeudi 9 juillet 1914.

Après le dîner Pierre Louÿs et moi nous parlons pendant une heure au Fouquet's. Louÿs est déprimé ; il le constate avec une vague inquiétude. Je lui raconte trois sujets de pièces (*L'Infaillible* – F. L. V., refait et le *Rachat*.) – Puis, j'attends le sujet qu'il voudrait que nous traitions en collaboration pour une féerie à l'écran. Il n'arrive pas à me le raconter. Il m'avoue qu'il sort trop, qu'il va, en ce moment, avec Mlle X de Maxim au music-hall et qu'il est éreinté. C'est drôle : il parle comme un collégien.

Vendredi 11 juillet 1914.

Fin du film<sup>62</sup>. Déjeuner chez Foyot. Avec nous Deschaumes, Benoit, Lévy et Carpeaux. Ce dernier, un homme froid, aimable, un peu mystérieux. Il « tourne » subalternement un film – et en même temps se fait construire un théâtre au Moulin Rouge – dans l'ancien jardin qui fut le décor de mon dernier acte au Vaudeville ! Il dit incidemment que cela lui rapportera par an deux cent mille francs. Puis il me promet si je mets moi-même en scène la *Femme et le Pantin* pour l'écran en octobre, de m'accompagner en Espagne.

A six heures je vais chez Farrère. Je le trouve avec Pierre Louÿs. Ce dernier en bras de chemise. Il y a sur une table volante dans le petit salon encombré de livres et de papiers et dont un immense divan tient presque toute la superficie, des fruits superbes. Farrère m'explique que depuis quinze

jours il ne se nourrit plus d'autre chose, sinon aussi de fromage blanc. Sa maman arrive. Elle a un visage doux et calme. La même voix que son fils – mais moins aiguë. Ils vont partir au Lac Majeur. Farrère me dit ceci : « J'y vais sous un faux nom ». Il est tout affairé, tout absorbé tout étonné de travailler à sa première pièce. Elle s'appellera l'*Abordage*. Et Quinson paraît-il l'a retenue sans la connaître.

A la déclaration de guerre, tous les théâtres seront fermés mais cela faisait quelque temps déjà qu'*Aphrodite* avait été retirée de l'affiche, après la cent et unième représentation. Sans que l'on puisse savoir si pendant la dernière semaine de représentations, la somme des bénéfices du théâtre avait bien été inférieure à la somme des droits d'auteurs dûs pendant le même laps de temps.

Et si donc le traité avait été scrupuleusement respecté...

Bertrand Mathieu écrit :

Dans les premières années qui suivirent la guerre, comme au cours de celle-ci, les rapports entre les deux écrivains ne connurent point – à notre connaissance – de notables avatars. Il paraît même probable qu'ils n'échangèrent aucune correspondance durant cette période<sup>63</sup>.

Si la première hypothèse semble vérifiée, il n'en est rien de la seconde. Je sais, pour l'avoir laissé échapper chez un libraire qui le présentait à la vente, que Pierre Frondaie détenait un exemplaire d'*Isthi* offert en 1916 par son auteur qui l'avait accompagné d'une gentille missive. Que le destinataire s'était empressé d'encarter dans sa plaquette. L'année suivante, Pierre Louÿs récidivait avec un exemplaire de *Poétique*<sup>64</sup> qui portait l'envoi suivant : *A Pierre Frondaie son ami Pierre Louÿs*.

Vers le milieu de la Grande Guerre, Pierre Louÿs m'invita à dîner, chez lui, rue de Boulainvilliers. Il était déjà fort malade, mais je le trouvai animé d'une sorte de gravité fiévreuse qui ne tenait pas à son état. Je ne tardai pas à comprendre que, s'il avait, après de longs mois, souhaité me voir en tête-à-tête, c'était pour me parler de lui. Je n'entends pas de sa santé, mais d'un travail qu'il achevait. Enfin, mon hôte me tendit les épreuves d'un petit livre. Et quand je dis un petit livre, je ne pense qu'à son épaisseur, car il demeure le plus précieux et vraiment le plus mémorable d'une œuvre trop tôt interrompue. Quelques pages, mais souveraines. Sans réfréner son émotion, Pierre Louÿs m'offrit ces pages là et puis s'exprima en ces termes :

« – Les Allemands sont à Noyon. Tout ce qui fait la grâce et la

grandeur françaises, notre esprit même, est en danger. J'ai cherché comment le défendre. Et surtout comment exprimer ma foi en son rôle immortel... La langue par laquelle cet esprit se communique au monde entier est son arme, son palladium... Pour servir selon mes moyens, j'ai écrit cette *Poétique*. »

C'était mieux qu'une *Poétique*, c'était une proclamation. Les premiers mots : « Croire en la Muse » en faisaient une profession de foi, que suivait un acte d'amour : amour de cette langue, parfaite par nos génies, et dont un désastre militaire risquait de rétrécir l'empire et de compromettre le prestige. Et je fus saisi de respect.

Pierre Louÿs avait de l'Allemagne une connaissance achevée. Il en admirait les grands hommes, s'il en détestait les soudards. En lui opposant une *Poétique*, ce poète, déjà presque aveugle, se mesurait vraiment à elle et semblait la viser au front. Signe de résistance sereine à une éternelle barbare, dont il était d'ailleurs fort loin de méconnaître les grandeurs.

La noble leçon de Pierre Louÿs – m'enseignant qu'une « tour d'ivoire » peut être phare et forteresse – me sembla pendant des années de celles qu'on ne peut oublier<sup>65</sup>.

Pierre Frondaie avait dû le remercier par écrit. La lettre qu'il recevait en retour était une fois encore reliée avec soins dans l'ouvrage. J'ai la chance de détenir cet exemplaire dans ma bibliothèque et de pouvoir ainsi communiquer le texte de cette lettre :

5 juillet 1917.

Aller mieux, cher ami ? Vous ne soupçonnez pas ce qui vient de m'arriver. Pendant une semaine j'ai craint pour ma vue. Fausse crainte. Je me rétablis de jour en jour, mais lentement. – J'écris, vous le voyez, je recommence à lire, moins bien que je n'écris et non sans fatigue... Enfin, laissons cela. C'est un incident.

Hier, en m'éveillant de ce cauchemar, je me suis rappelé ce que vous m'aviez dit d'*Aphrodite*, et le silence qui avait suivi. Chacun me croyait au courant, personne ne m'écrivait ; j'étais seul à ne rien savoir et j'ai fini par envoyer rue Henner une lettre de quelques lignes hier soir : « Que se passe-t-il ? »

Votre lettre se croise et me répond, par pressentiment. – Il m'est encore difficile d'écrire une longue lettre. Mais en deux mots :

– Vous avez tiré d'*Aphrodite* une pièce en prose ; puis une autre en vers. J'aime mieux la seconde. Nous sommes d'accord.

– Retouches... Oui. Et « jusqu'à la tombe » disent les *Poétiques*.

– Se souvenir en même temps que la pièce a été montée à grands frais

et avec cœur et aussi bien que possible par la Renaissance.

Vous sentez bien qu'ici j'ai un simple esprit de *justice*, comme toujours. Si je vous écris qu'à l'Op. Com. le dernier tableau (1906) d'*Aphrodite* est bien monté (sauf l'absurdité botanique du décor) et qu'il est très bien éclairé par ses huit cents lampes bleu sombre, ma sympathie ou mon antipathie pour l'ancienne direction du théâtre n'y peuvent rien changer.

Sur Heredia, je n'ai pas eu quatre opinions successives ; ou cinq : 1. avant de le connaître ; 2. après. 3. ensuite. 4. quand il est mort. 5. aujourd'hui.

Depuis tant d'années, j'ai gardé la même opinion, à travers tout cela, sur cet alexandrin qui le résume :

*Le combat des Titans au pommeau d'une dague*

ou sur cette trouvaille :

*Si d'un cœur simple et pur l'offrande est faite aux Dieux.*

(un des plus beaux vers qu'il ait composés)

Les arts n'ont pas à souffrir de nos petites histoires personnelles. – Doumic ne m'a pas intéressé davantage quand il est devenu mon beau-frère.

On ne m'a rien écrit du Champ de Mars, ni de la Société, je vous l'ai déjà dit. – Mais après votre lettre j'en attends une de Ballot. Aux premiers jours de la semaine prochaine, nous prendrons, vous et moi, rendez-vous et je crois qu'en cinq minutes nous nous entendrons.

Votre ami Pierre Louÿs

Cinq minutes qui allaient durer des années sans permettre aucune entente...

A la fin de la guerre, en octobre 1918, on rejouera *La Femme et le Pantin*, toujours avec Regina Badet dans le premier rôle, mais Firmin Gémier sera remplacé par Pierre Magnier. Celui-ci ne sera pas dupe du petit artifice utilisé par les auteurs pour attiser le succès, non sans en déplorer d'ailleurs la baisse d'efficacité :

Peu de temps avant la fin des hostilités, en octobre 1918, Hertz me convoqua pour une reprise à l'« Ambigu » de *La femme et le pantin*, avec Regina Badet. A la création de cette pièce au Théâtre Antoine, cette brune et affriolante comédienne avait exhibé, au cours d'une danse espagnole, un sein nu d'une rare fermeté. Cette audace, rare pour l'époque, émoustilla les spectateurs, mais bien que sa poitrine n'ait rien perdu de son galbe, l'effet en

parut émoussé. Les danseuses des Folies-Bergères se sont montrées, depuis, autrement audacieuses<sup>66</sup>...

Ce sera aussi l'occasion, pour celui-ci, de nous proposer un nouveau portrait de Pierre Frondaie, maintenant âgé de trente quatre ans :

Une sorte de phénomène dans son genre, ce vieux parisien. Ses parents tenaient un magasin de meubles boulevard Haussmann. Cabotin né, Frondaie n'aimait que le théâtre. Son métier d'auteur lui suffisait à peine, il rêvait d'être acteur. En réalité, il l'était, jouant la comédie à la ville. Quand on entrait dans son bureau on le trouvait souvent planté devant une glace en train de rimer une scène, ou, la canne à la main, ferrailant contre un adversaire imaginaire. Beau parleur, spirituel et cordial, Frondaie devenait facilement arrogant, insupportable et même grossier en public. Il jouait alors au despote, à l'irascible et au bravache. Il riait ensuite de bon cœur lorsqu'il croyait avoir un peu terrifié les gens par ses rodomontades.

Serviable à la ville avec ses amis, Frondaie devenait enragé sur la scène et il fallait à ses interprètes une patience d'ange pour le supporter. En revanche, il ne manquait pas de les réclamer à chacune de ses créations<sup>67</sup>.

(A suivre...)

Jean-Pierre ARDOIN SAINT-AMAND



PIERRE FRONDAIE  
EN 1905

## NOTES

<sup>1</sup> Carlo Rim, *Le grenier d'Arlequin*, Denoël, Paris-1981, p. 139.

<sup>2</sup> Qui s'était fait construire par l'entreprise Louis Gaume, au début des années 30, une splendide villa à Pyla. Pour surveiller les travaux, l'acteur n'avait pas hésité à déléguer sur place son neveu. On ne sait pas si celui-ci s'acquitta loyalement de sa mission, mais il épousa, à quelque temps de là, la fille de l'entrepreneur !

<sup>3</sup> Dans ces mémoires inachevés, Pierre Frondaie précise qu'à douze ans, en 1896, il fréquentait déjà Arcachon dont j'aurai tant à vous parler. En 1922, il était venu y écrire *l'Insoumise*. C'est peut-être le succès de cette pièce qui l'avait incité à détenir un pied à terre dans notre ville et il choisira pour cela la villa *Les Sablines*. Mais contrairement à ce qui est complaisamment répété dans la presse régionale de l'époque il n'en sera jamais propriétaire. La villa appartenait en fait à une anglaise, Bertha Mary Lee, veuve d'Henry Brierly, qui l'avait donnée, le 22 novembre 1922, « à bail à loyer pour une durée de trois, six, neuf, douze ou quinze ans » à Georges Lambert, sans profession, demeurant à Arcachon. Celui-ci l'avait sous-louée, dès le 24 juin 1924, à l'ex-première épouse de Pierre Frondaie, qui, tuberculeuse, était sans doute venue s'installer à Arcachon pour se soigner alors que son nouveau mari était capitaine aviateur au camp d'instruction de Cazaux. L'année suivante, le 16 juin, celle-ci céda ses droits à son premier mari qui devait conserver la jouissance de cette maison jusqu'au 5 juin 1931, date à laquelle il vendait son bail à une jeune Corse de 24 ans qui allait devenir, quatre ans plus tard, sa quatrième épouse. Le 13 octobre 1936, Bertha Brierly consentait une nouvelle location de « trois, six, ou neuf ou douze ou quinze années » à Pierre Frondaie mais laquelle était accompagnée d'une promesse de vente que le locataire pouvait lever à tout moment de son choix pour un montant équivalent à 1 500 livres sterling. Ce que celui-ci a manifestement voulu faire à la fin de l'année 1940 mais en a été empêché sans doute par des raisons inhérentes à l'Occupation. Finalement, il préférera vendre ses droits, tout en conservant quelque temps encore la jouissance de la maison, à une dame Coindre, le 18 novembre 1945.

<sup>4</sup> Le docteur Robert Fleury est un bibliophile aussi impénitent qu'éclairé auquel il n'est pas possible d'avouer que l'on s'est contenté d'une édition courante.

<sup>5</sup> Bertrand Mathieu, *P. Louÿs : du Pervigilium Mortis aux Derniers Vers*, (thèse du 3<sup>e</sup> cycle, Université de Haute-Bretagne).

<sup>6</sup> Dussane, *Premiers pas dans le temple*, Calmann-Lévy, Paris-1955, p. 71.

<sup>7</sup> Robert Fleury, *Pierre Louÿs et Gilbert de Voisins, une curieuse amitié*, Editions Tête de Feuilles, Paris-1973, p. 153.

<sup>8</sup> Bertrand Mathieu, *La fin orageuse des relations entre Pierre Louÿs et Pierre Frondaie* in *Pierre Louÿs et Le Cinéma*, Editions à l'Ecart / Les Amis de Pierre Louÿs, p. 36-37.

<sup>9</sup> Jean-Paul Goujon, *Pierre Louÿs, une vie secrète (1870-1925)*, Seghers/Jean-Jacques Pauvert, Paris-1988, p. 287.

<sup>10</sup> Cardinne-Petit R., *Pierre Louÿs intime*. « *Le solitaire du hameau* », Jean Renard, Paris-1942, p. 149. Robert Cardinne-Petit a publié en 1948 un autre livre de souvenirs consacré à Pierre Louÿs et intitulé : *Pierre Louÿs*

inconnu et sous-titré : *Documents et textes inédits de l'auteur d'« Aphrodite » et de « Bilitis »* qui reprend mot pour mot l'essentiel de l'ouvrage précédent. Le titre en est particulièrement mal choisi puisque Pierre Louÿs n'avait plus rien d'inconnu pour ceux qui avaient fait l'effort de lire *Pierre Louÿs intime* !!!

- <sup>11</sup> Pierre Frondaie, *Montmartre*, Editions Baudinière, Paris-1943, p. 15.
- <sup>12</sup> Juste un exemple au passage de cette manie et de ses conséquences. Dans la réédition de ses *Contes réels et fantaisistes* publiée en 1930, l'éditeur fait précéder ces textes d'un avant-propos dans lequel il précise :  
L'auteur s'est refusé à leur apporter des retouches. Il nous explique son scrupule dans une lettre du 20 mai 1930 :  
« N'attendez pas de moi, nous écrit-il, que j'examine ces contes, encore moins que je les modifie : ils sont d'un jeune homme dont je croyais me souvenir et pourtant qui m'est étranger. »  
*Sur la foi de quoi une très sérieuse revue : Le Codex Atlanticus a cru pouvoir, dans son numéro de décembre dernier, publier l'un de ces contes extrait de l'édition 1930, plus répandue, et le présenter comme étant de la première édition, beaucoup plus rare, datée de 1911. A cela près que d'une édition à l'autre si un conte disparaît et que trois nouveaux font leur apparition, les autres subissent plus ou moins des modifications qui permettent tout de suite de découvrir le subterfuge utilisé par cette revue !*
- <sup>13</sup> Lettre inédite, collection de l'auteur.
- <sup>14</sup> Cardinne-Petit R., *Pierre Louÿs intime*, op. cit., p. 149.
- <sup>15</sup> Emile-Paul Frères in *Avant-propos de l'éditeur* en liminaire des *Contes Réels et Fantaisistes* de Pierre Frondaie, Paris-1930, p. IX – X.
- <sup>16</sup> Polaire, *Polaire par elle-même*, Editions Eugène Figuière, Paris-1933, p. 175-176.
- <sup>17</sup> Lettre inédite, collection de l'auteur.
- <sup>18</sup> *Paris-Journal* du 2 décembre 1910.
- <sup>19</sup> *Excelsior* du 5 décembre 1910.
- <sup>20</sup> La *Société des Auteurs* avait son siège social au n°12 de la rue Henner.
- <sup>21</sup> Lettre autographe reliée en tête de l'exemplaire sur Japon, *imprimé spécialement pour Mademoiselle Regina Badet*, de la brochure Pierre Louÿs et Pierre Frondaie, *La Femme et Le Pantin*, Librairie des Annales, Paris-1911. Reliure parchemin, exemplaire non coupé.
- <sup>22</sup> Pierre Frondaie, *Montmartre*, op. cit., p. 15.
- <sup>23</sup> Polaire, *Polaire par elle-même*, op. cit., p. 177-178.
- <sup>24</sup> Emile Max, in *Le National* du 8 décembre 1910.
- <sup>25</sup> Mary Garden, *L'envers du décor*, Les éditions de Paris, Paris-1952, p. 121-123.
- <sup>26</sup> In Cardinne-Petit R., *Pierre Louÿs intime*, op. cit., p. 93.
- <sup>27</sup> D'ailleurs le premier aéroplane que les Arcachonnais n'avaient jamais vu dans le ciel de leur ville, six mois auparavant en septembre 1910, était piloté par Léon Morane, l'un de ces deux frères.
- <sup>28</sup> Lettre inédite, collection de l'auteur.
- <sup>29</sup> Ibid. Finalement, il semble que ce ne soit pas Grandet mais plutôt Montcharmont, directeur du théâtre des Célestins de Lyon, qui obtint l'affaire en acceptant 12% et un dédit de deux mille francs !
- <sup>30</sup> Il semble que Marcel Ballot ait été l'agent littéraire de Pierre Louÿs, alors que Pierre Frondaie avait confié ses intérêts à Alfred Bloch.

- <sup>31</sup> *Excelsior* du 12 mars 1914.
- <sup>32</sup> Document manuscrit, collection de l'auteur.
- <sup>33</sup> Je possède pourtant, dans ma bibliothèque, un ouvrage de Pierre Frondaie : *L'Appassionata, pièce en quatre actes*, Librairie Théâtrale, Artistique et Littéraire, Paris-1921, édition commune, qui porte cet envoi autographe : à Henry Bataille son admirateur et ami *Pierre Frondaie. 1921.*
- <sup>34</sup> André Billy, *L'époque contemporaine (1905-1930)*, Tallandier, Paris-1956, p. 343.
- <sup>35</sup> Collection de l'auteur.
- <sup>36</sup> Ibid.
- <sup>37</sup> Ibid.
- <sup>38</sup> Ibid.
- <sup>39</sup> Ibid.
- <sup>40</sup> Ibid.
- <sup>41</sup> Ibid.
- <sup>42</sup> Lettre autographe reliée en tête de l'exemplaire personnel de Pierre Frondaie, n°1/20 sur Japon, de la brochure *Aphrodite*, Fontemoing et C<sup>ie</sup>, Paris-1914. Reliure parchemin. L'éditeur annonce 10 exemplaires sur Chine. C'est Pierre Frondaie qui le 30 mars 1914, agissant au nom de M. Pierre Louÿs et au sien, avait signé avec cet éditeur un contrat qui nous apprend que le tirage sera de 1500 exemplaires « sur lesquels les auteurs recevront des droits de 0,75 par volume » et qu'ils « recevront chacun cinq exemplaires de luxe à leur choix. »
- <sup>43</sup> C'est l'*Intransigeant* qui l'annonce dans sa livraison du 16 mars 1914. Mais le 28 mars suivant, *Le Journal* parlera, lui, de deux cent mille francs !
- <sup>44</sup> Paul Poiret, *En habillant l'époque*, Librairie Grasset, Paris-1930, p. 81.
- <sup>45</sup> Léonie, Jeanne, Marie, Amédée, Isaac Gellier dite Michelle.
- <sup>46</sup> G. Davin de Champclos, « *Aphrodite* » à la *Rennaissance*, in *Comœdia* du 18 mars 1914.
- <sup>47</sup> Dont elle était au même moment la maîtresse. Elle divorcera de Pierre Frondaie pour l'épouser.
- <sup>48</sup> Liane de Pougy, *Mes cahiers bleus*, Plon, Paris-1977, p. 28.
- <sup>49</sup> Cf. Jean-Pierre Ardoin Saint Amand, *Nelly Béryl ou La fin de la belle époque à Arcachon*, in le n° 102 du *Bulletin de la S.H.A.A.*, note 14, p. 87. Guy de Téraumont n'avait pas tout à fait deux ans de plus que Pierre Louÿs et habitait au 56 de la rue Boulainvilliers quand Pierre Louÿs demeurait au 29. Il est donc fort probable que les deux hommes se connaissaient, au moins de vue.
- <sup>50</sup> Guy de Téraumont, *Premières Représentations*, in *La Presse* du 20 mars 1914.
- <sup>51</sup> *Havre Eclair*, 26 mars 1914.
- <sup>52</sup> *La Petite République* du 19 mars 1914.
- <sup>53</sup> *L'Echo de Paris*, 18 mars 1914.
- <sup>54</sup> *L'Aurore*, 19 mars 1914.
- <sup>55</sup> *Le Progrès de Lyon*, 28 mars 1914.
- <sup>56</sup> *La France*, 18 mars 1914.
- <sup>57</sup> *Le Journal*, 19 mars 1914.
- <sup>58</sup> *L'Autorité*, 19 mars 1914.
- <sup>59</sup> Lettre autographe inédite reliée en tête de l'exemplaire personnel de Pierre Frondaie, n°1/20 sur Japon, de la brochure *Aphrodite*, Fontemoing et C<sup>ie</sup>, Paris-1914.

<sup>60</sup> Collection de l'auteur.

<sup>61</sup> Ibid.

<sup>62</sup> *Montmartre*, voir plus loin.

<sup>63</sup> Bertrand Mathieu, *La fin orageuse des relations entre Pierre Louÿs et Pierre Frondaie* in *Pierre Louÿs et Le Cinéma*, op. cit., p. 37.

<sup>64</sup> Pierre Louÿs, *Poétique*, Editions Georges Crès & C<sup>ie</sup>, Paris-1917. In 12, couverture cartonnée blanche (couverture et dos légèrement abîmés). Première édition mise dans le commerce, en partie originale. Les droits d'auteur furent versés à l'Œuvre des prisonniers de guerre (Genève). Exemplaire n° 1 021 sur vergé pur fil portant cet envoi autographe : à Pierre Frondaie son ami Pierre Louÿs. Il a été relié en tête une lettre de l'auteur à Pierre Frondaie datée du 5 juillet 1917.

<sup>65</sup> In manuscrit de Pierre Frondaie intitulé : *Après Le Volontaire j'ai écrit Deux possédés de l'héroïsme. Pourquoi ?* (Collection de l'auteur).

<sup>66</sup> Pierre Magnier, *Les potins du compère*, Les éditions Nicéa, Paris-1956, p. 215.

<sup>67</sup> Ibid., p. 215-216.



Pierre Frondaie, à gauche, opposé à M. Jacques Richepin



Les billets pour la première d'Aphrodite à la Renaissance, sont imprimés en lettres dorées sur ténébreux papier noir ! Et Aphrodite est écrit en lettres grecques ! Ah ! ma chère ! pour l'amour du grec, souffrez qu'on vous embrasse !...

Mais pourquoi " Aphrodite " (en grec) est-il écrit avec un epsilon terminal ? C'est un hétéa que demande le nom de la grande déesse. M. Pierre Louÿs, qui est un puriste, n'a pas l'air de souffrir...

Paris-Midi, du 16 avril 1911

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

### NOUVEAUX ADHERENTS

MM. François COTTIN (L'Herbe - 33), Alain VIALLIX (Chatenay-Malabry - 92), J.P. SUDRE (Montagne - 33), Association EPIC (La Teste-de-Buch)

### NECROLOGIE

Notre société a perdu l'un de ses plus anciens membres, M. Adrien Lassié dont deux communications avaient été publiées dans le bulletin et qui fut à l'origine d'une longue étude et d'une des premières publications de la collection *Regards sur le Pays de Buch*. C'est grâce à son esprit d'observation que commencèrent les dix années de fouilles archéologiques menées par Robert Aufan et François Thierry sur les techniques de fabrication des goudrons. C'est en effet Adrien Lassié qui déclencha cette recherche en amenant un jour Robert Aufan examiner, au bord d'un chemin, des pierres dont la présence était incompréhensible.

Rappelons enfin à nos membres que M. Lassié était l'auteur d'un ouvrage sur sa captivité et que, fervent défenseur du gascon, il avait obtenu de nombreux prix pour ses textes en gascon (poésie ou prose).

### COURRIER DES LECTEURS

Suite à notre dernier bulletin, outre le texte communiqué par M. Jean-Claude Garnung (repris ci-après), nous avons reçu un courrier de M. le Maire de La Teste :

" ... A la lecture du bulletin n° 105 de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch, j'ai pris bonne note

du souhait exprimé en page 57 demandant que les monuments funéraires érigés en mémoire des morts pour la France ne soient pas des stèles anonymes portant le nombre de tués, mais quand cela est possible, portent aussi le nom de ceux qui ont péri.

“ Ainsi concernant les 88 soldats Américains qui reposaient au Courneau, j'ai l'honneur de vous faire savoir que nous ferons en sorte que ces inscriptions figurent sur une stèle édifiée à leur mémoire... ”.

Suite au bulletin n° 103, de nombreux membres de la société se sont inquiétés, notamment lors des Journées du Patrimoine, du devenir de la villa Saint-Waast à la lecture d'un article dans la presse régionale qui laissait supposer que cette demeure de Lamarque de Plaisance arrivait en fin d'existence ! Renseignement pris, Saint-Waast fait partie des fleurons du patrimoine arcachonnais qui doivent être protégés.

#### ACTIVITES DE LA SOCIETE

Comme annoncé dans le précédent bulletin, notre société a participé à la Foire aux Huîtres de Gujan-Mestras (Robert Aufan), aux Journées du Patrimoine toujours à Gujan-Mestras (R. Aufan et Hugues Teyssier) et à Arcachon (Mlle Neymon, R. Aufan, Pierre Giraud, Jacques Plantey, Michel Boyé) et au Salon du Livre de Bordeaux (François Thierry et M. Boyé).

Par ailleurs, consécutivement au prêt de l'exposition *Le Pays de Buch au XVIIIè siècle*, à l'Association EPIC, Robert Aufan a assuré une séance d'animation au Teich le 17 octobre 2000.

Eliane Keller et Robert Aufan, à la demande de la mairie d'Arcachon et dans le cadre de la révision du P.O.S., se sont réunis avec les responsables de la ville le 11 octobre 2000 pour préciser les villas à protéger. Ils ont ainsi été amenés à rédiger un premier document de synthèse réparant erreurs et oublis.

Plusieurs réunions (14 septembre et 13 octobre notamment) ont occupé des membres du Conseil d'Administration pour l'aménagement du futur local de la S.H.A.A. au Centre socio-culturel d'Arcachon qui devrait être fin prêt pour décembre 2000. Une

information sera diffusée à l'intention de tous dans les semaines qui viennent.

Enfin notre société, et plus particulièrement M. Michel Jacques, a apporté son concours à l'association testérine C.L.C.V. Union Locale Sud-Bassin qui souhaite voir la *Maison Lalanne* protégée.

#### AGENDA

La prochaine assemblée générale de la S.H.A.A. aura lieu le dimanche 21 janvier 2001 à Andernos. Tous nos adhérents recevront, comme chaque année, un courrier à ce sujet.

#### PUBLICATIONS

“ Profitant ” de la disparition de la douane maritime sur le Bassin d'Arcachon, notre société a publié fin août l'étude *Gabelous en Pays de Buch (1790-1914)* de Michel Boyé, ouvrage de 224 pages, illustré + couverture couleurs que nos adhérents peuvent d'ores et déjà commandé à notre trésorier (prix : 75 F.).

D'ici la mi-décembre, la S.H.A.A. poursuivra son programme d'édition entériné par l'assemblée générale de janvier 2000 : fin novembre/début décembre parution du *Dictionnaire des noms de rues et des lieux-dits de La Teste* de Robert Aufan et mi-décembre parution du *Dictionnaire des noms de rues et lieux-dits d'Arcachon* de Michel Boyé... En attendant de pouvoir publier les dictionnaires des autres communes du Pays de Buch (des travaux sont en cours pour Gujan-Mestras ; pour tout renseignement à ce sujet se rapprocher de notre ami Hugues Teyssier).

Ces deux ouvrages sont proposés à nos adhérents au prix de 90 F. le volume. Commandes à adresser à notre trésorier.

#### FRANÇOIS MAURIAC ET ARCACHON

Suite à l'article de M. le docteur Robert Fleury, Jean-Claude Garnung nous a fait parvenir quelques extraits d'une lettre écrite par Mauriac depuis Arcachon en 1926, et adressée à Blanche<sup>1</sup> :

" Grand Hôtel d'Arcachon - 7 août 1926

" ... Je vois que le spectacle du monde continue de vous divertir et la merveilleuse stupidité des gens vous enchante. Je me demande si vous-même trouveriez ici quoi que ce soit à vous mettre sous la dent : lourds Américains de basse classe, Anglais méfiants ; - et ces repas interminables où mes enfants s'endorment entre le turbot et le rôti...

" ... Ici, vous n'oseriez me traiter, même par antiphrase, de " grand romancier ". Je suis profondément inconnu à l'hôtel et nul ne se doute que " j'écris "...

" ... Mais vous aimeriez ce grouillement de corps nus sur la plage - ce peuple des bords du Gange. Cette génération sait vivre sans vêtements. Les enfants et les adolescents jouent à la balle, presque uniquement vêtus de hâle : le rouge qu'on (me donnait) troublait l'eau de mon bain pour que je ne " me " voie pas, et mes chemises de nuit étaient à coulisse pour que je ne me caresse pas ! Que tout est mieux maintenant ! Que j'aime ce bonheur simple de tous ces êtres des deux sexes ! Que je les envie ! "

Et Jean-Claude Garnung de poursuivre : Ces dernières phrases me paraissent éclairer singulièrement cette figure, souvent évoquée par lui-même, d'un Mauriac marqué par son éducation : " le monde étroit et janséniste d'une enfance pieuse, angoissée et repliée ".

Ce séjour au Grand-Hôtel d'Arcachon aurait-il pu aider l'homme Mauriac à répondre à la question que l'écrivain Mauriac se posait : " Comment guérir la concupiscence ? Elle n'est jamais limitée à quelques actes : c'est un cancer généralisé ; l'infection est partout " ?

<sup>1</sup> Cahiers François Mauriac, Grasset 1976, p. 138-139.

# Société Historique et Archéologique d'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL - 51 COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

## Bureau de la Société

### Président d'Honneur

M. Jean VALETTE, Conservateur Général du Patrimoine

### Président

M. Michel BOYÉ, 18 rue Icare - 33260 La Teste de Buch - Tél. 05 56 66 36 21

### Vice-Président

M. Charles DANÉY, 20 av. Ste Marie - 33120 Arcachon - Tél. 05 56 83 38 45

### Secrétaire

M. Pierre GIRAUD, B.P. 27, 33115 Pyla sur Mer

### Secrétaires-Adjointes

M. Jacques PLANTEY - 43 av. du Général de Gaulle - Arcachon - Tél. 05 56 83 12 74

M. Jacques CLÉMENS - 24, avenue Jean Cordier - 33600 Pessac

### Trésorier

M. Robert AUFAN - 56 boulevard du Pyla - 33260 La Teste de Buch - Tél. 05 56 54 48 84

### Trésorier adjoint

M. François THIERRY - 11 rue Bonlieu - 33610 Cestas - Tél. 05 56 07 62 52

### Conseil d'Administration

Mlle Neymon - MM. Ardoin Saint Amand - Aufan - Baumann - Boyé - Castet - Clémens - Daney - Eymeri - Giraud - Jacques - Labat - Labatut - Mormone - Plantey - Stefanelly - Teyssier - Thierry - Valette.

**Contrôleurs aux comptes :** MM. Jacques et Stefanelly

**Membres honoraires :** M. MARCHOU (Président fondateur)

M. RAGOT (Président Honoraire)

Pour tous renseignements, s'adresser au président ou au trésorier.

- 1) - **Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président** qui les soumettra au bureau de la Société lors de la prochaine réunion. Elles devront être accompagnées de la première cotisation.
- 2) - **S'adresser au président** pour la rédaction du bulletin et les communications à présenter.  
Les manuscrits insérés ne sont pas rendus.
- 3) - Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.